

Guide des carrières

SANITAIRES

ET SOCIALES

- METIERS
- FORMATIONS
- EVOLUTIONS

TOUT SAVOIR

POUR ALLER A L'ESSENTIEL



En partenariat avec





Si l'on s'intéresse aux secteurs d'activité porteurs d'emplois, chacun admet que la filière sanitaire et sociale en constitue l'un des précieux gisements. Et pour cause : l'évolution démographique de notre région, comme du pays tout entier, favorise son émergence et son renforcement, nécessitant par conséquent d'y adjoindre un personnel qualifié.

Variés, faisant appel tout autant à la technicité qu'à l'humanité, les métiers du secteur sanitaire et social s'adressent à une large population et couvrent un vaste champ de compétences : qu'il s'agisse de la problématique de perte d'autonomie des personnes âgées, du handicap, de la petite enfance, des missions d'intervention sociale et familiale ou encore des professions paramédicales, les carrières y sont multiples, en contrat privé ou sous statut public, évolutives, accessibles au plus grand nombre et qui plus est, non délocalisables !

Autant de raisons qui conduisent la Région, dans son rôle de pilotage de l'orientation et de la formation, à favoriser la promotion de la filière en veillant à délivrer une information la plus exhaustive possible sur les réalités professionnelles qu'elle recouvre.

En organisant sur le territoire des forums dédiés au secteur d'activité, mais aussi en éditant pour la première fois ce guide des métiers à l'échelle du Grand Est, j'ai souhaité que les collégiens, lycéens en phase d'orientation, les demandeurs d'emploi et toutes les personnes en quête d'avenir professionnel puissent trouver réponse à leurs attentes.

Je sais que ce guide vous sera utile, et remercie les différents contributeurs qui ont permis son édition. Je vous en souhaite bonne lecture.

Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional Grand Est

Précaution de lecture :

Les informations figurant dans ce guide ont été actualisées à la date d'édition. Ce secteur étant en évolution, certains contenus pourraient sensiblement varier. Les modifications seront mises à jour sur le site Internet (www.grandest.fr)

Mode d'emploi



> COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

1. Découvrez tous les métiers

Métiers d'interventions, d'aide à la personne, de soin ou d'éducation... les carrières sanitaires et sociales concernent plusieurs dizaines de métiers très différents. Découvrez leur richesse et leur diversité en lisant les fiches de ces métiers. A chaque métier est rattaché un code (ex : K1301), qui est utilisé par Pôle emploi : il vous permettra de retrouver les offres d'emploi sur leur site.

2. Posez-vous les bonnes questions pour choisir un métier, une carrière

- Quelles missions aimeriez-vous remplir ? (soins, animation, médiation...)
- Quels publics souhaitez vous accompagner ? (enfants, personnes âgées, malades ou handicapées, ...)
- Souhaitez-vous travailler en établissement ou à domicile ?
- Comment accéder au métier ?

3. Comment mettre en œuvre votre projet ?

- Le schéma des études de ce secteur,
- Les coordonnées des établissements de formation sur chaque fiche métier,
- Les aides financières en fonction de votre statut,
- Les passerelles entre les qualifications,
- Les sites d'informations utiles,
- Les 10 informations essentielles sur ces métiers...

> EDITO

Philippe RICHERT Président du Conseil Régional Grand Est p 2

> MODE D'EMPLOI

Comment utiliser ce guide p 3

> SOMMAIRE

p 4-5

- **LES MÉTIERS PAR ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET PAR NIVEAU** p 6-7
- **LES 10 INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR CES MÉTIERS** p 8-9
- ACCOMPAGNANT(E) EDUCATIF(VE) ET SOCIAL(E) p 10-13
- AGENT DE SERVICE p 14-15
- AIDE-SOIGNANT(E) p 16-17
- AMBULANCIER(E) p 18-19
- ANIMATEUR(TRICE) SOCIAL(E) ET TERRITORIAL(E) p 20-21
- ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL p 22-23
- ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) p 24-25
- ASSISTANT(E) DE VIE p 26-29
- AUDIOPROTHESISTE p 30-31
- AUXILIAIRE DE PUERICULTURE p 32-33
- CADRE DE SANTE p 34-35
- CADRE DEVELOPPEUR(EUSE) DU SECTEUR SOCIAL p 36-37
- CADRE ET RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE p 38-39
- CONSEILLER(E) EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE p 40-41
- DIETETICIEN(NE) p 42-43
- DIRECTEUR(TRICE) D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE p 44-45
- EDUCATEUR(TRICE) DE JEUNES ENFANTS p 46-47
- EDUCATEUR(TRICE) SPECIALISE(E) p 48-49
- EDUCATEUR(TRICE) TECHNIQUE SPECIALISE(E) p 50-51

- ENCADRANT(E) INTERMÉDIAIRE DANS LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE p 52-55
- ERGOTHERAPEUTE p 56-57
- INFIRMIER(E) p 58-59
- INFIRMIER(E) ANESTHESISTE p 60-61
- INFIRMIER(E) DE BLOC OPERATOIRE p 62-63
- **SCHÉMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES** p 64-65
- **CARTE DES FORMATIONS** p 66-67
- INFIRMIER(E) PUERICULTEUR(TRICE) p 68-69
- MANIPULATEUR(TRICE) D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE p 70-71
- MASSEUR(SE) KINESITHERAPEUTE p 72-73
- MEDiateur(TRICE) FAMILIAL(E) p 74-75
- MONITEUR(TRICE) EDUCATEUR(TRICE) p 76-77
- MONITEUR(TRICE) D'ATELIER p 78-79
- OPTICIEN(NE) LUNETIER(E) p 80-81
- ORTHOPHONISTE p 82-83
- ORTHOPTISTE p 84-85
- PEDICURE PODOLOGUE p 86-87
- PREPARATEUR(TRICE) EN PHARMACIE p 88-89
- PREPARATEUR(TRICE) EN PHARMACIE HOSPITALIERE p 90-91
- PROTHESISTE DENTAIRE p 92-93
- PSYCHOMOTRICIEN(NE) p 94-95
- SAGE-FEMME p 96-97
- TECHNICIEN(NE) DE LABORATOIRE D'ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE p 98-99
- TECHNICIEN(NE) DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE p 100-101
- **LES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS** p 102-111
- **LES AIDES À LA FORMATION** p 112-113
- **GLOSSAIRE** p 114-117
- **SITOGRAFIE** p 118-119
- **CARNET D'ADRESSES** p 120-131



LES MÉTIERS PAR ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET PAR NIVEAU

Les métiers présentés s'exercent dans des structures et des conditions très variées. Ils vous sont ici répertoriés, à la fois par environnement professionnel dans lesquels ils sont représentés et par niveau de formation. Plusieurs diplômes ont été identifiés par (*) comme étant concernés par la réforme Licence – Maîtrise – Doctorat (LMD) ; de fait, leurs niveaux pourraient être modifiés.



Les métiers de soutien à l'autonomie :

Les métiers de l'intervention auprès des personnes en perte d'autonomie, âgées et/ou handicapées : les professionnels exercent auprès de personnes qui sont en perte d'autonomie dans des établissements d'accueil, d'hébergement ou à leur domicile.

Niveau V :

- Agent de service hospitalier, ou intérieur ou logistique,
- Accompagnant éducatif,
- Aide Soignant(e),
- Assistant(e) de vie,
- Ambulancier(e),
- Assistant(e) de soins en gérontologie,
- Moniteur(trice) Technique d'atelier.

- Conseiller(e) en Economie Sociale Familiale (*),
- Diététicien(ne),
- Educateur(trice) de Jeunes enfants (*),
- Educateur(trice) Spécialisé(e) (*),
- Educateur(trice) technique Spécialisé(e) (*),
- Encadrant(e) intermédiaire de l'intervention à domicile,
- Psychomotricien(ne) (*).

Niveau II :

- Cadre et responsable d'unité d'intervention Sociale,
- Infirmier(e),
- Médiateur(trice) Familiale(e) ;
- Ergothérapeute

Niveau I :

- Cadre Développeur(euse) du Secteur Social,
- Directeur(trice) d'établissement ou de service d'intervention sociale,
- Masseur(euse) Kinésithérapeute.

Niveau IV :

- Animateur(trice) Social(e),
- Moniteur(trice) Educateur(trice),
- Secrétaire médical(e).

Niveau III :

- Assistant(e) de Service Social (*),
- Audioprothésiste,
- Cadre de Santé (*),



Les métiers de la petite enfance :

Les métiers de la petite enfance : ces métiers s'exercent auprès d'enfants de moins de 7 ans et de leurs familles, le plus souvent dans les établissements d'accueil de la petite enfance, dans les établissements médico-sociaux ou dans les hôpitaux.

Niveau V :

- Agent(e) de service hospitalier, ou intérieur ou logistique,
- Assistant(e) Familial(e),
- Auxiliaire de Puériculture,
- Assistant(e) de vie,
- Assistant(e) maternel(le)

- Conseiller(ère) en Economie Sociale Familiale (*),
- Diététicien(ne),
- Educateur(trice) de Jeunes enfants (*),
- Infirmier(ère) puériculteur(trice) (*)

Niveau II :

- Cadre et responsable d'unité d'intervention Sociale, infirmier(e),

Niveau I :

- Directeur(trice) d'Etablissement ou de Service d'intervention Sociale,
- Sage Femme.

Niveau IV :

- Technicien(ne) de l'intervention Sociale et Familiale

Niveau III :

- Cadre de Santé (*),



Les métiers de l'intervention sociale et familiale :

Les métiers de l'action sociale : ces professionnels interviennent auprès des familles ayant certaines difficultés, afin de les soutenir dans leurs démarches quotidiennes. Ils exercent au sein même d'une famille, au domicile d'une personne, dans un établissement ou service d'action sociale ou en milieu hospitalier.

Niveau V :

- Accompagnant(e) éducatif(ve) et social(e),
- Assistant(e) Familial(e),
- Assistant de vie,
- Moniteur(trice) technique d'atelier.

- Educateur(trice) Spécialisé(e) (*),
- Educateur(trice) technique spécialisé(e) (*),
- Infirmier(e) puériculteur(trice) (*).

Niveau II :

- Cadre et Responsable d'Unité d'intervention Sociale,
- Médiateur(trice) Familiale(e)

Niveau I :

- Cadre Développeur(euse) du Secteur Social,
- Directeur(trice) d'établissement ou de service d'intervention sociale.

Niveau IV :

- Animateur(trice) Social(e),
- Moniteur(trice) Educateur(trice),
- Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale.

Niveau III :

- Assistant(e) de Service Social (*),
- Conseiller(e) en Economie Sociale Familiale (*),
- Educateur(trice) de Jeunes Enfants (*).



Les métiers du paramédical et les professions médicales à compétences définies :

Les métiers du paramédical et les professions médicales à compétences définies : ce sont les professions de la santé qui ne sont pas exercées par un médecin, un pharmacien ou un dentiste. Elles peuvent s'exercer à titre libéral ou en Etablissement du secteur public ou privé.

Niveau V :

- Agent de service,
- Aide Soignant(e),
- Ambulancier(e),
- Auxiliaire de Puériculture.

Niveau II :

- Ergothérapeute,
- Infirmier(e),
- Manipulateur(trice) d'Électroradiologie Médicale
- Pédicure-Podologue,

Niveau IV :

- Préparateur(trice) en pharmacie,
- Prothésiste dentaire.

Niveau III :

- Audioprothésiste,
- Cadre de Santé (*),
- Diététicien(ne),
- Educateur(trice) de Jeunes Enfants (*),
- Infirmier(e) de bloc opératoire (*),
- Infirmier(e) puériculteur(trice) (*),
- Opticien(ne) Lunetier(e),
- Orthoptiste,
- Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière,
- Psychomotricien(ne) (*),
- Technicien(ne) de laboratoire d'analyse de biologie médicale.

Niveau I :

- Directeur(trice) d'Etablissement ou de Service d'intervention Sociale,
- Sage Femme,
- Orthophoniste,
- Infirmier(e) Anesthésiste,
- Masseur(euse) kinésithérapeute.

(*) Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade diplôme de niveau II ou de niveau I.

1. Des métiers qui recrutent

Plus de **92% des diplômés** de ce secteur trouvent un emploi immédiatement après l'obtention de leur qualification. Les professions sanitaires et sociales devraient bénéficier d'une **dynamique de l'emploi à la hausse** plus ou moins forte au cours des années à venir, sous-tendue par des besoins en matière de soins et d'accompagnement de la dépendance dus au vieillissement de la population, par des besoins de prise en charge des jeunes enfants et des personnes handicapées et par des besoins en matière d'accompagnement social de populations en difficultés.

(<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-rp-professions.pdf>)

En complément, une étude de la Darès publiée en juillet 2014 précise que les aides à domicile, les aides-soignants et les infirmiers figureraient parmi les emplois en forte augmentation d'ici à 2022 (+350 000 créations nettes).

2. Des métiers de tous niveaux

Pour répondre aux différents besoins, le secteur sanitaire et social comprend aujourd'hui **une large palette de métiers** qui sont accessibles par des formations qualifiantes, **de niveau V** (aide-soignant, ambulancier, assistant de vie par exemple) **au niveau I**, donnant accès à des fonctions d'ingénierie et de direction.

Quel que soit le niveau, une forte proportion du contenu de formation donnant accès aux métiers du secteur sanitaire et social est **réalisée sur le terrain**, dans le cadre de stages pratiques ou de contrats en alternance.

3. Des métiers avec un taux de réussite élevé aux examens

En 2014, le taux de réussite aux examens était de **87,5%** : les formations sociales présentent des taux de réussite globalement plus faibles (81% en moyenne) que les formations sanitaires (94%). Parmi les formations sanitaires, les spécialisations telles qu'infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste ou cadre de santé présentent d'excellents taux de réussite.

4. Des métiers accessibles à tous, par différentes voies

46,1% des effectifs des écoles du secteur sanitaire et sociale suivent la formation selon la voie dite « initiale » et **53,9%** en formation dite « continue » (31,2% de demandeurs d'emploi, 14,3% de salariés, 8,4% d'agents de la fonction publique).

Les diplômés du secteur sanitaire et social peuvent, en effet, être validés **selon plusieurs voies** :

• La formation professionnelle initiale :

- par « voie scolaire » : elle fait suite à une formation générale et prépare les jeunes à s'insérer professionnellement.
- par « apprentissage » : elle permet au jeune de suivre la formation tout en bénéficiant d'un contrat de travail en alternance. Les apprentis représentent 3,5% des effectifs en formation dans le domaine social. Ils sont notamment présents dans les formations préparant aux diplômes d'éducateur spécialisé (7,2% des inscrits), de moniteur éducateur (6,9%) et d'éducateur de jeunes enfants (5,1%). Pour le sanitaire, les apprentis représentent 0,7 % des effectifs en formation. Ils sont notamment présents dans les formations préparant aux diplômes de Préparateur en pharmacie hospitalière (32,7% des inscrits), d'Ambulancier (8,8%) et d'Auxiliaire de puériculture (4,0%).

• **La formation professionnelle continue** : toutes les catégories d'adultes actifs y ont accès (salariés, demandeurs d'emploi, fonctionnaires, travailleurs indépendants, chefs d'entreprise) ; elle leur permet de renforcer ou d'acquérir une qualification reconnue.

• **La validation des acquis par l'expérience (VAE)** : elle permet d'obtenir une certification professionnelle par la reconnaissance des compétences et des connaissances acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou non.

5. Des métiers offrant de réelles opportunités de carrières en France et en Europe

Sous conditions de formation complémentaire et parfois d'expérience professionnelle, les professionnels peuvent prétendre à une réelle mobilité ; ils peuvent ainsi :

- **Changer de métier** : à titre d'exemple, un aide-soignant peut accéder à un autre métier du sanitaire (comme auxiliaire de puériculture ou infirmier).

- **Evoluer vers des fonctions d'encadrement et de direction** : les accompagnants éducatifs et sociaux peuvent progresser vers d'autres métiers de l'Éducatif (Moniteur Educateur, Educateur Spécialisé), voire prendre des responsabilités supplémentaires et diriger un service ou un établissement d'intervention sociale.

- **Exercer dans d'autres pays en Europe**, grâce au système européen de transfert et d'accumulation de crédits, également appelé **ECTS** (*European Credits Transfer System*). Ce système de crédits, développé par l'Union Européenne, permet de faciliter la comparaison d'études de différents pays européens ; ce système concerne uniquement les formations de l'enseignement supérieur.

6. Des métiers encore très féminins, mais où les profils masculins sont recherchés !

Les professionnels du secteur sont majoritairement représentés par des femmes : 81,7% des personnes qui exercent un métier dans le domaine sanitaire et social sont des femmes et **18,3% des hommes**. Si 30 % des éducateurs spécialisés sont des hommes, c'est seulement le cas de 11% des infirmiers, 7% des aides-soignants et 3% des auxiliaires de vie sociale. Or, quels que soient les métiers, **les hommes sont prisés** dans ce secteur et sont recherchés sur le marché de l'emploi.

7. Comment connaître les dates des épreuves de sélection ?

Les formations dispensées par les écoles de la santé et de l'action sociale sont quasiment toutes accessibles suite à la réussite à des épreuves de sélection écrites et orales. Pour les métiers de la santé et du paramédical ainsi que les métiers de l'action sociale, les dates de concours et frais d'inscription sont accessibles :

- en contactant directement les écoles et établissements dispensant ces formations.
- Et sur le site de la Région Grand Est (fin du 2nd semestre 2017)

<http://www.grandest.fr/actions/formations-sanitaires-sociales/>

8. Comment mettre toutes les chances de son côté pour réussir le concours d'entrée ?

Le ratio entre le nombre de candidats à ces épreuves et le nombre de places reste élevé : par exemple, 8 435 candidats se sont présentés aux épreuves de sélection pour entrer dans les écoles d'aides-soignants sur le territoire Grand Est pour 2 077 places, soit 4,1 candidats pour 1 place.

Ainsi, et en raison du grand nombre de candidats pour l'accès à certains métiers, il est conseillé de **se préparer au concours** :

- **en s'informant sur l'actualité du secteur** : cf. sitographie en fin de ce guide.
- **en rencontrant des professionnels du secteur** : pour ce faire, le forum des carrières sanitaires et sociales, organisé sur le territoire lorrain en année impaire et sur le territoire de Champagne Ardenne et Alsace en année paire, est une réelle opportunité à ne pas manquer.
- **en effectuant des stages** pour découvrir les métiers : vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller d'orientation psychologue, votre professeur principal, votre conseiller en mission locale ou votre conseiller Pôle emploi.

Les formations préparatoires peuvent également vous être utiles, en sachant que leur coût est généralement à votre charge.

A noter : certaines dispenses aux épreuves de sélection sont possibles en fonction de diplômes préalablement acquis (liste des diplômes et des certifications dans ce guide, à la rubrique « dispenses et allègements » P.102)

9. Des financements de formation pour tous publics

Cf. tableau Guide des aides à la formation : P.112

10. Le panorama des métiers du secteur sanitaire et social : les chiffres sur la formation et l'insertion professionnelle

Sur le site de l'OREF Alsace (<http://www.oref-alsace.org/>), vous pouvez consulter les travaux de l'Observatoire Régional des Métiers du Sanitaire et du Social Grand Est (<http://www.oref-alsace.org/observatoire-du-saso/accueil>)

Cet outil est une aide à la décision, au service des politiques emploi formation mises en oeuvre dans ce domaine.

Les travaux de l'Observatoire sont actuellement pilotés par l'OREF Alsace, qui coordonne sur ce sujet les activités des trois OREF alsacien, lorrain et champardennais, en vertu des orientations du Contrat de projets Etat - Région 2015-2020.

En complément, retrouvez aussi d'autres études et indicateurs relatifs au secteur du sanitaire et social, réalisés par d'autres opérateurs du domaine.



ACCOMPAGNANT(E) EDUCATIF(VE) ET SOCIAL(E)



QUE FAIT-IL ?

L'accompagnant éducatif et social (AES) possède les compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature (âge, maladie, mode de vie, situation sociale de vulnérabilité) et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

Les AES veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire.

L'accompagnant éducatif et social accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Les 3 spécialités de l'AES :

1. ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE À DOMICILE

2. ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE

3. ACCOMPAGNEMENT À L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET À LA VIE ORDINAIRE

Le lieu de travail et les conditions d'exercice varient selon la spécialité du diplôme :

1. ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE À DOMICILE :

L'accompagnant éducatif et social intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il intervient au domicile de la personne accompagnée quel qu'il soit (appartements personnels, appartements thérapeutiques, foyers logement, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, services d'aide à la personne, services d'accompagnement à la vie sociale,...).

CONDITIONS D'EXERCICE

L'accompagnant éducatif et social se déplace au domicile des bénéficiaires la plupart du temps avec son véhicule personnel. Il intervient seul chez la personne, donc en parfaite autonomie, même s'il doit rendre compte de ses actes aux responsables du service. Il travaille en partenariat avec les autres intervenants à domicile (service de soins, kinésithérapeutes,...). Il travaille avec des horaires variables, souvent le week-end et selon l'employeur. Parfois il peut être amené à travailler de nuit.



2. ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE :

L'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il travaille au sein des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées, personnes handicapées (enfants, adultes et personnes handicapées vieillissantes), personnes vulnérables (enfants qui relèvent de la protection de l'enfance, personnes sans domicile fixe...).

CONDITIONS D'EXERCICE

Il agit au sein d'une équipe pluri-professionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical. Il peut être appelé à travailler de nuit ou les week-ends notamment dans les structures en internat avec ponctuellement des horaires coupés en journée.

3. ACCOMPAGNEMENT À L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET À LA VIE ORDINAIRE :

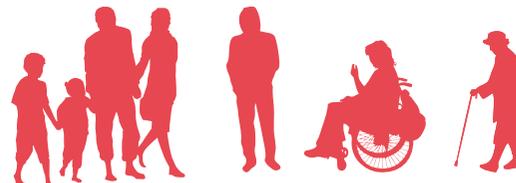
L'accompagnant éducatif et social facilite, favorise et participe à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il intervient au sein des structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

CONDITIONS D'EXERCICE

Il intervient dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. Il intervient auprès de 1, 2 ou plusieurs élèves dans une même classe, une même école, une même commune ou dans des communes distinctes. Il est placé sous la responsabilité de l'enseignant de la classe. Il accompagne à la réalisation des actes de la vie quotidienne, il accompagne et soutien aux apprentissages, il accompagne à la vie sociale, il participe à la réalisation du projet de scolarisation de l'élève.



NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

ACCOMPAGNANT(E) EDUCATIF(VE) ET SOCIAL(E) (SUITE)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIES
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

COMMENT DEVENIR ACCOMPAGNANT(E) ÉDUCATIF(VE) ET SOCIAL(E) ?

La formation pour obtenir le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) comprend un socle commun et la formation d'une des 3 spécialités.

La formation est dispensée sur une amplitude de 12 à 24 mois

→ Elle comprend un enseignement théorique total de 504 heures :

- 378 heures pour le socle commun
- 147 heures pour chaque spécialité

S'ajoutent :

- 14 heures : période de détermination de parcours à l'issue de laquelle le candidat se positionne sur la spécialité
- 7 heures : temps de validation de l'acquisition des compétences

→ Elle comprend également une formation pratique de 840 heures (24 semaines)

Des dispenses et allègements de formation sont prévus pour les personnes qui sont déjà titulaires d'un autre diplôme social ou d'un niveau de qualification particulier.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Pour passer à une autre spécialité, il faut valider 147 heures de théorie correspondantes à la spécialité souhaitée et réaliser 175 heures de pratique

Sous condition de formation complémentaire, les AES peuvent accéder à d'autres métiers du travail social, du sanitaire ou de l'éducatif.

LE MÉTIER EN ACTION

- Site de l'ONISEP : www.onisep.fr

S'agissant d'un nouveau diplôme mis en place en 2016, les chiffres clés ne sont pas disponibles à ce jour

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

08 Charleville-Mézières Greta des Ardennes

> Formation pouvant être dispensée sur les sites de Rethel, Revin, Sedan et Charleville Mézières

10 Troyes Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la Croix-Rouge Française

10 Troyes GRETA Sud Champagne

> Formation pouvant être dispensée sur sites de Romilly Sur Seine (2 sites) et de Bar Sur Aube.

51 Châlons en Champagne Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité de Champagne Ardennes (CREAI)

51 Reims Centre Régional de Formation à l'Animation Sociale de l'UFCV

> Formation pouvant être dispensée sur sites de Rethel, Revin, Sedan et Reims

51 Reims GRETA Haute Marne

> Formation pouvant être dispensée sur sites de St Dizier, Chaumont, Vitry Le François, Sézanne, Epernay, Châlons en Champagne, Langres et Reims.

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

> Formation pouvant être dispensée sur sites du Ban St Martin et Nancy.

> Cette formation peut aussi être mise en œuvre sur Bar le Duc, Verdun, Sarreguemines, Sarrebourg, St Avold, Yutz, Epinal et Lunéville en partenariat avec Greta et Afpa.

54 Villers les Nancy ALAJI

> Formation pouvant être dispensée sur sites de Vandoeuvre- les-Nancy, Metz, Lunéville, Epinal, Verdun, St Dié, Mulhouse et Schiltigheim)

55 Commercy Maison Familiale Rurale (MFR)

67 Schiltigheim IFCAAD

67 Sélestat Greta Centre Alsace

67 Strasbourg EDIAC Formation

68 Colmar IFCAAD

> Formation pouvant être dispensée sur sites de Illzach et Colmar

68 Colmar Institut du Diaconat Centre Alsace

> Formation pouvant être dispensée sur sites de Ingwiller et Colmar

68 Colmar Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM)

> Formation pouvant être dispensée sur sites de Colmar et Mulhouse

68 Colmar IRFA Est

68 Mulhouse Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM)

68 Mulhouse IRFA Est

68 Mulhouse Lycée professionnel du Rebberg

88 Gugnécourt Maison Familiale Rurale (MFR)

88 Harol Lycée professionnel La Providence

→ En apprentissage :

54 Nancy IRTS de Lorraine - CFA du travail social de Lorraine

57 Le Ban St Martin - CFA du travail social de Lorraine

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER OU INTÉRIEUR OU LOGISTIQUE

J1301 30 700 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(85% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

L'agent de service participe au bien-être et au confort de l'utilisateur ou du patient. Au quotidien, l'agent de service doit s'adapter aux différentes missions qui lui sont confiées, en sachant que celles-ci s'articulent principalement autour de trois fonctions :

- Assurer l'entretien, la désinfection des locaux, du matériel et de la chambre du patient en conformité avec les protocoles en vigueur.
- Participer à l'activité hôtelière et aider au service des repas.
- Etablir et entretenir une relation adaptée aux usagers, aux familles, aux accompagnants, aux équipes éducatives et soignantes en partageant et en communiquant des observations recueillies lors de la réalisation de ses activités.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'agent de service dit « hospitalier » travaille dans des hôpitaux, des cliniques, centres de cure ou de convalescence. On parle d'« agent de service intérieur » dans un établissement d'accueil et d'hébergement de personnes en situation de handicap. Dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), l'appellation usuelle est « agent de service logistique ».

CONDITIONS D'EXERCICE

Dans les maisons de retraite comme dans les hôpitaux ou les structures spécialisées pour personnes handicapées, l'agent de service travaille en relation avec différents services (soins, cuisine, lingerie, entretien, ...), sous la responsabilité de l'équipe soignante. Ses horaires peuvent être décalés et il travaille aussi le week-end et les jours fériés.

COMMENT DEVENIR AGENT(E) DE SERVICE ?

Si le métier est accessible sans formation, il est indispensable de savoir lire les fiches techniques et les protocoles, afin de pouvoir appliquer des règles d'hygiène strictes et de communiquer avec les équipes soignantes et éducatives, ainsi qu'avec le patient / usager. Dans ce cas, il est préférable d'avoir une expérience dans ce domaine.

Une formation dans le secteur sanitaire et social reste néanmoins fortement recommandée car les candidats diplômés sont vraiment recherchés. Les diplômés donnant accès à ce métier sont :

- **Le CAP Assistant (e) Technique en Milieu Familial et Collectif (ATMFC) :** 1749 heures de formation et 16 semaines en formation en milieu professionnel sur 2 années. Ce diplôme est aussi accessible par la voie de l'apprentissage et par la validation des acquis par l'expérience (VAE).
- Le CAP agricole « Service aux personnes et vente en espace rural »** est une formation dispensée sur 2 ans par voie scolaire dans un établissement d'enseignement agricole (1624 heures de formation, 14 à 16 semaines de formation en milieu professionnel).

Les personnes titulaires d'un diplôme ou certification de l'intervention à domicile qui souhaitent travailler en établissement peuvent aussi avoir accès à ce métier (pour plus de précision sur ces formations, voir la fiche métier « **Assistant de vie** »).

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

En fonction des diplômes, des passerelles peuvent exister vers des métiers de même niveau, tel le métier d'accompagnant éducatif et social.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <https://oniseptv.onisep.fr>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ **CAP ATMFC (Assistant technique en milieu familial et collectif)**

08 Charleville Mézières Lycée professionnel Etion
08 Rethel Lycée polyvalent Paul Verlaine
08 Sedan Lycée polyvalent le Château

10 Troyes Lycée professionnel Jeanne Mance

51 Châlons en champagne Lycée polyvalent Frédéric Ozanam

51 Epernay Lycée polyvalent des métiers Stéphane Hessel

51 Reims Lycée professionnel Europe

51 Sézanne Lycée polyvalent La Fontaine du Vé

51 Vitry le François Lycée professionnel François 1^{er}

52 Chaumont Lycée professionnel E.Bouchardon

52 Saint-Dizier Lycée professionnel privé (Estic)

52 Wassy Lycée professionnel Emile Baudot

54 Nancy Lycée professionnel Marie-Immaculée

54 Tomblaine Lycée des métiers des services et du commerce Marie Marvingt

54 Toul Lycée professionnel Régional du Tolois (Site Camille Claudel)

55 Commercy Lycée polyvalent Henri Vogt (Section d'enseignement professionnel)

57 Bouzonville Lycée professionnel La Providence

57 Hayange Lycée professionnel Maryse Bastié

57 Sarreguemines Lycée professionnel Simon Lazard

67 Haguenau Lycée professionnel André Siegfried

67 Molsheim Lycée professionnel Camille Schneider

67 Oermingen Lycée professionnel privé Ste Thérèse

67 Saverne Lycée professionnel Jules Verne

67 Schiltigheim Lycée professionnel Aristide Briant

67 Sélestat Lycée FC Schweisguth

67 Strasbourg Lycée professionnel privé Ste Clotilde

68 Colmar Lycée polyvalent Blaise Pascal

68 Masevaux Lycée professionnel Joseph Vogt

68 St Louis Lycée polyvalent Jean Mermoz

68 Wittenheim Lycée professionnel privé Institution Don Bosco

88 Saint Dié des Vosges Lycée professionnel Jean-Baptiste Jacques Augustin

→ **En apprentissage :**

67 Strasbourg - Lycée professionnel Ste Clotilde avec le CFA de l'Enseignement Professionnel Privé d'Alsace

68 Mulhouse - CFA du Lycée professionnel Roosevelt

→ **CAP agricole Services aux personnes et vente en espace rural**

08 Lucquy Maison familiale rurale

08 Maubert-Fontaine Lycée professionnel privé

10 Arcis-sur-Aube Lycée des Cordeliers

52 Buxières-les-Villiers Maison familiale et rurale

55 Damvillers Maison familiale rurale

67 Bouxwiller Lycée professionnel agricole privé Schattenmann

88 Bulgnéville Maison familiale rurale

88 Colroy-la-Grande Maison familiale rurale de Saint-Dié - La Porte d'Alsace

88 Harol Lycée d'enseignement agricole privé La Providence

→ **En apprentissage :**

51 Avize CFA agricole et viticole de la Marne

51 Somme-Vesle CFPPA de l'Epine

54 Toul CFA agricole de Meurthe-et-Moselle

88 Harol Lycée d'enseignement agricole privé La Providence



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

NIVEAUX DE
CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

Focus

92,8% des aides-soignants qui travaillent ont obtenu un emploi en moins de 3 mois après leur sortie de formation.

AIDE-SOIGNANT(E)

(J1501) 37 200 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
93 % DE FEMMES ET 7 % D'HOMMES



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

QUE FAIT-IL ?

L'aide-soignant accompagne les personnes dans la réalisation des activités de la vie quotidienne et dispense des soins d'hygiène et de confort aux patients tels que, par exemple, l'aide à la toilette, l'aide au repas ou l'aide au déplacement. Il contribue à leur bien-être et à leur préserver, dans la mesure du possible, leur autonomie. Il travaille en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier, le plus souvent, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et participe aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il exerce son activité en milieu hospitalier ou extrahospitalier, en centres d'accueil pour personnes en perte d'autonomie, âgées, ou handicapées, dans le secteur médical, médico-social ou social.

CONDITIONS D'EXERCICE

Il agit au sein d'une équipe pluriprofessionnelle sous la responsabilité d'un infirmier. Il est appelé à travailler en horaires postés jour/nuit - week-end et jours fériés. Son travail nécessite des compétences physiques (ex : aide au lever – manutention manuelle des personnes soignées...) et psychiques (ex : accompagnement de personnes en fin de vie).

COMMENT DEVENIR AIDE-SOIGNANT(E) ?

Il faut valider un diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) en suivant une formation de 10 mois qui alterne des périodes de formation théorique et pratique en institut et des périodes de formation clinique en stage en milieu professionnel. L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1 435 heures réparties en enseignement théorique (17 semaines, soit 595 heures) et enseignement clinique (24 semaines, soit 840 heures).

C'est une formation de niveau 5 qui nécessite de réussir des épreuves de sélection. Aucun diplôme n'est requis au préalable et des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur, notamment pour les titulaires du bac pro ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) et SAPAT (services aux personnes et aux territoires) la formation est ouverte à l'apprentissage. Le diplôme est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Sous condition de formation complémentaire et parfois d'expérience professionnelle, les aides soignants peuvent accéder à d'autres métiers du sanitaire (infirmier, auxiliaire de puériculture) ou du social (AES).

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-aides-soignants.pdf>
- Insertion professionnelle : http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-as_0.pdf



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

08 Charleville-Mézières IFAS

10 Troyes IFAS du Centre Hospitalier
10 Troyes IFAS de la Croix-Rouge

51 Châlons-en-Champagne IFAS de la Croix Rouge
51 Epernay IFAS du Centre Hospitalier
51 Reims IFAS du Centre Hospitalier Universitaire

52 Chaumont IFAS du Centre Hospitalier
52 St Dizier IFAS du Centre Hospitalier

54 Briey IFAS du Centre Hospitalier
54 Mont St Martin IFAS du Groupe SOS Santé
54 Nancy IFAS du Centre Hospitalier Régional Universitaire
54 Nancy Sant'Est IFAS
54 Pont-St-Vincent Lycée professionnel régional La Tournelle

55 Bar-Le-Duc IFAS du Centre Hospitalier Jeanne d'Arc
55 Verdun IFAS du Centre Hospitalier Verdun - St Mihiel

57 Metz IFAS du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
57 Metz IFAS de la Croix Rouge Française
57 Sarrebourg IFAS du Centre Hospitalier
57 St Avold IFAS du Groupe SOS Santé
57 Thionville IFAS du Centre Hospitalier

67 Bischwiller IFAS du Centre Hospitalier
67 Brumath IFAS Etablissement Public de Santé Alsace Nord
67 Haguenau IFAS du centre Hospitalier
67 Ingwiller IFAS du Neuenberg
67 Saverne IFAS du Centre Hospitalier Ste Catherine
67 Sélestat IFAS du Centre Hospitalier
67 Strasbourg IFAS des Hôpitaux Universitaires
67 Strasbourg IFAS du Groupe Hospitalier St Vincent
67 Wissembourg IFAS du Centre Hospitalier Inter-communal de la Lauter

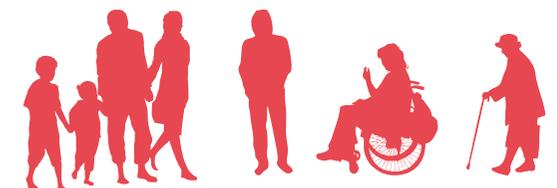
68 Colmar IFAS Diaconat Centre Alsace
68 Colmar IFAS Hôpitaux civils de Colmar
68 Mulhouse IFAS (Association pour la Réadaptation et la Formation Professionnelle)
68 Mulhouse IFAS (Fondation Maison du Diaconat)
68 Mulhouse IFAS du Centre Hospitalier
68 Rouffach IFAS du Centre Hospitalier

88 Epinal IFAS du Centre Hospitalier Emile Durkheim
88 Neufchâteau IFAS du Centre Hospitalier Inter-communal de l'Ouest Vosgien
88 Remiremont IFAS du Centre Hospitalier
88 St Dié IFAS du Groupement de Coopération Sanitaire

→ En apprentissage :

54 Pont-St-Vincent - IFAS/LP La Tournelle avec le CFA régional des métiers du sanitaire et social

67 Strasbourg - IFSI/IFAS St Vincent avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social de Schiltigheim



Focus

90,5% des ambulanciers qui travaillent ont obtenu un emploi en moins de 1 mois après leur sortie de formation.

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

AMBULANCIER(E)

(J1305) 4 700 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(36 % DE FEMMES) EFFECTIF EN HAUSSE DE 9,4% EN 5 ANS (2007-2012)



QUE FAIT-IL ?

Auxiliaire de soins, l'ambulancier assure le transport, au moyen d'un véhicule adapté, des personnes blessées ou malades qui nécessitent un soin et une attention particulière du fait d'une grande fragilité. Il adapte sa prestation à l'urgence et à l'état de santé de la personne transportée dans le cadre strict de ses attributions. Lors du trajet, l'ambulancier assure la surveillance de l'état de santé du patient et des dispositifs médicaux. Il est chargé du recueil et de la transmission des informations et des documents nécessaires à la continuité des soins. Il peut être amené à effectuer des gestes de premier secours. Il est également chargé de tâches annexes : tenue de documents de bord, entretien du véhicule.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'ambulancier travaille dans le secteur privé, éventuellement dans le secteur associatif et aussi dans le secteur public hospitalier.

CONDITIONS D'EXERCICE

Ce métier est règlementé par la convention collective du transport routier, le temps de travail étant calculé par équivalence.

L'exercice de la profession d'ambulancier nécessite une bonne condition physique, tant au niveau du port de charge, que de l'activité en extérieur de jour comme de nuit, toute l'année. En effet, selon les entreprises, l'ambulancier travaille de jour mais peut effectuer des gardes de nuit et de week-end.

COMMENT DEVENIR AMBULANCIER(E) ?

Le Diplôme d'Etat d'Ambulancier (niveau 5) donne accès au métier.

L'entrée en formation nécessite d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral). Aucun diplôme préalable n'est requis mais il est nécessaire d'être titulaire du permis B (période probatoire expirée).

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur.

La formation s'effectue sur 18 semaines à raison de 35 heures par semaine : 13 semaines en centre de formation et 5 semaines en entreprise.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

- Passerelle vers le diplôme d'aide soignant : équivalence de 4 modules sur 8.
- Ambulancier Service Mobile d'Urgence Réanimation (SMUR) en suivant la formation d'adaptation à l'emploi d'ambulancier SMUR.
- Chef d'exploitation d'une société d'ambulanciers.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique:
<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-ambulanciers.pdf>
- Insertion professionnelle:
<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-ambul.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

08 Charleville Mézières AFTRAL

10 Torvilliers AFTRAL

10 Troyes IFPS de la Croix Rouge française

51 Reims Institut de Formation d'Ambulanciers du Centre Hospitalier Universitaire

54 Nancy Institut de Formation d'Ambulanciers du Centre Hospitalier Régional Universitaire

57 Metz AFTRAL

67 Strasbourg Institut de Formation d'Ambulanciers des Hôpitaux Universitaires

68 Sausheim Institut de Formation d'Ambulanciers du Haut-Rhin (ATSU 68)

→ En apprentissage :

51 Reims - CFA Transport et Logistique AFTRAL

57 Metz - CFA Transport et Logistique AFTRAL

NIVEAUX DE CERTIFICATION

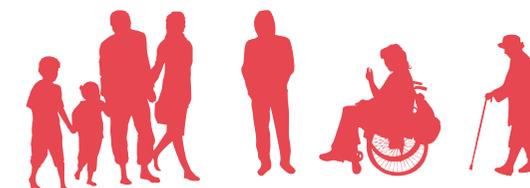
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



ANIMATEUR(TRICE) SOCIAL(E) OU TERRITORIAL(E) OU HOSPITALIER (E) (K1206)



QUE FAIT-IL ?

L'animateur conçoit et conduit des actions en «animation sociale» auprès des personnes fragilisées par un risque d'isolement et de marginalisation. Son action vise tant à prévenir le risque de rupture de lien social, qu'à le créer ou le recréer pour rétablir l'autonomie de la personne aidée en tenant compte de ses besoins et centres d'intérêts. L'animateur participe à la mise en œuvre de partenariats internes ou externes et au fonctionnement de la structure où il travaille. Il accueille des différents publics et conçoit des actions de communication et de promotion de ses activités d'animation.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'animateur travaille dans les structure médico-sociales, les structures pour personnes âgées, les centres socio-culturels, des structures de type associatif (centres de loisirs...), des organismes publics (CCAS, Hôpitaux,...).

CONDITIONS D'EXERCICE

Il agit au sein d'une équipe pluri-professionnelle dans le cadre du projet de vie des résidents ou des bénéficiaires du service rendu par la structure.

COMMENT DEVENIR ANIMATEUR(TRICE) SOCIAL(E)

Il faut obtenir un BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports) en suivant une formation allant jusqu'à 24 mois. Elle est dispensée en alternance entre enseignement théorique et enseignement pratique sur une durée minimale de 900 heures dont 600 heures en centre.

C'est une formation de niveau 4 qui nécessite d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral). Aucun diplôme n'est exigé pour suivre cette formation, mais des prérequis sont nécessaires. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur. Cet emploi est également accessible aux titulaires d'un baccalauréat professionnel «Services Aux Personnes et Aux Territoires» (SAPAT), ou «services de proximité et vie locale» (SPVL).

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE ?

Le titulaire du BPJEPS Animation Sociale peut directement postuler sur les concours de la fonction publique hospitalière ou territoriale. Les animateurs sociaux peuvent atteindre par la suite le DEJEPS (Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire Sports) animation sociale, au DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) sport adapté, voire accéder aux niveaux 2 et 1 des métiers de l'animation. Il peut également s'orienter vers des métiers comme moniteur-éducateur ou éducateur spécialisé. Il peut dans ce cas bénéficier de passerelles (dispenses ou allègements).



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ **BPJEPS spécialité animateur mention animation sociale :**

→ **En apprentissage :**
08 Charleville-Mézières CFA interprofessionnel des Ardennes

67 Schiltigheim IFCAAD avec le CFA FORM'AS (Alternance Bas-Rhin /Haut-Rhin une année sur deux) :
 • IFCAAD Schiltigheim 2017-2018
 • IFCAAD Illzach 2018-2019

→ **BAC PRO SAPAT (Service aux Personnes et aux Territoires) :**

08 Lucquy Maison familiale rurale
08 Maubert-Fontaine Lycée professionnel privé

10 Arcis-sur-Aube Lycée des Cordeliers
10 Saint-Pouange Lycée agricole Charles Baltet

51 Somme-Vesle CFPPA de l'Epine
51 Somme-Vesle Lycée de la Nature et du Vivant de Somme Vesle
51 Vertus Maison familiale rurale

52 Buxières-les-Villiers Maison familiale et rurale
52 Doulaincourt-Saucourt Maison familiale rurale de Montrol

54 Toul CFA agricole de Meurthe-et-Moselle

55 Bras-sur-Meuse Maison familiale rurale
55 Commercy Maison familiale rurale

57 Château-Salins Lycée agricole du Val de Seille

67 Bouxwiller Lycée professionnel agricole privé Schattenmann

67 Erstein Lycée professionnel agricole d'Erstein

88 Colroy-la-Grande Maison familiale rurale de Saint-Dié - La Porte d'Alsace
88 Hadol Maison familiale rurale
88 Harol Lycée d'enseignement agricole privé La Providence
88 Saulxures-sur-Moselotte Maison familiale rurale

→ **BAC PRO SPVL (Services de Proximité et Vie Locale) :**

51 Reims Lycée professionnel Europe

54 Nancy Lycée professionnel Claude Daunot
54 Nancy Lycée professionnel Marie-Immaculée
54 Tomblaine Lycée des métiers des services et du commerce Marie Marvingt

55 Verdun Lycée professionnel Sainte-Anne

57 Metz Lycée des métiers du sanitaire et du social Alain-Fournier
57 Metz Lycée professionnel Anne de Méjanès

67 Haguenau Lycée professionnel André Siegfried
67 Strasbourg Lycée polyvalent René Cassin - Section d'enseignement professionnel
67 Strasbourg Lycée professionnel Jean Geiler

68 Altkirch Lycée polyvalent Jean Jacques Henner - Section d'enseignement professionnel

88 Thaon-lès-Vosges Lycée des métiers d'art et des services à la personne Emile Gallé

FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
L'EXPERIENCE
VAE

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



Focus

85% des assistants de service social diplômés en 2016 ont un emploi

ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

(K1201) 5 100 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST (90.1% DE FEMMES) EFFECTIF EN HAUSSE DE 12,8% EN 5 ANS (2007-2012)



QUE FAIT-IL ?

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Dans une relation avec les personnes, il agit pour permettre l'accès aux droits et aux soins de chacun, et soutient les personnes afin qu'elles développent leurs capacités à résoudre leurs problèmes et à s'inscrire dans la société et les échanges sociaux. Par exemple, dans un hôpital, l'assistant de service social est à l'écoute des personnes âgées pour préparer leur retour à domicile avec l'équipe médicale. Dans un établissement scolaire, il soutient les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires et familiales. Dans un quartier, il accueille les personnes présentant des problèmes de revenus, de logement, d'insertion, d'éducation et les accompagne dans la recherche de solutions. En lien avec des partenaires, il élabore avec des habitants des groupes d'action collective, pour créer du lien social, leur permettre de mutualiser leurs ressources et développer ensemble leurs projets de vie. Il est également force de proposition pour la conception des politiques sociales, des orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les secteurs d'intervention des assistants de service social sont diversifiés : Fonction Publique d'Etat, Conseils Départementaux, Mairies, Etablissements de Santé Publics et Privés, Etablissements et Services Médico Sociaux et Sociaux, Entreprises Publiques et Privées, Associations, Organismes de Protection Sociale (CAF, CRAM, CRAV, CMSA...).

CONDITIONS D'EXERCICE

Il élabore une relation d'aide individuelle avec les personnes ou met en œuvre des actions collectives avec des groupes. Il travaille dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires. Il met en œuvre son intervention dans le cadre d'une institution, tout en développant initiatives et créativité. Son action s'inscrit dans un partenariat ouvert afin de favoriser la recherche de solutions concertées en faveur des personnes qui le contactent.

COMMENT DEVENIR ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL ?

Le métier est accessible après obtention du DEASS (Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social) de niveau 3. La formation est dispensée sur une durée de 3 ans, en alternance entre enseignement théorique de 1740 heures (dont 450 heures de travaux pratiques) et enseignement pratique en stage de 1680 heures (c'est-à-dire 12 mois de stage répartis sur 3 ans).

L'admissibilité en formation nécessite d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral). La formation préparant au DEASS est ouverte aux candidats titulaires du baccalauréat, d'une équivalence ou d'un diplôme paramédical au moins de niveau 4. Il est possible de se présenter à la sélection, sans le baccalauréat, après réussite de l'examen de niveau organisé par la DRDJSCS. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur. Elle peut aussi être suivie par la voie de l'apprentissage.

Le Diplôme d'Etat est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. L'obtention du Diplôme d'Etat implique l'attribution de 180 crédits ECTS.



PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Le suivi d'une formation complémentaire permet aussi à l'Assistant de Service Social d'exercer d'autres métiers du secteur social par exemple : médiateur familial, délégué à la tutelle, conseiller conjugal et familial.

Des dispenses ou allègements sont prévus si un ASS souhaite se former à d'autres métiers du travail social de niveau 3 : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants ou conseiller en éducation sociale et familiale.

L'assistant de service social peut également poursuivre une formation supérieure pour l'obtention :

- du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) ;
- du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS).
- du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'établissement ou de service d'intervention Sociale (CAFDES) ;

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique: <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-assistants-service-social.pdf>
- L'insertion professionnelle: <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-ass.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Champagne-Ardenne

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES)

68 Mulhouse Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM)

→ **En apprentissage :**

54 Nancy - Institut Régional du Travail Social en Lorraine (IRTS) avec le CFA du travail social de Lorraine

67 Strasbourg - Ecole Supérieure en travail Educatif et Social (ESTES) avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social

68 Mulhouse - Institut Supérieur Social de Mulhouse (ISSM) avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social

FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
L'EXPERIENCE
VAE

! Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)

(K1303)



QUE FAIT-IL ?

L'assistant familial exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent, à son domicile, de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique. L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent confié, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'assistant familial travaille à son domicile et est employé par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des Conseils Départementaux ou par des services de placement familiaux rattachés à une Maison d'Enfants à Caractère Social ou à une cité de l'enfance.

CONDITIONS D'EXERCICE

Il exerce à son propre domicile et accueille l'enfant ou le jeune 24 heures sur 24 sauf durant les retours dans sa famille d'origine.

COMMENT DEVENIR ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) ?

Le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF) atteste des compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs. C'est un diplôme de niveau 5.

Il est nécessaire dans un premier temps de demander un agrément au Conseil Départemental de son domicile. Une fois l'agrément obtenu, l'assistant familial doit se faire embaucher dans un des services existant dans le département.

Quand il sera en emploi, il bénéficiera d'un stage de formation de 60 heures, organisé par son employeur avant d'assurer l'accueil d'un enfant à son domicile. Dans un deuxième temps, et dans les trois ans, il sera inscrit dans une formation de 240 heures, pouvant mener au Diplôme d'Etat d'Assistant Familial dans un centre de formation agréé dans le département de son domicile.

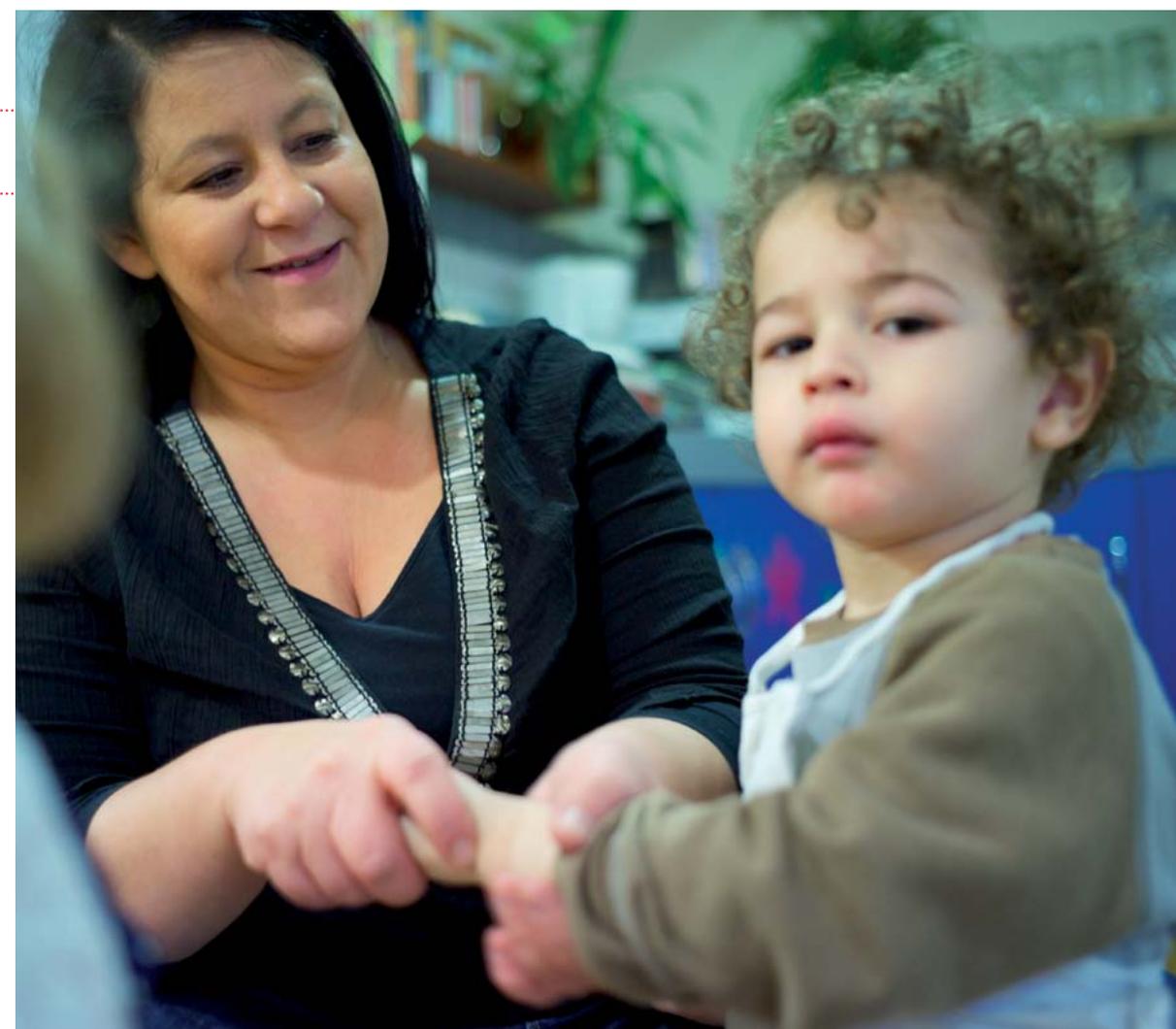
PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Une passerelle peut être envisagée avec la formation de technicien d'intervention sociale et familiale (TISF), avec des possibilités d'allègements.

LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique

<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-assistantes-maternelles.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims IRTS de Champagne-Ardenne

51 Reims UFCV

54 Nancy Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

54 Villers les Nancy ALAJI

57 Metz INFA Lorraine

57 Metz Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle (EPE)

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES)

67 Strasbourg RESCIF

67 Strasbourg EDIAC Formation

68 Mulhouse Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM)

NIVEAUX DE CERTIFICATION

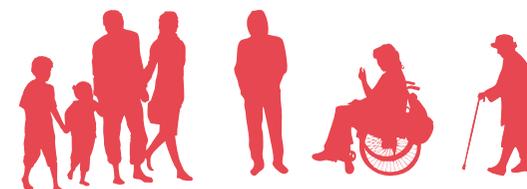
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



ASSISTANT(E) DE VIE

(K1302)



LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-aides-domicile.pdf>
- Insertion professionnelle : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-advd-advf.pdf>

QUE FAIT-IL ?

L'assistant de vie apporte une aide technique et sociale à domicile, dans le cadre de la vie privée des personnes (logement individuel, foyer-logement, chambre dans un foyer-résidence...). Il intervient auprès de publics très variés : familles, enfants, personnes âgées, malades ou handicapées.

Il épaulé et assiste les personnes en leur apportant une aide professionnelle dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne y compris des loisirs.

Il peut intervenir pour des aides à la toilette, à l'entretien du linge et du cadre de vie, à l'alimentation, mais il peut aussi accompagner la personne aidée pour des démarches extérieures ou tout simplement faire une promenade avec elle.

Par son action, l'assistant de vie rend possible le maintien à domicile des personnes, contribue à la stimulation de leur autonomie, et favorise leur insertion sociale. L'assistant de vie établit avec la personne aidée et son entourage une relation de confiance et de dialogue. Il assure, en liaison avec les autres professionnels intervenant à domicile, une prestation individualisée en prenant en compte l'ensemble des besoins de la personne aidée dans le respect de ses choix de vie.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

La plupart des assistants de vie travaillent dans le secteur associatif ou privé à but lucratif, néanmoins quelques-uns exercent dans le cadre du gré à gré, c'est-à-dire en emploi direct (employé par des particuliers).

CONDITIONS D'EXERCICE

L'assistant de vie exerce majoritairement au domicile de personnes fragiles, en perte d'autonomie ou en difficultés sociales. L'activité professionnelle de l'assistant de vie est liée à l'évolution de l'état de santé des personnes qu'elles accompagnent. Ses horaires peuvent être variables et décalés. Il peut être ainsi amené à travailler le week-end. L'assistant de vie se déplace entre les domiciles des différentes personnes aidées, la plupart du temps avec son véhicule personnel.

Il intervient seul chez la personne, donc en parfaite autonomie, même s'il doit rendre compte de ses actes aux responsables du service. Il est le plus souvent seul avec la personne à aider même si il rencontre parfois d'autres intervenants (infirmier, kinésithérapeute...).

COMMENT DEVENIR ASSISTANT DE VIE ?

Pour accéder à ce métier, différentes formations existent : le Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles (TP ADVF), la mention complémentaire d'aide à domicile (MCAD), le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) option «Accompagnement de la Vie à Domicile», la Certification d'assistant de vie dépendance (ADVD)

Pour accéder à toutes ces formations, il est nécessaire d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral). Aucun diplôme n'est requis au préalable de ces formations.

Pour la MCAD, la formation peut être suivie par la voie de l'apprentissage. Ces qualifications sont accessibles par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Des passerelles existent vers des métiers de même niveau, tels que le métier d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'Accompagnant Educatif et Social.

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES (ADV F) :

08 Charleville Mézières Greta des Ardennes
08 Charleville Mézières Alaji
08 Montcy Notre Dame Afpa Charleville-Mézières
08 Reithel CFPFA

10 Romilly sur Seine Greta Sud Champagne
10 Romilly sur Seine Afpa
10 Troyes Pont Ste Marie Afpa

51 Chalons en Champagne Alaji
> Formation pouvant être dispensée sur deux sites
51 Reims Afpa
51 Reims Greta Marne
51 Vitry le François Greta Marne

52 Brotttes Poinfor
52 Chaumont Alaji
52 St Dizier Afpa

54 Laxou Afpa
54 Vandoeuvre les Nancy Alaji

55 Verdun Afpa
55 Verdun Alaji

57 Forbach Alaji
57 Metz Alaji
57 Metz Afpa
57 Metz Vision 2.0
57 St Avold Afpa
57 Yutz Afpa

67 Strasbourg Afpa
> Formation dispensée dans les antennes de Strasbourg, Colmar, Sultz sous Forêts et Mulhouse
67 Schiltigheim Alaji Formation
> Formation dispensée à l'antenne de Schiltigheim et Drulingen
67 Schiltigheim Ifcaad
> Formation dispensée dans les antennes de Schiltigheim et Illzach
67 Strasbourg Infpa
> Formation dispensée dans les antennes de Strasbourg et Mulhouse

68 Mulhouse Alaji
68 Mulhouse Irfa Est
> Formation dispensée dans les antennes de Colmar et Mulhouse
68 Mulhouse Institut Supérieur Social de Mulhouse
> Formation dispensée dans les antennes de Colmar et Mulhouse
68 Mulhouse Centre de réadaptation de Mulhouse
68 Mulhouse Brunstatt Sanheo S2b

88 Epinal Alaji
88 Golbey Afpa

→ MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE (MCAD) :

08 Charleville-Mézières Lycée professionnel Simone Veil

51 Châlons-en-Champagne Lycée Polyvalent Frédéric Ozanam

54 Pont-Saint-Vincent Lycée professionnel La Tournelle

57 Bouzonville Lycée professionnel La Providence
57 Freyming-Merlebach Lycée professionnel Pierre et Marie Curie
57 Metz Lycée des métiers du sanitaire et du social Alain-Fournier

67 Oermingen Lycée professionnel privé Sainte Thérèse
67 Strasbourg Lycée professionnel Jean Frédéric Oberlin

68 Colmar Lycée polyvalent Blaise Pascal - Section d'enseignement professionnel
68 Wittenheim Lycée professionnel privé Don Bosco

88 Thaon-lès-Vosges Lycée des métiers d'art et des services à la personne Emile Gallé



NIVEAUX DE CERTIFICATION

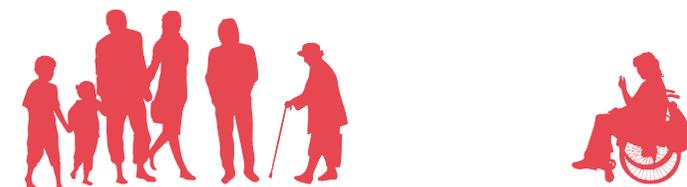
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



ASSISTANT(E) DE VIE (SUITE)

(K1302)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIES
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

→ CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ASSISTANT DE VIE DÉPENDANCE (ADVD):

La liste des organismes de formation habilités sur le site : www.iperia.eu

- | | |
|---|--|
| 08 Bazeilles Sauvegarde des Ardennes | 67 Schiltigheim IFCAAD |
| 08 Charleville Mézières GRETA des Ardennes | 67 Strasbourg Greta Strasbourg Europe |
| 08 Reithel CFPPA | 67 Strasbourg Infa Alsace |
| 08 Sedan Sauvegarde des Ardennes | 67 Vendenheim SAS Référence |
| 10 Troyes Greta Sud Champagne | 68 Brunnstatt Sahneo S2b |
| > Formation pouvant être dispensée au centre de Troyes, Bar-Sur-Aube, Romilly sur Seine | 68 Colmar ASFORM |
| | 68 Mulhouse IRFA Est |
| 51 Bezannes AGES Formation | 88 Epinal Maison Familiale et Rurale des Vosges |
| 51 Cormontreuil CREF | |
| 51 Reims IRTS | |
| 51 Reims UFCV Champagne Ardenne | |
| 51 Reims GRETA Marne | |
| > Formation pouvant être dispensée au centre de Reims, Epernay, Châlons en Champagne, Sézanne, Vitry-Le-François | |
| 52 Chaumont Greta Sud Champagne | |
| > Formation pouvant être dispensée au GRETA de St Dizier et de Chaumont | |
| 54 Jarville la Malgrange Uriopss Lorraine | |
| 54 Nancy GIP FTLV | |
| > Formation pouvant être dispensée au GRETA Lorraine Centre, GRETA Lorraine Nord, GRETA Lorraine Sud, GRETA Lorraine Est, GRETA Lorraine Ouest | |
| 54 Pont-à-Mousson Institut de Formation Pratique Lorraine | |
| 54 Villers les Nancy ALAJI | |
| > Formation pouvant être dispensée sur Charleville-Mézières, Châlons en Champagne, Chaumont, Vandoeuvre les Nancy, Verdun, Forbach, Metz, Schiltigheim, Drulingen, Mulhouse, Epinal | |
| 55 Commercy Maison Familiale et Rurale | |
| 57 Metz Ecole de Parents et des Educateurs (EPE) | |
| 57 Metz Infa Lorraine Champagne Ardenne | |

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



AUDIOPROTHESISTE

(J1401) 200 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(56% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

QUE FAIT-IL ?

Spécialiste de la prothèse auditive, l'audioprothésiste procède à l'appareillage des personnes déficientes auditives, qu'il suit et conseille. Il intervient sur prescription d'un oto-rhino-laryngologiste (ORL).

Après avoir pris connaissance des examens médicaux réalisés au préalable, il mène une série de tests qui ont pour finalité l'évaluation de la perte auditive du patient, voire de son degré de surdité. En fonction des résultats, du mode de vie du patient et de ses moyens financiers, l'audioprothésiste choisit la prothèse la plus adaptée. Il fabrique, monte, règle et, s'il le faut, répare la prothèse car il doit assurer le suivi de l'appareillage et contrôler la qualité de la correction du handicap auditif. Sa fonction est aussi pédagogique, car il explique et apprend au patient et à son entourage le fonctionnement de l'appareil : réglage, positionnement, entretien.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'audioprothésiste travaille en tant qu'indépendant ou au sein d'un groupement de centres de correction auditive. Il peut également être salarié d'un centre d'audioprothèses ou encore exercer dans un institut spécialisé pour l'appareillage de l'enfant et la rééducation.

CONDITIONS D'EXERCICE

Autonome, l'audioprothésiste exerce en collaboration étroite avec le médecin traitant, auquel il transmet les résultats des évaluations auditives. Les échanges sont fréquents avec les orthophonistes, les éducateurs... L'évolution technique des prothèses nécessite de se tenir informé et de se former en permanence.

COMMENT DEVENIR AUDIOPROTHÉSISTE ?

Ce métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat d'audioprothésiste (niveau 3), après 3 ans de formation. L'entrée dans cette formation nécessite d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral) et d'avoir obtenu au préalable un baccalauréat scientifique de préférence.

Le diplôme n'est pas accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Après une expérience professionnelle de 4 ans, l'audioprothésiste peut préparer en 1 an, le diplôme de cadre de santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique:

<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-opticiens-lunetiers-audioprothesistes.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

54 Nancy UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques

NIVEAUX DE CERTIFICATION

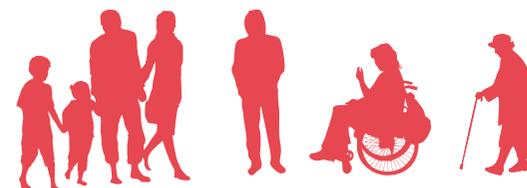
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



Focus

83,8% des auxiliaires de puériculture qui travaillent ont obtenu un emploi en moins de 3 mois après leur sortie de formation.

FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIES
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

(J1304) 5 500 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST (99% DE FEMMES). EFFECTIFS EN HAUSSE DE 10% EN 5 ANS (2007-2012)



QUE FAIT-IL ?

L'auxiliaire de puériculture, en collaboration avec l'infirmier ou la puéricultrice, et/ou sous sa responsabilité, dispense des soins de la vie quotidienne à l'enfant ou au nourrisson. Il apporte son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et la mobilité en l'adaptant aux besoins et aux capacités de l'enfant en respectant les règles d'hygiène, de pudeur et de sécurité.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. Il réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant et facilite son intégration sociale. Il propose, initie, anime et adapte des activités d'éveil et des jeux pour favoriser le développement de l'enfant en respectant son rythme, et lui aménage des espaces de jeux, d'activités, de sommeil, de temps libre.

Il apprécie l'état clinique de l'enfant, son bien-être, et répond à ses besoins par la réalisation de soins adaptés et personnalisés. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il exerce en secteur hospitalier (pédiatrie – maternité – pédopsychiatrie) ou extra-hospitalier (établissements d'accueil de la petite enfance - foyer départemental de l'enfance - structures pour enfants en situation de handicap et médico-social).

CONDITIONS D'EXERCICE

L'auxiliaire de puériculture travaille le plus souvent sous la responsabilité d'un infirmier puériculteur, d'un infirmier ou d'une sage-femme en milieu hospitalier ou quelquefois d'une éducatrice de jeunes enfants en structure d'accueil de la petite enfance. Il exerce son activité au sein d'une équipe pluriprofessionnelle. Les auxiliaires de puériculture s'inscrivent dans des rythmes journaliers fixes ou variables en fonction des lieux d'exercice. Lorsqu'ils exercent en milieu hospitalier, le rythme de travail peut s'organiser sur la base des horaires postés : à savoir de matin, d'après-midi et de nuit.

COMMENT DEVENIR AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ?

Il faut valider un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (niveau 5), après une année de formation. L'entrée en formation nécessite d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral). Aucune condition de diplôme n'est requise. La formation est dispensée en alternance entre enseignement théorique et enseignement pratique soit 595 heures d'enseignement théorique et 840 heures d'enseignement pratique en stage. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur, notamment pour les titulaires des BAC Pro ASSP (Accompagnement Soins et services aux Personnes) et BAC Pro SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires). Le diplôme est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. La formation est ouverte à l'apprentissage.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Les auxiliaires de puériculture peuvent accéder à la formation des infirmiers(ères) par voie de concours après avoir exercé trois années en équivalent temps plein, ainsi qu'à la formation d'éducatrice(trice) de jeunes enfants par voie de concours ou VAE. Il existe également des passerelles vers la formation d'aide-soignant et d'Accompagnant Educatif et Social.



LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-auxiliaires-de-puericulture.pdf>
- Insertion professionnelle : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-ap.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

- 10** Troyes Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix Rouge Française
- 67** Strasbourg Institut Régional de Formation en Puériculture (IRFP)
- 68** Colmar Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP) Diaconat Centre Alsace
- **En apprentissage :**
- 54** Pont-St-Vincent - LP La Tourelle avec le CFA Régional des métiers du sanitaire et social
- 57** Metz IFAP/Lycée du sanitaire et du social Alain Fournier avec le CFA Régional des métiers du sanitaire et social
- 68** Colmar Groupe Hospitalier du Centre Alsace avec le CFA du sanitaire et social de Schiltigheim
- 57** Metz Lycée polyvalent régional Alain Fournier
- 57** Thionville Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP) du Centre Hospitalier de Metz-Thionville



CADRE DE SANTE

(J1502) 4 000 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(83% DE FEMMES)

[FONCTION
D'ENCADREMENT]



FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

QUE FAIT-IL ?

Les missions exercées par les cadres de santé sont larges : management d'équipes, conduite de projet, expertise ou formation.

Cadre responsable d'unité de soins, il est chargé d'organiser l'activité paramédicale et de coordonner les moyens d'un service en lien avec des objectifs d'établissement et du projet de soins. Le cadre de santé anime alors et manage une équipe de professionnels. Il est en charge de la gestion de moyens et des ressources techniques, financières, humaines, et informationnelles. Il assure des missions de formation, voire de recherche. Il participe à la réalisation des projets d'établissements et de services, à la mise en œuvre des programmes d'amélioration et d'évaluation de la qualité des prestations offertes aux personnes prises en charge dans ces structures.

Il peut également exercer comme cadre formateur dans un institut de formation des professionnels paramédicaux où il conçoit, met en œuvre et évalue la formation des étudiants sous la responsabilité d'un directeur des soins. Il peut aussi être chargé de missions transversales dans un établissement de santé.

Les professions paramédicales concernées, qui peuvent prétendre à accéder au diplôme et au poste de cadre de santé, sont les suivantes : audioprothésiste, diététicien, ergothérapeute, infirmier, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, opticien-lunetier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, préparateur en pharmacie hospitalière, psychomotricien, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il peut aussi bien exercer dans des établissements de santé publics ou privés (centre hospitalier, clinique, centre de rééducation, structure d'alternative à l'hospitalisation...) et dans des instituts de formation.

CONDITIONS D'EXERCICE

Responsable d'une ou plusieurs unités de soins, le cadre de santé s'inscrit dans un travail d'équipe (nombreuses coopérations et relations professionnelles avec les autres cadres de santé, cadre supérieur de santé, directeur des soins, médecins, directions et services administratifs, logistiques et techniques...).

Il travaille généralement de jour mais il est possible qu'il exerce sur un poste de nuit, de garde ou d'astreinte les week-ends selon l'organisation de l'établissement d'affectation. Le cadre de santé formateur intervient dans l'institut de formation et se déplace sur les lieux de stage.

COMMENT DEVENIR CADRE DE SANTÉ ?

Le Diplôme de Cadre de Santé sanctionne une formation au management des équipes et à la pédagogie des soins, commune à différentes professions paramédicales. Les candidats à la formation de cadre de santé doivent être titulaires du diplôme, certificat ou autre titre qui permet l'exercice de l'une des professions énumérées ci-dessus ; avoir exercé pendant au moins 4 ans l'une de ces professions ; avoir réussi les épreuves de sélection (écrit et oral) organisées par les Instituts de Formation des Cadres de Santé.

La formation, organisée en 6 modules, dure 42 semaines dont une douzaine de semaines de stages (525 heures) et 27 semaines d'enseignement théorique et de travaux de recherche (840 heures). Le diplôme de cadre de santé est délivré après validation de l'ensemble des modules et du mémoire de fin de formation.



⚠ Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

- Cadre supérieur de santé (en établissement de santé ou en institut de formation)
- Cadre de santé de pôle
- Directeur des soins en établissement de santé ou en institut de formation (concours national puis formation complémentaire à l'EHESP)

LE MÉTIER EN ACTION

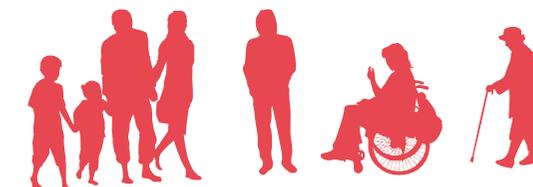
- Portrait statistique :
<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-cadres-infirmiers.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut de Formation des cadres de santé des Hôpitaux Universitaires

54 Laxou Institut lorrain de formation des cadres de santé (CPN)

67 Strasbourg Institut de Formation des cadres de santé des Hôpitaux Universitaires



CADRE DEVELOPPEUR(EUSE) DU SECTEUR SOCIAL (K1802)

[FONCTION D'ENCADREMENT]



FORMATION VOIE SCOLAIRE INITIALE

FORMATION DEMANDEURS D'EMPLOI OU SALARIES CONTINUE

VALIDATION DE L'EXPERIENCE VAE

QUE FAIT-IL ?

Le cadre développeur est chargé, au sein d'une équipe de direction, de porter des projets innovants et de développer de nouveaux programmes au profit des habitants d'un territoire ou des usagers d'un dispositif. Il possède une bonne connaissance des politiques publiques dans le secteur éducatif, social et médico-social. Il intervient sur un territoire défini (dans le cadre, par exemple, des politiques de la ville ou des politiques intercommunales en milieu rural) ou sur un secteur d'activité (par exemple, le secteur de l'hébergement de personnes handicapées adultes ou l'animation de centres sociaux). Il peut également travailler comme consultant.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le cadre développeur peut travailler au sein d'une collectivité territoriale (mairie, conseil départemental...), ou d'un organisme public, au sein d'une association du secteur social ou médico-social ou encore dans un cabinet conseil.

CONDITIONS D'EXERCICE

Chef de projet ou chargé de mission, il anime une équipe pluridisciplinaire dans le but d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des interventions complexes. Cadre, il est membre de l'équipe de direction et assure de ce fait les responsabilités et éventuelles astreintes de sa fonction.

COMMENT DEVENIR CADRE DÉVELOPPEUR(EUSE) ?

La formation requise est le DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale), de niveau 1. C'est une formation de 700 heures théoriques et de 175 heures pratiques (étude de terrain collective à partir d'une commande réelle) sur une amplitude de 5 semestres (2 ans et demi). La formation est couplée à un diplôme universitaire (Master 2 en sociologie) et les candidats ont la possibilité de suivre le double cursus.

Les contenus de la formation portent sur des connaissances fondamentales en sociologie et politiques publiques, et des approches méthodologiques en gestion de projet et management des ressources humaines.

Le DEIS peut être obtenu par VAE.

Des allègements ou des dispenses sont possibles selon les diplômes obtenus antérieurement.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Cette formation a été conçue pour développer la dimension de recherche en travail social. Le titulaire du DEIS peut, à certaines conditions, devenir formateur dans une école supérieure en travail social, voire poursuivre ses études au sein de l'université. Il bénéficie d'allègement pour l'entrée en formation de directeur (CAFDES).

LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique :

<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-cadres-intervention-socioeducative.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS) en partenariat avec l'Université de Lorraine

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS) en partenariat avec l'Université de Lorraine

67 Strasbourg Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Intervention Sociale (ERIS)

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES)

68 Mulhouse Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM)

NIVEAUX DE CERTIFICATION

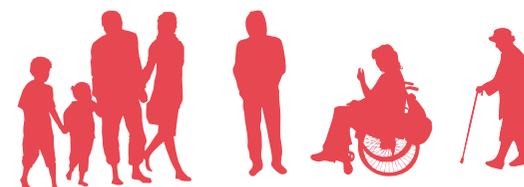
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



CADRE ET RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE (K1403)

FONCTION
D'ENCADREMENT



VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

QUE FAIT-IL ?

Ce professionnel, en responsabilité d'une unité de service, assure l'encadrement d'une équipe et des actions engagées auprès des usagers.

Il soutient l'évaluation des besoins et des attentes des usagers ainsi que la conception et la mise en œuvre des projets éducatifs et sociaux. Il assure le management des équipes et la gestion administrative et budgétaire d'un service.

Il participe à la conception et à la conduite de projets de service et d'établissements. Intermédiaire entre direction et équipes, il est en position d'interface dans les organisations.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les cadres et responsables d'unité d'intervention sociale exercent principalement dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, dans les collectivités territoriales, les services et établissements de santé, dans les structures de l'insertion et dans les établissements socio-culturels.

CONDITIONS D'EXERCICE

Son niveau de responsabilité peut varier selon les services et les modes organisationnels : d'une responsabilité de service à une fonction de direction adjointe ou de direction de petite ou moyenne structure. Membre à part entière de la direction, il intervient de manière centrale dans la régulation de l'action et dans la conduite du changement.

COMMENT DEVENIR CADRE ET RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE ?

La formation requise est le CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale), de niveau 2.

Cette formation est accessible, après sélection, aux candidats qui sont titulaires d'un diplôme social ou médico-social au moins de niveau 4, ou bien qui sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur au moins de niveau 3, sous certaines conditions d'expérience professionnelle.

Elle se déroule sur une amplitude de 24 mois maximum, et est constituée de 400 heures d'enseignement théorique et de 420 heures de formation pratique.

Des allègements sont possibles en fonction du diplôme initial et de la formation du candidat. Le CAFERUIS peut être obtenu par VAE.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Ce diplôme permet de bénéficier d'allègements de formation et de dispenses d'épreuves de certification pour la formation donnant accès au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES), délivré par le directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) au nom de l'Etat.

LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-cadres-intervention-socioeducative.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Champagne-Ardenne

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

67 Strasbourg RESCIF

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES)

67 Schiltigheim IFCAAD

68 Mulhouse Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM)

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



CONSEILLER(E) EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

(K1201) 1 500 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
93% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

Le Conseiller en Economie Sociale Familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé. Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance... Le CESF travaille de façon individuelle ou collective et assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation. Son intervention s'inscrit en complémentarité dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux de territoires. Par exemple, le CESF peut-être appelé à gérer le budget et les ressources de personnes mises sous tutelle, à suivre des familles dans le cadre des allocations qui leur sont attribuées, à accompagner des publics en grande difficulté, à accompagner les familles de personnes hospitalisées, s'occuper du service social de grandes entreprises ou à aider les personnes ayant des difficultés à gérer leur budget.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les secteurs les plus divers emploient les conseillers en économie sociale familiale. Les services sociaux des collectivités locales (communes et départements), les caisses de sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales, les hôpitaux, les entreprises privées ou publiques font un large appel à ces conseillers. Mais ces professionnels trouvent aussi leur place dans des secteurs plus spécialisés tels que les offices HLM, les associations d'aide à domicile, d'accueil aux migrants, les établissements et services accueillant des personnes handicapées ou inadaptées ou encore dans les associations de consommateurs et les services de tutelle.

CONDITIONS D'EXERCICE

Le conseiller en économie sociale familiale travaille souvent en collaboration avec d'autres travailleurs sociaux ou partenaires. Il peut avoir des horaires irréguliers et être amenés à effectuer des déplacements notamment au domicile des personnes suivies ; de même il doit parfois être disponible en soirée et le week-end pour pouvoir rencontrer les familles et les salariés.

COMMENT DEVENIR CONSEILLER(E) EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE ?

Pour exercer ce métier, il faut obtenir le diplôme de conseiller en économie sociale familiale (niveau 3), après une année de formation. Cette formation comprend 540 heures théoriques et 560 heures de stage sur un terrain « site qualifiant ». Pour y accéder, il faut au préalable avoir validé le BTS Economie Sociale Familiale et avoir réussi le concours d'entrée. Par ailleurs, les personnes titulaires du DUT carrière sanitaire et sociale ou des Diplômes d'Etat d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé ou d'Educateur de Jeunes Enfants peuvent suivre la formation s'ils ont réussi les épreuves de sélection. Dans ce cas, ils devront valider les compétences du BTS en même temps que celle du DECESF. La formation peut être suivie par la voie de l'apprentissage. Le Diplôme d'Etat est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. L'obtention du Diplôme d'Etat (DE CESF) implique l'attribution de 180 crédits ECTS.



LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-conseillers-economie-sociale-familiale.pdf>
- Insertion professionnelle : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-cesf.pdf>

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Les CESF peuvent accéder, après quelques années d'expériences, à divers postes de responsabilité ou d'encadrement, notamment ceux de responsable de circonscription, d'action sociale, de responsable de secteur dans les services d'aide à domicile ou de conseiller technique dans la fonction publique. Ils peuvent poursuivre leurs études dans les domaines de l'ingénierie sociale, le développement social, la médiation familiale ou certaines licences professionnelles.

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Lycée Libergier

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

54 Tomblaine Lycée Varoquaux

55 Verdun Groupe scolaire St Anne

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

57 Metz Lycée Georges de la Tour

67 Schiltigheim IFCAAD
67 Strasbourg Lycée Jean Rostand

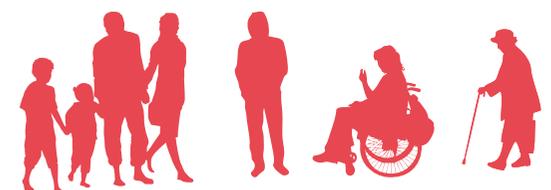
68 Colmar Collège Episcopal St André
68 Illzach IFCAAD

→ En apprentissage :

54 Nancy Institut Régional du Travail Social en Lorraine (IRTS) avec le CFA du travail social de Lorraine

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social en Lorraine (IRTS) avec le CFA du travail social de Lorraine

67 Schiltigheim IFCAAD avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

⚠ Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

DIETETICIEN(NE)

(J1402) 900 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(96% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

QUE FAIT-IL ?

Le diététicien apporte sa compétence scientifique et technique pour assurer la qualité des aliments et des préparations alimentaires, l'équilibre nutritionnel, l'établissement de régimes sur prescription médicale et le respect des règles d'hygiène. Il travaille en collaboration avec des médecins, des gestionnaires ou des chercheurs. Il existe une pluralité des interventions, des modes d'exercice et des statuts pour cette profession. Le travail du diététicien varie en fonction de la structure dans laquelle il exerce.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le diététicien peut exercer à l'hôpital, dans la restauration collective (établissements scolaires, restaurants d'entreprises...), dans l'industrie ou en cabinet libéral.

CONDITIONS D'EXERCICE

Qu'il soit salarié ou en libéral, il est amené à travailler avec d'autres professionnels des secteurs sanitaires et sociaux.

COMMENT DEVENIR DIÉTÉTICIEN(NE) ?

Le diététicien exerce après avoir validé un BTS diététique ou un DUT Génie biologique, option diététique.

Ces 2 formations de niveau 3 sont dispensées sur 2 ans. L'entrée en formation est soumise à l'examen du dossier. Le candidat doit être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence reconnue.

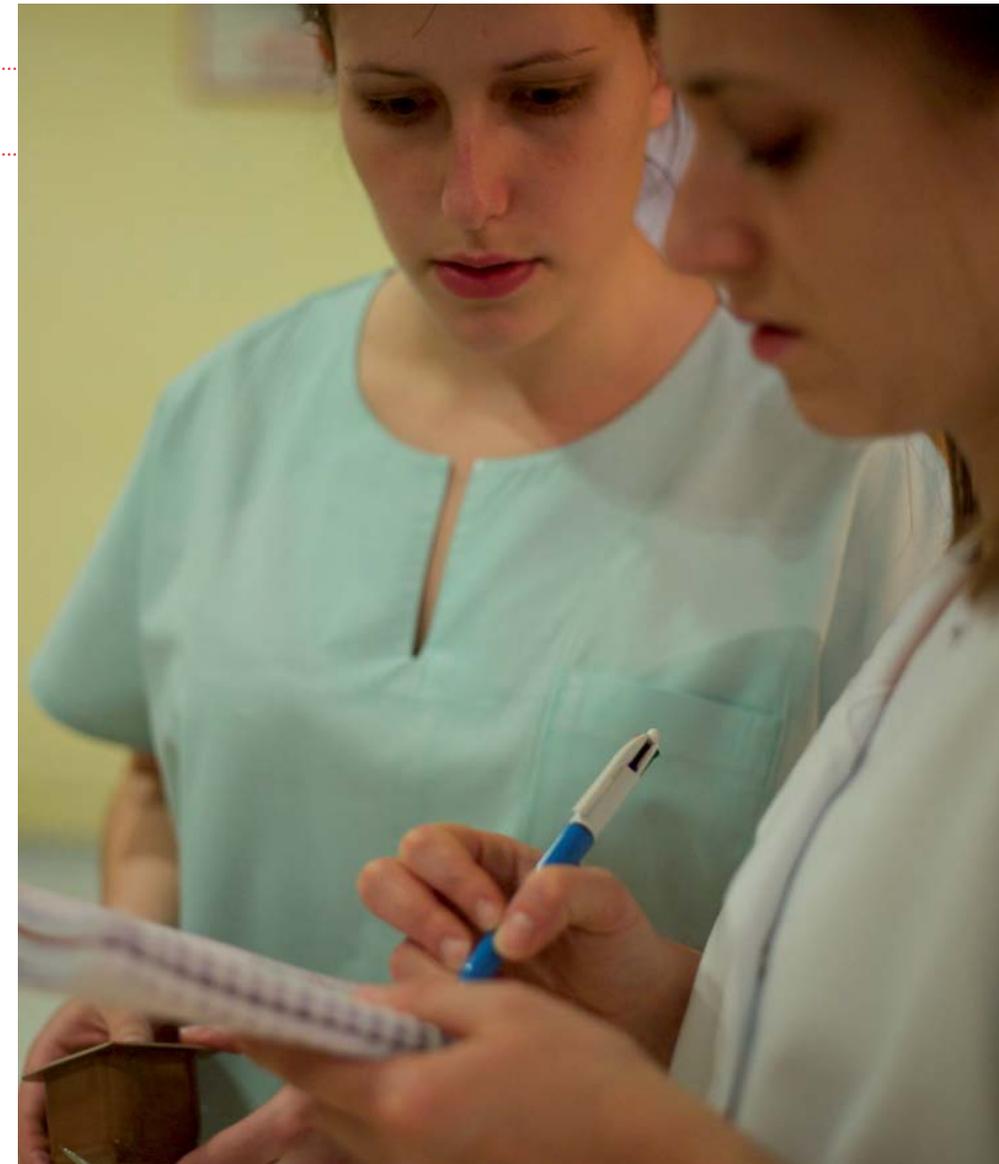
Ce diplôme est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Après une expérience professionnelle de 4 ans, le diététicien peut préparer en 1 an, le diplôme de cadre de santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-specialistes-reeducation.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ Pour le BTS :

67 Strasbourg Lycée Jean Rostand

→ Pour le DUT :

54 Vandœuvre les Nancy IUT Nancy-Brabois/ Fac de médecine

→ En apprentissage :

51 Betheny CFA Pôle des métiers de la santé et des Sciences de la Vie

NIVEAUX DE CERTIFICATION

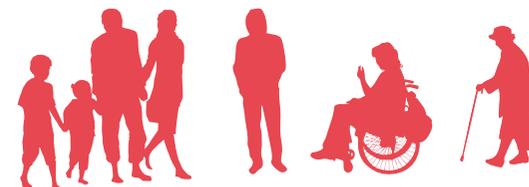
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



DIRECTEUR(TRICE) D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE

(K1403) 2 500 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(61% DE FEMMES)

FONCTION
D'ENCADREMENT



FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
L'EXPERIENCE
VAE

QUE FAIT-IL ?

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, dirige un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Garant des conditions d'accompagnement individualisé des usagers, en cohérence avec les politiques publiques et les dispositifs réglementaires, il élabore et conduit le projet d'établissement ou de service et veille à son évaluation.

Il assure le management des ressources humaines et est responsable de la gestion économique, financière et logistique des établissements et services.

Il participe à l'évaluation et aux orientations des politiques sanitaires et sociales mises en place sur le territoire en apportant son expertise technique, fondée sur une connaissance du terrain. Il favorise l'ouverture de son établissement sur le territoire en l'inscrivant dans une dynamique partenariale et un travail en réseau.

L'ensemble de son action est guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale, en lien avec l'organisme gestionnaire qui lui a confié sa mission.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le directeur exerce au sein d'associations ou de fondations d'action sociale ou médico-sociale, du secteur public ou du secteur privé. Ces établissements interviennent dans les champs de :

- la protection de l'enfance,
- du handicap,
- de l'inclusion sociale,
- du secteur des personnes âgées.

CONDITIONS D'EXERCICE

Directeur d'établissement ou de service, il anime des équipes de professionnels qui participent à l'accueil et à l'accompagnement des usagers. Il exerce sa mission dans le cadre de responsabilités déléguées par la personne morale gestionnaire de l'établissement ou du service. Il assure les astreintes avec les autres membres de l'équipe de direction.

COMMENT DEVENIR DIRECTEUR(TRICE) D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE ?

La formation requise est le CAFDES (Certificat d'aptitude à la Direction d'Etablissement ou Service d'Intervention Sociale) diplôme de niveau 1. C'est une formation de 700 heures théoriques et de 175 à 510 heures pratiques (en fonction de la position professionnelle dans le secteur) sur une amplitude de 30 mois.

Les contenus de la formation portent sur des connaissances en méthodologie de projet, en politiques publiques, en management et gestion des ressources humaines, en gestion économique, financière, logistique et immobilière.

Cette formation est accessible, après sélection, aux candidats qui sont au minimum titulaires d'un diplôme social ou médico-social au moins de niveau 3 et sous certaines conditions d'expérience professionnelle. Les personnes titulaires d'un diplôme de niveau 2 ou faisant fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale peuvent également participer aux épreuves de sélection.

Le CAFDES peut être obtenu par VAE. Des allègements ou des dispenses sont possibles selon les diplômes obtenus antérieurement.

Le diplôme du CAFDES est délivré par l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique).



PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

La formation CAFDES prépare à la direction d'un établissement ou d'un ensemble de services, néanmoins, au vu des évolutions actuelles du secteur, le directeur CAFDES peut également assurer une direction fonctionnelle ou une direction générale d'association, d'une fondation ou d'une autre structure juridique.

LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique:

<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-cadres-intervention-socioeducative.pdf>

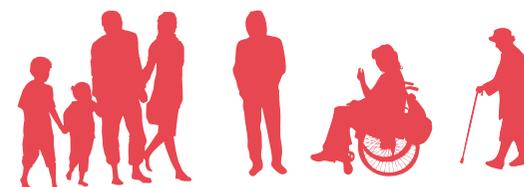
OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Champagne-Ardenne

57 Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES - Centre de formation des Directeurs)



NIVEAUX DE
CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

EDUCATEUR(TRICE) DE JEUNES ENFANTS

(K1202) 1 700 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(97% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social, spécialiste de la petite enfance. Il exerce une mission d'accueil des jeunes enfants de 0 à 7 ans et de leurs familles. Ses fonctions se situent spécifiquement à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et ludique, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale. Il élabore aussi et met en œuvre des projets éducatifs et sociaux au sein de structures et avec des partenaires et des acteurs de la petite enfance. Il est amené à encadrer des équipes, être responsable de groupes de vie.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les trois quarts des éducateurs de jeunes enfants exercent dans les structures d'accueil de la petite enfance, les structures socio-éducatives, sanitaires ou de loisirs. Il s'agit principalement d'établissements et de services tels que : multi accueil (crèches, halte garderies), crèches (collectives, parentales, familiales), jardin d'enfants.

Ils sont également amenés à travailler au sein des services pédiatriques des hôpitaux, Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS), Relais Assistantes Maternelles (RAM), Institut Médico-Educatif (IME), prison, service d'Action Educatif en Milieu Ouvert (AEMO), classe passerelle, bibliothèque, ludothèque, Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

CONDITIONS D'EXERCICE

L'éducateur de jeunes enfants travaille non seulement en collaboration avec les familles, mais aussi les autres acteurs de la petite enfance du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

Ses horaires d'accueil sont adaptés aux besoins des familles. Par exemple, en structures classiques (multi accueil, crèche, halte garderie), il travaille en journée. Dans les établissements de types MECS, IME, l'éducateur de jeunes enfants accompagne les enfants dans leur vie quotidienne à partir de 6 heures le matin et jusque 22 heures le soir, les week-ends, jours fériés, périodes de vacances scolaires...

COMMENT DEVENIR ÉDUCATEUR(TRICE) DE JEUNES ENFANTS ?

Le métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants, validé après 3 années d'études.

La formation alterne apports théoriques (1500 heures de formation théorique) et expérience en milieu professionnel (2100 heures sur 5 stages pratiques).

Cette formation de niveau 3 nécessite de réussir un concours d'entrée. L'accès au concours est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence reconnue. Il est possible de se présenter à la sélection, sans le baccalauréat, après réussite de l'examen de niveau organisé par la DRDJSCS.

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur. La formation peut être suivie par la voie de l'apprentissage. Le diplôme d'Etat est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. L'obtention du Diplôme d'Etat implique l'attribution de 180 crédits ECTS.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Les éducateurs de jeunes enfants peuvent évoluer vers des postes de directeurs/responsables d'établissements d'accueil petite enfance.

L'Educateur de Jeunes Enfants peut également poursuivre une formation supérieure pour l'obtention :

- du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, DEIS ;
- du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'établissement ou de service d'intervention Sociale, CAFDES ;
- du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, CAFERUIS.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-educateurs-jeunes-enfants.pdf>
- Insertion professionnelle : http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-eje_0.pdf

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Champagne-Ardenne

→ En apprentissage :

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

54 Nancy - Institut Régional du Travail Social en Lorraine (IRTS) avec le CFA du travail social de Lorraine

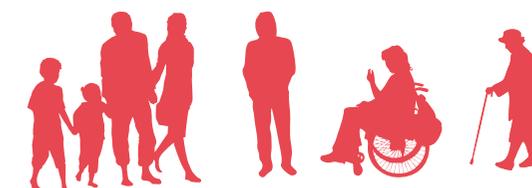
57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

67 Strasbourg - EDIAC Formation avec le CFA sanitaire social et médico-social 67 Schiltigheim

67 Strasbourg EDIAC Formation

68 Mulhouse - Centre de Formation d'Educateur de Jeunes Enfants (CFEJE) avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social

68 Mulhouse Centre de formation d'Educateur de Jeunes Enfants



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

! Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

EDUCATEUR(TRICE) SPECIALISÉ(E)

(K1207) 10 200 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(69% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

⚠ Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

QUE FAIT-IL ?

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore avec elles, il aide les personnes en difficulté à développer leurs capacités, à s'inscrire dans les échanges sociaux, à se réaliser en tant que personne et à s'insérer dans la société.

Son intervention, qui l'amène à concevoir et mener des projets éducatifs et sociaux, se situe aussi bien dans le champ du handicap, de l'insertion sociale et professionnelle, que celui de la psychiatrie ou de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local.

Quelques exemples de pratique : un éducateur spécialisé va à la rencontre des jeunes dans un quartier et soutient leurs projets de vie.auprès d'enfants handicapés, il élabore avec les enfants et leur famille des projets éducatifs et les met en œuvre. Il peut aussi les aider dans le cadre des mesures d'assistance éducative décidées par un juge. Il accompagne des personnes en hébergement pour leur permettre de se réinsérer.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'éducateur spécialisé exerce son activité dans des établissements sociaux et médico-sociaux publics ou privés. Par exemple, dans un club de prévention, au sein de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), dans un service d'aide sociale à l'enfance, un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), un institut médico-pédagogique, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, une maison d'enfant à caractère social, foyer pour jeunes, une maison d'accueil spécialisée, un Centre Educatif Fermé (CEF)... Il intervient également de plus en plus dans les hôpitaux.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'éducateur spécialisé travaille dans une équipe pluri-professionnelle, qu'il peut être amené à coordonner. Il établit avec les personnes une relation éducative, ou intervient dans des groupes pour animer des activités à but éducatif. Ses horaires de travail sont fixés en fonction du type d'établissement (internat ou service de jour). Son action s'inscrit dans le projet de l'établissement ou du service et il est en lien avec de nombreux partenaires, afin de mener des interventions concertées et adaptées à la situation des personnes.

COMMENT DEVENIR EDUCATEUR(TRICE) SPÉCIALISÉ(E) ?

Le métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES). C'est une formation de niveau 3 dispensée en 3 ans en alternance entre enseignement théorique et enseignement pratique soit 1450 heures d'enseignement théorique et 15 mois de stage (2100 heures). L'admissibilité en formation nécessite d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral). La formation préparant au DEES est ouverte aux candidats titulaires du baccalauréat, d'une équivalence ou d'un diplôme social ou paramédical au moins de niveau 5, sous certaines conditions d'expérience professionnelle. Il est possible de se présenter à la sélection, sans le baccalauréat, après réussite de l'examen de niveau organisé par la DRDJSCS.

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur. La formation peut être suivie par la voie de l'apprentissage.

Le Diplôme d'Etat est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. L'obtention du Diplôme d'Etat implique l'attribution de 180 crédits ECTS.



PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Le suivi d'une formation complémentaire permet aussi à l'éducateur spécialisé d'exercer d'autres métiers du secteur social par exemple : médiateur familial, délégué à la tutelle, conseiller conjugal et familial.

Des dispenses ou allègements sont prévus si un éducateur spécialisé souhaite se former à d'autres métiers du travail social de niveau 3 (assistant de service social, éducateur de jeunes enfants ou conseiller en économie sociale familiale).

L'éducateur spécialisé peut également poursuivre une formation supérieure pour l'obtention :

- du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, DEIS ;
- du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'établissement ou de service d'intervention Sociale, CAFDES ;
- du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, CAFERUIS.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-educateurs-spe.pdf>
- Insertion professionnelle : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-es.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Champagne-Ardenne

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES)

68 Mulhouse Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM)

→ **En apprentissage :**

54 Nancy - Institut Régional du Travail Social en Lorraine (IRTS) avec le CFA du travail social de Lorraine

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES) avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social

68 Mulhouse Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM) avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social



EDUCATEUR(TRICE) TECHNIQUE SPECIALISÉ(E)

(K1203) 1 700 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(27% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

⚠ Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

QUE FAIT-IL ?

L'Éducateur Technique Spécialisé (ETS) est un travailleur social qui contribue à l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté. Son rôle consiste à encadrer des activités techniques et à développer des relations avec les entreprises au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social. Il travaille auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant un handicap ou une inadaptation (dépendance, souffrance physique ou psychique, difficulté sociale et familiale) en promouvant des actions économiques, de formation et d'insertion. Outre l'accompagnement éducatif et l'insertion par l'apprentissage professionnel, l'activité de l'ETS s'oriente vers la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets individuels des personnes. Il permet une progression des apprentissages des personnes en tenant compte des exigences d'une production et garantit l'acquisition de rythmes de vie liés aux situations de travail.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé, ou dans des structures d'insertion des secteurs publics et privés.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec des partenaires du secteur social, médical, économique et du domaine de la formation professionnelle.

COMMENT DEVENIR ÉDUCATEUR(TRICE) TECHNIQUE SPÉCIALISÉ(E) ?

Le métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat d'Éducateur Technique Spécialisé, validé après 3 ans de formation. La formation est dispensée en alternance entre enseignement théorique et enseignement pratique soit 1200 heures d'enseignement théorique et 1960 heures d'enseignement pratique en stage. L'admissibilité en formation nécessite d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral).

La formation préparant au DEETS est ouverte aux candidats au moins titulaires d'un baccalauréat technique ou professionnel ou d'un diplôme de niveau 5 (BEP, CAP) avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur. La formation peut être suivie par la voie de l'apprentissage.

Le diplôme d'Etat est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. L'obtention du Diplôme d'Etat implique l'attribution de 180 crédits ECTS.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Des dispenses ou allègements sont prévus si un Éducateur Technique Spécialisé (ETS) souhaite se former à d'autres métiers du travail social de niveau 3 (assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants ou conseiller en économie sociale familiale).

Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut exercer des fonctions de chef de service ou de direction d'établissements. Il peut aussi se voir confier la responsabilité d'une circonscription d'action sociale, ou occuper un poste de conseiller technique.

Les éducateurs techniques spécialisés qui le souhaitent peuvent également poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :

- le diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, DEIS,
- le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de service d'intervention Sociale, CAFDES,
- le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, CAFERUIS.



LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique:

<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-educateurs-techniques-spe.pdf>

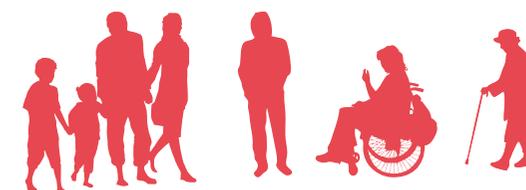
OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS)
de Champagne-Ardenne

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social
(IRTS)

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Éducatif et
Social (ESTES)



ENCADRANT(E) INTERMÉDIAIRE

DANS LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

FONCTION
D'ENCADREMENT



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

QUE FAIT-IL ?

Responsable ou assistant de secteur, responsable de planification, encadrant intermédiaire, coordinateur, ... l'intitulé du métier d'encadrant(e) intermédiaire et le périmètre de ses fonctions varient d'une structure à l'autre (notamment en fonction de la taille de celle-ci, des responsabilités déléguées par la hiérarchie, du nombre d'encadrants dans la structure, de leurs profils...).

Il assure généralement l'interface entre les intervenants à domicile et les usagers, ainsi que la coordination nécessaire au fonctionnement du service d'aide à domicile en mobilisant les ressources humaines adaptées pour mettre en œuvre une prestation d'intervention à domicile de qualité. Ainsi, ses principales missions s'organisent autour des activités suivantes : comprendre les besoins du bénéficiaire à son domicile et définir avec lui les conditions d'intervention en fonction de ses besoins, de ses ressources et du cadre fixé par les prescripteurs/financeurs ; mettre en œuvre les prestations, veiller à leur bon déroulement en coopération avec les équipes médico-sociales qui interviennent chez lui ; organiser et accompagner le travail des intervenants à domicile, animer les équipes d'intervenants et assurer la continuité du service. A ces missions peuvent s'ajouter, en fonction de la structuration de l'employeur, des activités de gestion des ressources humaines (évaluation, formation, recrutement), des responsabilités administratives, des responsabilités de développement commercial, voire de développement de la qualité.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Ce professionnel exerce dans les structures d'aide et d'accompagnement à domicile, que ce soient des associations, des organismes publics ou des structures privées à but lucratif.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'encadrant intermédiaire des services d'aide et d'accompagnement à domicile travaille en relation avec des personnes âgées, handicapées, fragiles, malades, ou en difficultés sociales, ainsi qu'avec d'autres professionnels (kinésithérapeute, assistant de service social, ...) et les familles. Sous la responsabilité du cadre de secteur ou du dirigeant de la structure, il est souvent amené à se déplacer au domicile des bénéficiaires en semaine ou le week-end.

COMMENT DEVENIR ENCADRANT(E) INTERMÉDIAIRE DANS LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Le secteur d'aide et de soins à domicile vit de multiples changements et doit faire face à des évolutions et adaptations importantes. L'une des conséquences est l'évolution des responsabilités et des missions de ce métier, qui nécessite une qualification en fonction du niveau de responsabilités du professionnel dans la structure :

- **Le Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)** (2900 h sur trois ans de formation par voie scolaire dans un lycée professionnel et 22 semaines de formation en milieu professionnel). Cette formation est accessible sur dossier ou orientation post-troisième.
- **Bac Pro Service Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)** délivré par voie scolaire par un établissement de l'enseignement agricole : une formation de 2 ou 3 ans (2052 h de formation sur 3 ans ou 1440 h sur 2 ans) dont 14 à 16 semaines en stage. Cette formation est accessible sur dossier ou orientation post-troisième.
- **Le BTS Services et Prestations des Secteurs du Sanitaire et Social (SP3S)** : 1655 h de formation dont 455 h en stage, dispensées sur 2 années). Cette formation est accessible sur dossier. Le BTS peut également être validé suite à une VAE.

- **Licences professionnelles** :
 - « intervention sociale spécialité coordonnateur d'équipes, de projets et de services gérontologiques »
 - « management des organisations spécialité administration et encadrement du service à la personne »

Les personnes titulaires d'un **diplôme Conseiller en Economie Sociale Familiale** (BTS Economie Sociale familiale ou Diplôme d'Etat Conseiller en Economie Sociale Familiale) ou de **Technicien d'Intervention Sociale Familiale** peuvent également avoir accès à ce métier (pour en savoir plus, voir les fiches de ces métiers dans ce guide P.40-41 et P.100-101).

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

L'encadrant intermédiaire peut évoluer vers des fonctions de cadre voire de dirigeant.

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ **Bac Pro ASSP** :

- | | |
|---|--|
| 08 Charleville Mézières Lycée professionnel Etion | 57 Sarreguemines Lycée professionnel Simon Lazard |
| 08 Charleville Mézières Lycée professionnel St Paul | |
| 08 Réthel Lycée polyvalent Paul Verlaine | 67 Haguenau Lycée André Siegfried |
| 08 Sedan Lycée professionnel le Château | 67 Oermingen Lycée privé Sainte Thérèse |
| 08 Vouziers Lycée professionnel Jeanne d'arc | 67 Sélestat Lycée professionnel Schweisguth |
| | 67 Strasbourg Lycée polyvalent Jean Frédéric Oberlin |
| 10 Troyes Lycée professionnel Jeanne Mance | 67 Strasbourg Lycée privé Sainte Clotilde |
| 10 Troyes Lycée polyvalent Marie de Champagne | |
| | 68 Altkirch Lycée polyvalent Jean-Jacques Henner |
| 51 Châlons en Champagne Lycée polyvalent Frédéric Ozanam | 68 Carspach Lycée privé Sonnenberg |
| 51 Reims Lycée polyvalent St Michel | 68 Colmar Lycée polyvalent Blaise Pascal |
| 51 Reims Lycée professionnel Europe | 68 Colmar Lycée privé Saint Jean |
| 51 Sézanne Lycée polyvalent La Fontaine du Vé | 68 Guebwiller Lycée polyvalent Joseph Storck |
| | 68 Masevaux Lycée Joseph Vogt |
| 52 Chaumont Lycée professionnel Bouchardon | 68 Mulhouse Lycée du Rebberg |
| 52 St Dizier Lycée professionnel privé Estic | 68 Ste Marie aux Mines Lycée polyvalent Louise Weiss |
| 52 St Dizier Lycée professionnel St Exupéry | 68 Wittenheim Lycée privé Don Bosco |
| | 88 Neufchâteau Lycée professionnel Jeanne d'Arc |
| 54 Jarny Lycée polyvalent Jean Zay | 88 Remiremont Lycée professionnel Jeanne d'Arc |
| 54 Lunéville Lycée professionnel Paul Lapie | 88 St Dié Lycée professionnel J-B Jacques Augustin |
| 54 Longwy Lycée professionnel Darce | 88 Thaon-les-Vosges Lycée des métiers d'art et des services à la personne Emile Gallé |
| 54 Nancy Lycée professionnel Claude Daunot | |
| 54 Nancy Lycée professionnel Marie-Immaculée | |
| 54 Pont-St-Vincent Lycée professionnel La Tournelle | |
| 54 Tomblaine Lycée professionnel Marie Marvingt | |
| 54 Toul Lycée professionnel régional du Toulinois (site Camille Claudel) | |
| 55 Bar-le-Duc Lycée professionnel Emile Zola | |
| 55 Verdun Lycée professionnel Alain Fournier | |
| 55 Verdun Lycée professionnel Ste Anne | |
| 57 Algrange Lycée professionnel St Vincent de Paul | |
| 57 Bouzonville Lycée professionnel La Providence | |
| 57 Dieuze Lycée professionnel La Providence | |
| 57 Freyming Merlebach Lycée professionnel Pierre et Marie Curie | |
| 57 Hayange Lycée professionnel Maryse Bastié | |
| 57 Metz Lycée des métiers du sanitaire et du social Alain Fournier | |
| 57 Metz Lycée professionnel Anne de Méjanès | |
| 57 St Avold Lycée professionnel St Chrétienne | |

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

ENCADRANT(E) INTERMÉDIAIRE DANS LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SUITE)

[FONCTION D'ENCADREMENT]



FORMATION VOIE SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE INITIALE

FORMATION DEMANDEURS D'EMPLOI OU SALARIÉS CONTINUE

VALIDATION DE L'EXPÉRIENCE VAE

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ **Bac Pro SAPAT**

08 Maubert Fontaine Lycée professionnel privé

08 Lucquy Maison Familiale et rurale

10 Arcis sur Aube Lycée des cordeliers

10 St Pouange Lycée agricole Charles Baltet

51 Somme-Vesle Lycée de la Nature et du Vivant

51 Vertus Maison Familiale et rurale

52 Buxières les Villiers Maison Familiale et rurale

52 Doulaincourt-Saucourt Maison Familiale et rurale de Montrol

55 Bras sur Meuse Maison Familiale Rurale

55 Commercy Maison Familiale Rurale

57 Château Salins Lycée agricole du Val de Seille

67 Bouxwiller - LP agricole privé Schattenmann

67 Erstein - LP agricole d'Erstein

88 Colroy la Grande Maison Familiale Rurale de St Dié- La porte d'Alsace

88 Harol Lycée d'Enseignement Agricole Privé La Providence

88 Harol Maison Familiale Rurale

88 Saulxures sur Moselotte Maison Familiale Rurale

→ **En apprentissage :**

51 Somme-Vesle CFPPA de l'Épine

54 Toul CFA Agricole de Meurthe et Moselle

→ **BTS SP3S**

08 Charleville-Mézières Lycée Sévigné

51 Châlons-en-Champagne Lycée Polyvalent Frédéric Ozanam

51 Reims Lycée Libergier

52 Chaumont Lycée Edmé Bouchardon

54 Laxou Ecole supérieure régionale du commerce et des affaires - CCI Formation Lorraine

54 Nancy Lycée Charles de Foucauld

54 Tomblaine Lycée Arthur Varoquaux

55 Verdun Lycée des métiers de la production, des automatismes et des énergies renouvelables Jean-Auguste Margueritte

57 Forbach Lycée des métiers de service à l'entreprise Blaise Pascal

57 Metz Ecole supérieure régionale du commerce et des affaires - CCI Formation Lorraine

57 Peltre Lycée Notre-Dame

57 Thionville Lycée Jean-Baptiste Colbert

67 Strasbourg Lycée privé Sainte Clotilde

68 Mulhouse Lycée Michel de Montaigne

88 Épinal Lycée Louis Lapicque

→ **En apprentissage :**

57 Metz CFA Robert Schuman

67 Strasbourg Lycée privé Sainte Clotilde

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

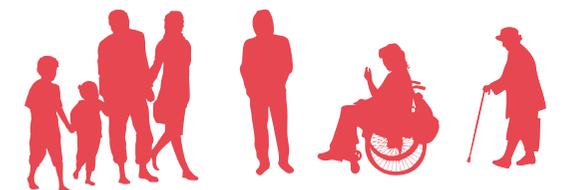
Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

A ce jour, les licences professionnelles ne sont pas dispensées sur le Grand Est, Vous trouverez les établissements de formation sur l'ensemble du territoire national sur le site de l'ONISEP : www.onisep.fr



ERGOTHERAPEUTE

(J1403) 1 000 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(85% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

QUE FAIT-IL ?

L'ergothérapeute permet à la personne de maintenir ou restaurer les activités qui sont importantes pour elle en tenant compte de ses habitudes de vie. L'intervention de l'ergothérapeute vise la prévention, la réduction ou la suppression des situations de handicap. Elle améliore la qualité de vie de la personne en agissant sur diverses activités dans lesquelles celle-ci est ou souhaite s'engager : les soins personnels, les déplacements, la communication, le travail, les loisirs, etc.

L'ergothérapeute intervient dans les domaines de la rééducation, de la réadaptation, de la réinsertion et de la réhabilitation. Il utilise le potentiel thérapeutique de l'activité en rééducation (jeux, activités artisanales, activités de la vie quotidienne, etc.) afin de développer ou maintenir les capacités de la personne. En réadaptation, il préconise des moyens de compensation du handicap tels que des aides humaines, des aides techniques ou des aménagements de l'environnement (préconisation d'un fauteuil roulant adapté, transformation d'une salle de bain afin de la rendre accessible à une personne à mobilité réduite, etc.). Il travaille avec toute personne éprouvant des difficultés à réaliser ses activités dans son environnement : enfants, adultes, personnes âgées

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il exerce dans les hôpitaux, centres de rééducation, soins spécialisés à domicile, maisons de retraite, institutions pour enfants, exercices libéraux... Face à une demande croissante, ce métier ne cesse de se développer et de nouveaux domaines d'activité apparaissent comme l'expertise.

CONDITIONS D'EXERCICE

S'il travaille souvent en établissement, l'ergothérapeute peut être amené à se déplacer au domicile de la personne dépendante pour travailler dans son environnement quotidien. Il peut prendre en charge des malades gravement dépendants. Il s'intègre pour cela dans une équipe pluridisciplinaire et s'appuie sur un réseau de partenaires professionnels. Les horaires sont le plus souvent réguliers et en journée

COMMENT DEVENIR ERGOTHERAPEUTE ?

Pour entrer dans cette formation de niveau 2, il est impératif de réussir un concours à l'issue de la 1^{ère} année de médecine. Au total, la formation est de 120 semaines réparties en 84 semaines à l'institut et 36 semaines de stage. Les étudiants obtiennent, à l'issue des trois ans de formation, un diplôme d'Etat d'ergothérapeute et un grade de licence.

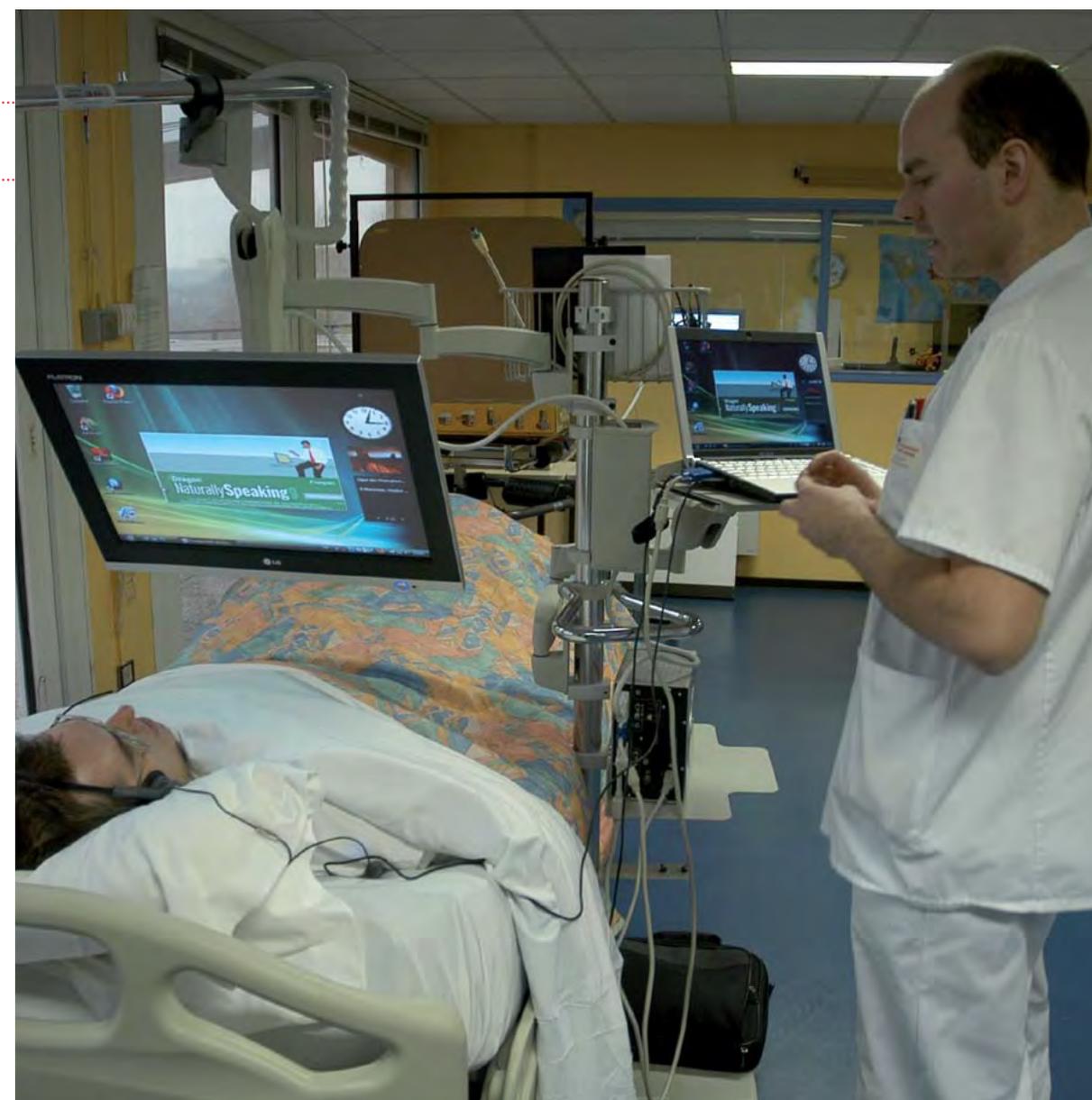
PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Après une expérience professionnelle de 4 ans, l'ergothérapeute peut préparer en 1 an, le diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

La formation ouvre également l'accès à des Masters (European Master Of Science In Occupational Therapy, sciences cognitives, sciences humaines, etc.) et Doctorats.

LE MÉTIER EN ACTION

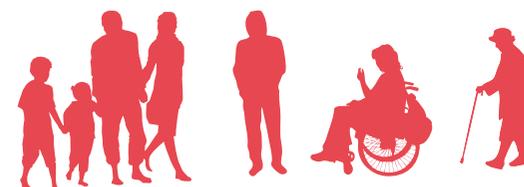
- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : www.oniseptv.onisep.fr
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-specialistes-reeducation.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

54 Nancy Institut de formation en Ergothérapie de Lorraine et Champagne-Ardenne

68 Mulhouse Institut Interrégional en Ergothérapie



INFIRMIER(E)

(J1506) 41 200 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(89% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

L'infirmier dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Les soins infirmiers sont de natures techniques et relationnelles. L'infirmier contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leurs parcours de soin en lien avec leur projet de vie. L'infirmier donne habituellement des soins sur prescription ou conseil médical et en fonction de son rôle propre. Il évalue l'état de santé des personnes et analyse les situations de soins. Il planifie, prodigue des soins, met en œuvre les traitements et évalue ses actions. Exemples : soins d'hygiène et de confort, prise de sang, distribution de médicaments, pose de perfusions, injections, pansements... Il participe à des actions de prévention et d'éducation dans des écoles, des entreprises, des structures de soins. Il accompagne les personnes en fin de vie et leur famille, à l'hôpital, à domicile.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Près de 75 % des infirmiers exercent à l'hôpital, 15 % dans le domaine libéral et 10 % dans les établissements scolaires, les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), ceux de la médecine du travail ou le secteur de l'intervention sociale.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'infirmier intervient dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome ou en collaboration. Ses horaires sont variables sur la base de 35 h/semaine : il travaille les week-ends, jours fériés et les nuits.

COMMENT DEVENIR INFIRMIER(E) ?

Le métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier. L'accès à cette formation dispensée en 3 ans, est soumise à la réussite à des épreuves de sélection spécifiques ouvertes aux candidats titulaires d'un baccalauréat général ou professionnel ou d'une équivalence ainsi qu'aux personnes titulaires du Diplôme d'Etat Aide Médico-Psychologique, Diplôme d'Etat Aide Soignant et du Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture sous certaines conditions. Il est possible de se présenter à la sélection, sans le baccalauréat, après réussite de l'examen de présélection organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). La formation est ouverte à l'apprentissage à partir de la 2^e année.

La formation est construite par alternance entre temps de formation théorique de 1 800 heures en Institut de formation, plus 300 heures de temps personnel guidé et 2 100 heures de temps de formation en stage auxquels s'ajoutent 900 heures de charge de travail personnel.

Depuis 2012, l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier donne lieu à l'attribution du grade de licence (niveau 2).

Le diplôme d'infirmier fait l'objet d'une réglementation européenne : les ressortissants de l'Union européenne, titulaires d'un diplôme d'infirmier en soins généraux émanant d'un Etat membre peuvent exercer dans tous les autres Etats membres.

Ce diplôme n'est pas accessible par la Validation des acquis de l'expérience. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Les études d'infirmiers sont intégrées dans le processus Licence-Master-Doctorat qui ouvre de nouvelles perspectives de revalorisation et de carrière pour les personnels infirmiers. Dès l'obtention du Diplôme d'Etat d'infirmier, une spécialisation est possible dans le secteur de la puériculture. Après deux ans d'expérience professionnelle, une spécialisation est possible dans les secteurs suivants : infirmier en anesthésie-réanimation, infirmier de bloc opératoire. Après une expérience professionnelle de 4 ans, l'infirmier peut préparer en 1 an, le diplôme de cadre de santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation en soins infirmiers.

LE MÉTIER EN ACTION

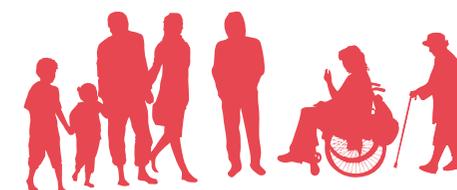
- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique: <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-infirmiers.pdf>
- Insertion professionnelle: <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-inf.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

- | | |
|---|---|
| 08 Charleville-Mézières IFSI | 67 Saverne IFSI du Centre Hospitalier |
| 10 Troyes IFSI de la Croix-Rouge | 67 Sélestat IFSI du Centre Hospitalier |
| 51 Châlons-en-Champagne IFPS de la Croix Rouge | 67 Strasbourg IFSI des Hôpitaux Universitaires |
| 51 Epemay IFSI du Centre Hospitalier | 68 Colmar IFSI du Centre Hospitalier |
| 51 Reims IFSI du Centre Hospitalier Universitaire | 68 Mulhouse IFSI du Centre Hospitalier |
| 52 Chaumont IFSI du Centre Hospitalier | 68 Rouffach IFSI du Centre Hospitalier |
| 52 St Dizier IFSI du Centre Hospitalier | 68 Strasbourg IFSI du Groupe Hospitalier St Vincent |
| 54 Briey IFSI du Centre Hospitalier | 88 Epinal IFSI du Centre Hospitalier Emile Durkheim |
| 54 Laxou IFSI du Centre Psychothérapeutique de Nancy | 88 Neufchâteau IFSI du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien |
| 54 Nancy IFSI du Centre Hospitalier Régional Universitaire | 88 Remiremont IFSI du Centre Hospitalier |
| 55 Bar-Le-Duc IFSI du Centre Hospitalier Jeanne d'Arc | 88 St Dié IFSI du Centre Hospitalier |
| 55 Verdun IFSI du Centre Hospitalier de Verdun St Mihel | |
| 57 Forbach IFSI CHIC Unisanté + | |
| 57 Metz IFSI de la Croix Rouge Française (IRFSS) | |
| 57 Metz IFSI du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville | |
| 57 Sarrebourg IFSI du Centre Hospitalier Général | |
| 57 Sarreguemines IFSI du Centre Hospitalier Robert Pax | |
| 57 Thionville IFSI du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville | |
| 67 Brumath IFSI de l'EPSAN | |
| 67 Erstein IFSI du Pays d'Erstein | |
| 67 Haguenau IFSI du Centre Hospitalier | |

→ En apprentissage

54 Nancy Sant'est CFA en partenariat avec les IFSI des territoires



NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

INFIRMIER(E) ANESTHÉSISTE

(J1503) 2 100 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ (INFIRMIERS SPÉCIALISÉS) SUR LE TERRITOIRE GRAND EST (78% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

L'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE) dispense des soins aux patients qui se font opérer, de l'entrée jusqu'à la sortie du bloc opératoire, et assure la surveillance des malades en salle de surveillance post-interventionnelle (salle de réveil). Il est le collaborateur privilégié du médecin anesthésiste tout au long de l'acte d'anesthésie que ce soit au sein du bloc opératoire ou dans les sites d'investigations (radiologie interventionnelle, endoscopie, chirurgie ambulatoire). Il est le seul professionnel paramédical habilité à participer à la pratique de l'anesthésie (exclusivité de compétence).

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'Infirmier anesthésiste travaille dans des établissements de santé publics ou privés, le plus souvent au sein d'un bloc opératoire chez les adultes ou en service de pédiatrie. Il peut également exercer en service de réanimation, en extra-hospitalier (SAMU/SMUR), ou en Salle de Surveillance Post Interventionnelle (SSPI).

CONDITIONS D'EXERCICE

En fonction de son lieu d'exercice, l'Infirmier anesthésiste participe à des activités de garde (jour férié, week-end et nuit).

COMMENT DEVENIR INFIRMIER(E) ANESTHÉSISTE ?

Le métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste. L'accès à cette formation est ouvert aux Infirmiers Diplômés d'Etat, qui ont exercé ce métier pendant 2 ans, et qui ont passé, avec succès les épreuves du concours d'entrée (épreuves écrites et orales).

La formation, d'une durée de 2 ans (4 semestres), se déroule en alternance : 910 heures d'enseignement théorique et 2030 heures de stage.

Cette formation n'est pas accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

L'infirmier anesthésiste a une exclusivité d'exercice dans le domaine de l'anesthésie. Il a la possibilité d'évoluer vers une carrière dans le domaine de l'encadrement (Institut de Formation des Cadres de Santé). L'IADE a la possibilité de continuer à se former par le biais de diplômes universitaires (domaine de la prise en charge de la douleur, de l'hygiène, de la médecine de catastrophe...).

LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique :

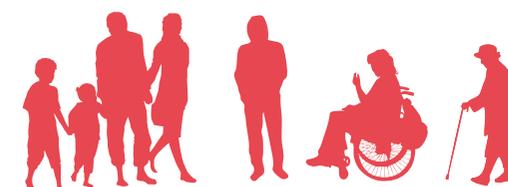
<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-infirmer-spe.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (IADE) du Centre Hospitalier Universitaire

54 Nancy Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (IADE) du Centre Hospitalier Régional Universitaire

67 Strasbourg Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (IADE)



FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

NIVEAUX DE
CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

INFIRMIER(E) DE BLOC OPERATOIRE

(J1504) 2 100 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ (INFIRMIERS SPÉCIALISÉS) SUR LE TERRITOIRE GRAND EST (78% DE FEMMES)



FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
L'EXPERIENCE
VAE

! Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE
CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

QUE FAIT-IL ?

L'Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE) organise et dispense des soins spécifiques au bloc opératoire au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Il exerce alternativement 3 fonctions :

- circulant (panseur) : il accueille le patient, l'installe en position chirurgicale et est ainsi responsable de la gestion des risques ;
- aide opératoire : il assiste le chirurgien dans la réalisation de l'acte opératoire ;
- instrumentiste : il gère l'environnement proche du patient et le matériel stérile nécessaire.

Dans la fonction opératoire et instrumentiste, il est habillé stérilement.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'infirmier de bloc opératoire exerce le plus souvent au sein des blocs opératoires. Il peut également travailler en stérilisation centralisée, dans des structures d'hygiène hospitalière ou dans tous les services réalisant des actes invasifs.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'infirmier de bloc opératoire travaille principalement en horaires de jour, mais il est amené à participer à des activités en garde et/ou astreinte, notamment la nuit, les week-ends, les jours fériés. Il est soumis à des règles d'hygiène strictes.

COMMENT DEVENIR INFIRMIER(E) DE BLOC OPERATOIRE ?

Pour exercer en tant qu'IBODE, il faut être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Bloc Opératoire.

La formation est accessible aux personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou Diplôme d'Etat de Sage-Femme et qui justifient de deux années d'exercice. Il faut également avoir réussi les épreuves de sélection à l'entrée en formation.

La formation, d'une durée de 2295 heures, est dispensée en alternance sur une période de 18 mois : 965 heures d'enseignement théorique et 1330 heures d'enseignement clinique (stages dans les différents blocs opératoires).

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

L'infirmier de bloc opératoire peut accéder à la fonction de cadre de santé, dans les services ou pour faire de la formation dans les écoles.

LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique :

<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-infirmeries-spe.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire (IBODE) du Centre Hospitalier Universitaire

54 Nancy Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire (IBODE) du Centre Hospitalier Régional Universitaire

68 Colmar Ecole régionale d'Infirmiers de Bloc Opératoire (IBODE) - Hôpitaux civils

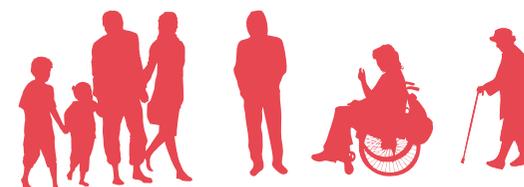
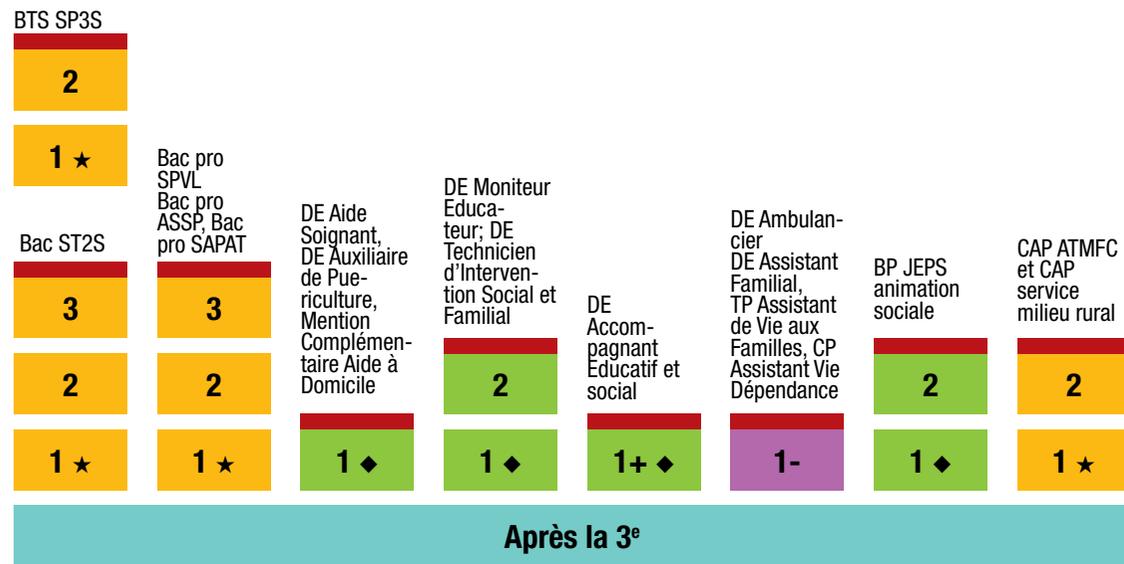


SCHÉMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

La présentation de ce schéma est inspiré de celui de «Cap sur la santé en Alsace» réalisé par l'ONISEP



LÉGENDES

- 1 : Nombre d'années d'études
 - Lycée/ CFA
 - Ecoles paramédicales et action sociale
 - Université
 - Autres organismes de formation
 - ✿ : Examen de niveau du social
 - : Expérience professionnelle indispensable avant la formation
 - ★ : Sélection sur dossier
 - ◆ : Accès soumis à la réussite d'épreuves de sélection/concours
 - ♥ : Ces diplômes donnent accès à la formation cadre de santé après 4 ans d'expérience professionnelle
- 1+ : durée supérieure à un an
1- : durée inférieure à un an
2+ : durée supérieure à 2 ans

LEXIQUE

- BP : Brevet Professionnel
- BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- CQ : Certificat de Qualification
- FCIL : Formation Complémentaire d'Initiative Locale
- DE : Diplôme d'Etat
- DUT : Diplôme Universitaire et Technologique
- DTS : Diplôme de Technicien Supérieur
- PACES : 1^{re} année commune aux études de santé
- TP : Titre Professionnel



INFIRMIER(E) PUERICULTEUR(TRICE)

(J1507) 1 800 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(98% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

L'infirmier puériculteur exerce des fonctions de soins, d'éducation, de prévention, de gestion et de coordination auprès des enfants, de la naissance jusqu'à l'adolescence, et auprès de leur famille. Spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, il mobilise son expertise pour poser des diagnostics de santé et de développement de l'enfant et pour mettre en œuvre un projet avec l'enfant ou le groupe d'enfants et ses parents.

L'infirmier puériculteur évalue l'état de santé des enfants et des adolescents, conduit un projet de soins et d'éducation et met en œuvre des soins adaptés et personnalisés.

Il accompagne les familles dans le processus de parentalité et met en œuvre des activités de promotion de la santé et de protection de l'enfant.

Enfin, il organise, planifie, coordonne et évalue les soins et les activités de développement et d'éveil des enfants et des adolescents.

Il gère les ressources d'un service, d'un établissement d'accueil d'enfants.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il exerce dans les établissements de santé, les établissements ou services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille. Il travaille par exemple dans les structures ou services suivants : établissements et services accueillant des enfants malades, services de maternité, établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, services de pédopsychiatrie, structures d'Aide Sociale à l'Enfance, services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), services de santé scolaire, établissements et services spécialisés.

CONDITIONS D'EXERCICE

Son emploi du temps s'inscrit dans des rythmes journaliers fixes ou variables en fonction des lieux d'exercice. Lorsqu'il exerce en milieu hospitalier, le rythme de travail peut s'organiser sur la base des horaires postés : à savoir un horaire de matin, d'après-midi et de nuit.

COMMENT DEVENIR INFIRMIER(E) PUERICULTEUR(TRICE) ?

Le métier est accessible dès l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier Puériculteur après 1 an de formation. La formation est dispensée en alternance entre enseignement théorique et enseignement pratique (650 heures), 710 heures d'enseignement clinique et 140 heures d'enseignements dirigés et d'évaluation.

Pour accéder à la formation menant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Puériculteur, les candidats doivent être titulaires soit du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), soit du Diplôme d'Etat de Sage-Femme et réussir les épreuves de sélection. Ces dernières comprennent deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Les infirmiers puériculteurs peuvent accéder à des fonctions d'encadrement dans les différents lieux d'exercice.

En milieu hospitalier, ils peuvent accéder à la formation de cadre de santé, de cadre supérieur de santé, ou se spécialiser dans des domaines d'expertise (santé publique, pratiques avancées...).

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-puericultrices.pdf>
- Insertion professionnelle : http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-puer_0.pdf

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Ecole de Puériculture du Centre Hospitalier Universitaire

54 Nancy Institut de Formation des Infirmiers Puériculteurs (IFIP) du Centre Hospitalier Régional Universitaire

57 Metz Institut de Formation des Infirmiers Puériculteurs (IFIP) du Centre Hospitalier Universitaire de Metz-Thionville

67 Strasbourg Institut Régional de Formation en Puériculture

FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

 Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

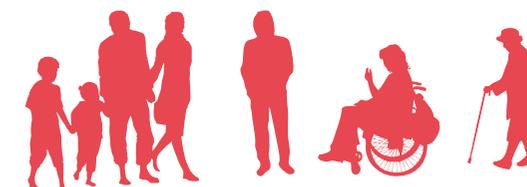
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



MANIPULATEUR(TRICE) D' ELECTORADIOLOGIE MEDICALE

(J1306) 3 300 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

QUE FAIT-IL ?

Le manipulateur d'électroradiologie médicale est un professionnel de santé qui, sur prescription et sous la responsabilité d'un médecin, participe directement à la réalisation des investigations relevant de l'imagerie médicale (radiologie classique, scanographie, I.R.M) de la médecine nucléaire et des traitements (radiothérapie). Il a à la fois un rôle soignant et médico-technique du fait de l'utilisation de machines de haute technicité.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Cette profession s'exerce uniquement à titre salarial au sein des établissements de santé (hôpitaux, cliniques) et dans des centres ou cabinets d'imagerie privés.

CONDITIONS D'EXERCICE

Le manipulateur en électroradiologie médicale travaille en étroite collaboration avec le médecin radiologue. Il est amené à manipuler des appareils sophistiqués et à utiliser les techniques de l'informatique. Il doit respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les radiations ionisantes et les produits toxiques. Son activité s'exerce en lumière artificielle et en station debout prolongée. Les horaires sont généralement réguliers, mais peuvent être décalés, tard le soir ou postés, de jour et de nuit, avec des gardes le dimanche et les jours fériés.

COMMENT DEVENIR MANIPULATEUR(TRICE) D'ÉLECTRO-RADIOLOGIE MÉDICALE ?

Le métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat ou un Diplôme de Technicien Supérieur Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique, validé après une formation de 3 ans. L'accès à ces formations dépend du diplôme (sélection sur dossier pour le DTS et sélection par concours pour le Diplôme d'Etat). Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence reconnue ou encore de justifier de cinq années d'expérience professionnelle.

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur pour le Diplôme d'Etat.

L'obtention du Diplôme d'Etat ou du Diplôme de Technicien Supérieur implique l'attribution de 180 crédits ECTS.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Après une expérience professionnelle de 4 ans, le manipulateur d'électroradiologie médicale peut préparer en 1 an, le Diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

Ils peuvent aussi choisir de se spécialiser et devenir techniciens d'exploration fonctionnelle.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

> Pour le Diplôme de Technicien Supérieur :

57 Algrange Lycée St Vincent de Paul

67 Strasbourg Lycée Jean Rostand

> Pour le Diplôme d'Etat :

51 Reims Institut de Formation de Manipulateurs en Electroradiologie Médicale du Centre Hospitalier Universitaire

54 Nancy Institut de Formation de Manipulateurs en Electroradiologie Médicale du Centre Hospitalier Régional Universitaire

NIVEAUX DE CERTIFICATION

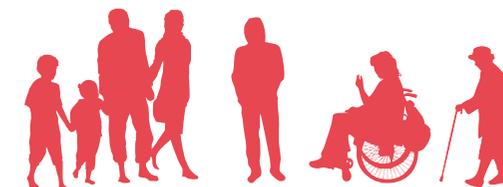
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



MASSEUR(SE) KINESITHEREPEUTE

(J1404) 5 100 PROFESSIONNELS EN ACTIVITE SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(57% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

Le masseur-kinésithérapeute établit, au terme d'un examen clinique, un diagnostic kinésithérapique. A partir de celui-ci, il réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes fixés par décret, notamment à des fins de rééducation sur prescription médicale, dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Il intervient également dans le domaine du sport et du bien-être (remise en forme, relaxation, massages) et en thalassothérapie (balnéothérapie, hydrothérapie, etc).

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

80 % des masseurs-kinésithérapeutes exercent à titre libéral dans un cabinet et une grande majorité des salariés travaillent dans la fonction publique hospitalière. L'exercice à titre libéral se pratique en cabinet individuel ou de groupe ou en association. A titre salarié, l'activité s'effectue dans les établissements hospitaliers, les dispensaires, les établissements thermaux et de rééducation fonctionnelle.

CONDITIONS D'EXERCICE

Le masseur-kinésithérapeute exerce le plus souvent en collaboration avec les médecins, le personnel soignant et de rééducation. Une bonne résistance physique est indispensable car la manipulation des malades et les massages exigent des efforts soutenus. Il existe des contre-indications à l'exercice de la profession comme les déficiences respiratoires ou circulatoires et les troubles liés à la station debout.

L'emploi à titre libéral demande une certaine disponibilité : le cabinet reste ouvert tard le soir et des visites à domicile sont effectuées auprès des malades immobilisés.

Lorsqu'il est salarié dans un établissement les horaires sont réguliers.

COMMENT DEVENIR MASSEUR(SE) KINÉSITHÉRAPEUTE ?

Il faut valider un diplôme d'Etat après 4 ans de formation comprenant 32 unités d'enseignements soit 1980 heures de formation théorique et pratique sous la forme de cours magistraux (895 heures) et de travaux dirigés (1085 heures).

La formation nécessite la validation de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) ou la validation de la première année de licence en sciences mention « Sciences et Techniques des activités sportives » (STAPS) ou la validation d'une première année de licence dans le domaine sciences, techniques, santé dans la limite des places autorisées. Ce diplôme n'est pas accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Le masseur-kinésithérapeute peut se spécialiser (rhumatologie, kinésithérapie respiratoire, kinésithérapie du sport...) en suivant une formation complémentaire.

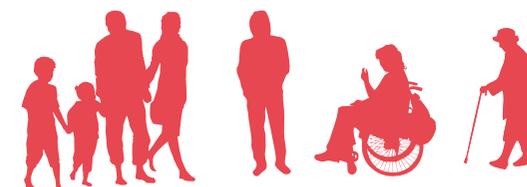
Après une expérience professionnelle de 4 ans, le masseur-kinésithérapeute peut également préparer en 1 an, le Diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-masseurs-kinesitherapeutes.pdf>
- Insertion professionnelle : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-mkr.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

- | | |
|---|--|
| 51 Reims Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie | 67 Strasbourg Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie d'Alsace |
| 54 Nancy Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie | 68 Mulhouse Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (Annexe de l'IFMK d'Alsace) |



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

MEDIATEUR(TRICE) FAMILIAL(E)

(K1101)



FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

QUE FAIT-IL ?

Le médiateur familial intervient, à la demande des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation, dans un processus de construction ou de reconstruction du lien familial. Il favorise l'accompagnement du projet des personnes à travers l'organisation de leur rencontre, la restauration du dialogue, la gestion de leurs conflits dans le domaine familial. Il accompagne la recherche de solutions concrètes en amenant les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord mutuellement acceptable.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le médiateur familial travaille essentiellement pour des associations, mais aussi à la Caisse d'Allocations Familiales et en libéral.

CONDITIONS D'EXERCICE

Le médiateur familial a généralement des horaires réguliers et reçoit les personnes lors d'entretiens dans son bureau.

Selon la structure qui les emploie, il arrive que le médiateur familial travaille à temps partiel ou cumule plusieurs missions auprès d'employeurs différents.

COMMENT DEVENIR MÉDIATEUR(TRICE) FAMILIAL(E) ?

Ce métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat, après 560 heures de formation étalées sur 3 ans maximum, soit 490 heures de formation théorique et 70 heures de formation pratique (dans un service de médiation familiale avec mise en situation).

Cette formation de niveau 2 nécessite de réussir des épreuves d'admission. De plus, les candidats doivent être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 3 avec certaines conditions d'ancienneté dans le diplôme ou d'expérience professionnelle dans l'accompagnement. Les titulaires d'un diplôme de niveau 2 dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques y ont également accès.

Ce diplôme est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur.

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS)
de Champagne-Ardenne

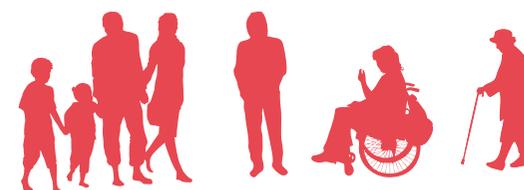
54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social
(IRTS)

57 Metz Ecole des Parents et des Educateurs de
Moselle (EPE)

67 Strasbourg EDIAC Formation

67 Strasbourg RESCIF



Focus

75% des moniteurs éducateurs diplômés en 2016 ont un emploi.

MONITEUR(TRICE) EDUCATEUR(TRICE)

(K1207) 1 900 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST (75% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion. Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées.

Par exemple, le moniteur éducateur encadre un groupe d'enfants au cours du lever, à la toilette, aux temps inter-classes, aux repas, aux veillées.

Il encadre un groupe de résidents au cours de ses déplacements et ses loisirs, conçoit et met en œuvre des projets éducatifs ou culturels (visites de musée, séances de cinéma, voyages), accompagne les trajets domicile-établissement, aide et soutient les enfants pris en charge dans leurs progrès scolaires, etc.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le moniteur-éducateur intervient au sein d'établissements spécialisés : institut médico-pédagogique ou médico-professionnel, institut médico-éducatif, maison d'accueil spécialisée, centre d'aide par le travail, centre d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, foyer de l'enfance, internat, externat... Mais il peut également exercer en milieu hospitalier ou pour l'aide sociale à l'enfance (maison d'enfant à caractère social) et la prévention.

CONDITIONS D'EXERCICE

Il agit au sein d'une équipe pluri-professionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social. Il peut-être appelé à travailler de nuit ou les week-ends notamment dans les structures en internat.

COMMENT DEVENIR MONITEUR(TRICE) EDUCATEUR(TRICE) ?

Le métier est accessible par le biais du Diplôme d'Etat validé après 2 ans de formation. La formation est dispensée en alternance entre enseignement théorique et enseignement pratique soit 950 heures d'enseignement théorique et 980 heures d'enseignement pratique en stage.

La formation de niveau 4 nécessite le passage d'épreuves de sélection. Aucun diplôme n'est requis.

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur. La formation peut être suivie par la voie de l'apprentissage.

Le Diplôme d'Etat est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Le moniteur-éducateur peut évoluer vers les métiers de niveau 3 tels que : éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, voire plus. Les titulaires du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur peuvent bénéficier d'allègements de formation pour accéder à ces trois derniers diplômes.



LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-moniteurs-educateurs.pdf>
- Insertion professionnelle: http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-me_0.pdf

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

- | | |
|---|--|
| 51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Champagne-Ardenne | → En apprentissage |
| 54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS) | 54 Nancy - Institut Régional du Travail Social de Lorraine (IRTS) avec le CFA du travail social de Lorraine |
| 57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS) | 67 Schiltigheim - IFCAAD avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social |
| 67 Schiltigheim IFCAAD
67 Strasbourg INFA | 68 Illzach - IFCAAD (antenne) avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social |
| 68 Illzach IFCAAD | |

NIVEAUX DE CERTIFICATION

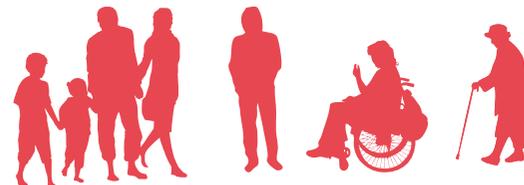
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



MONITEUR(TRICE) D'ATELIER

(K1203)



QUE FAIT-IL ?

Le Moniteur d'Atelier est un travailleur social. Sa mission est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne handicapée et/ou à son insertion dans le monde ordinaire.

Ses activités s'articulent autour de trois grands axes :

- L'accompagnement des travailleurs handicapés au sein d'une équipe pluri-professionnelle,
- L'animation et l'organisation de la production de biens ou de services,
- La gestion et le développement des compétences individuelles de la personne accompagnée.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le Moniteur d'Atelier intervient principalement en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et EA (Entreprise Adaptée), IMPro (Institut Médico-Professionnel), Entreprise et Chantier d'insertion, CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), ITEP (Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique), Foyer de Vie.

CONDITIONS D'EXERCICE

Il travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec des acteurs sociaux, médicaux, économiques.

COMMENT DEVENIR MONITEUR(TRICE) D'ATELIER ?

Ce métier est accessible après obtention du Certificat de Branche de Moniteur d'Atelier (CBMA). Le référentiel de formation a été élaboré par la Branche Professionnelle et validé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE). La formation est construite autour de 3 blocs de compétences professionnelles en lien direct avec le métier visé :

- Accompagner les personnes dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs,
- Gérer les compétences individuelles et participer à leur évaluation

Pour les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion, la formation est d'une durée de 12 à 16 mois ; elle comprend 441 heures de formation théorique auxquelles s'ajoutent 105 heures de stage externe et 980 heures de stage principal (28 semaines) dans les fonctions de moniteur d'atelier au sein d'un ESAT, d'une entreprise adaptée.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Des équivalences ont été mises en place entre le CBMA et le Titre d'Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economie porté par la FNARS.

Un travail est en cours en ce qui concerne les passerelles avec les diplômes du travail social ainsi qu'avec le Titre d'Encadrant Technique d'Insertion.



LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique :

- <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-educateurs-techniques-spe.pdf>
- <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-es.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS) en partenariat avec l'AFPA

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS) en partenariat avec l'AFPA

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS) en partenariat avec l'AFPA

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES) en partenariat avec l'AFPA

NIVEAUX DE CERTIFICATION

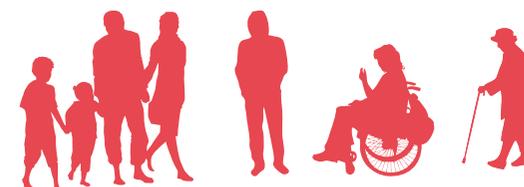
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

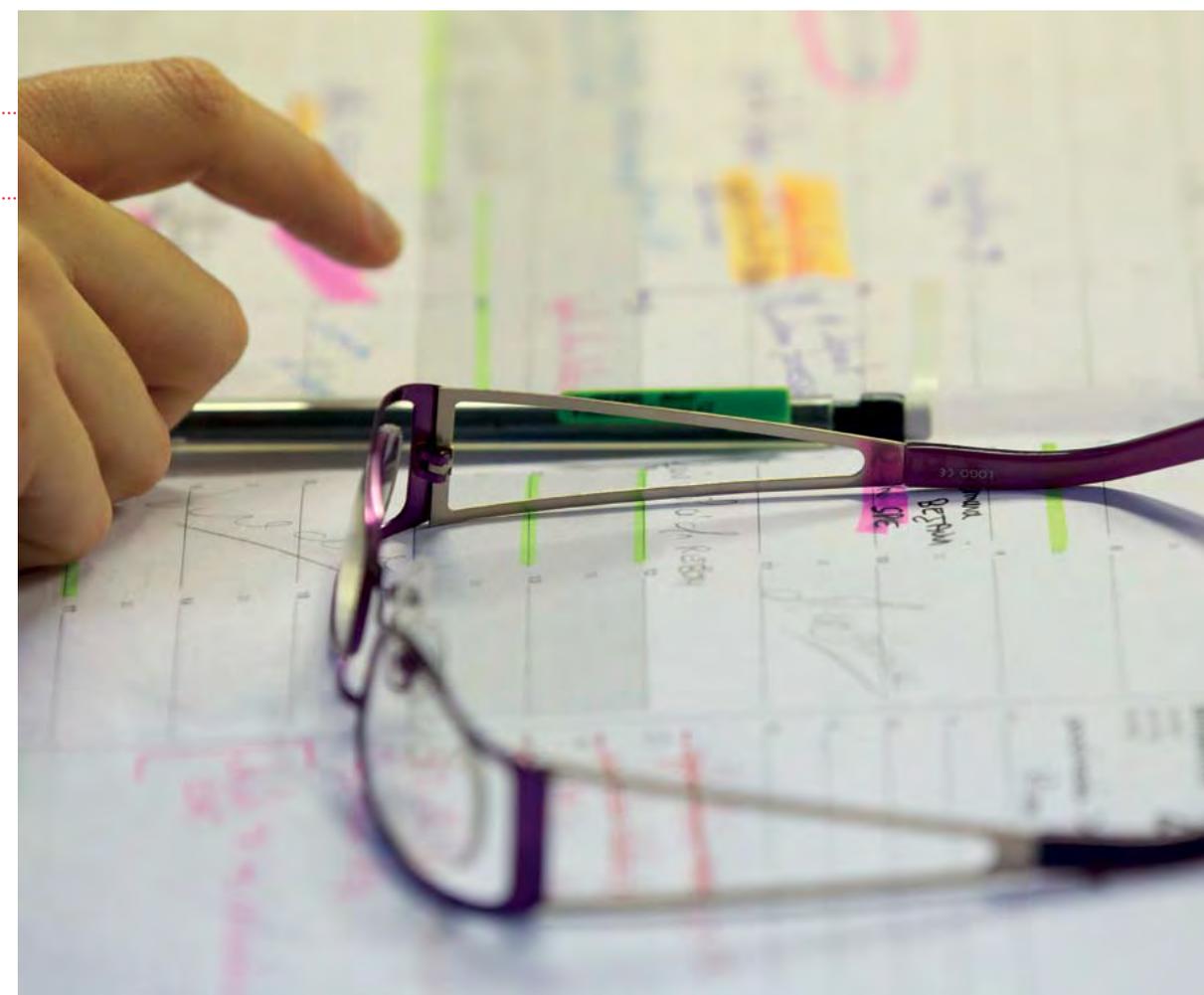
Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



OPTICIEN(NE) LUNETIER(E)

(J1405) 2 300 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(59% DE FEMMES)



QUE FAIT-IL ?

L'opticien-lunetier est un professionnel qui réalise, adapte, vend des articles destinés à corriger les défauts ou déficiences de la vue sur prescription médicale et conseille les utilisateurs des matériels fournis. Il commercialise également des fournitures. Le caractère commercial de son métier est important. Il est chargé, entre autres, du contact avec la clientèle, de la gestion des stocks, de la définition de l'équipement adéquat, du management des salariés, etc.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les opticiens-lunetiers travaillent essentiellement dans le secteur privé en tant que gérant de société ou en tant que salarié de petits et grands points de vente d'articles d'optique. Il existe aussi quelques emplois dans le secteur hospitalier.

CONDITIONS D'EXERCICE

Les opticiens travaillent dans les bureaux et les magasins au détail. Leur travail n'exige pas beaucoup d'effort physique, mais requiert l'utilisation d'instruments de précision et beaucoup de travail détaillé. Ils passent la plupart de la journée de travail debout à servir les clients.

COMMENT DEVENIR OPTICIEN(NE) LUNETIER(E) ?

Ce métier est accessible après obtention d'un BTS opticien-lunetier. Pour accéder à la formation de niveau 3, il est nécessaire d'être titulaire d'un baccalauréat scientifique, Bac Sciences et Technologies Industrielles Développement Durable (STI2D), Bac Pro Optique-Lunetterie, Bac Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S), Bac Sciences et Technologies du Management et de Gestion (STMG). L'admission se fait sur dossier. Ce diplôme est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. La formation peut être suivie par la voie de l'apprentissage.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

L'opticien-lunetier a la possibilité de se spécialiser dans les domaines de l'optique physiologique et de l'optométrie en poursuivant des études universitaires.

Par ailleurs, après une expérience professionnelle de 4 ans, l'opticien-lunetier peut préparer en 1 an, le Diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-opticiens-lunetiers-audioprothesistes.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ Bac Pro Optique Lunetterie :

- 51 Epernay Lycée professionnel Ste Marie
- 57 Ottange Lycée des Métiers de l'Optique St André
- 68 Colmar Lycée professionnel privé St Jean

→ En apprentissage :

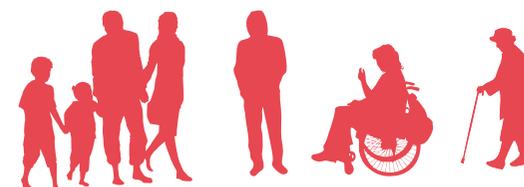
- 51 Betheny CFA Pôle des Métiers de la Santé & des Sciences de la Vie de Champagne-Ardenne
- 57 Ottange Lycée des Métiers de l'Optique St André avec le CFA de l'Association Régionale d'Education Permanente (AREP) Lorraine
- 67 Strasbourg Lycée ORT avec le CFA de la CCI Alsace

→ BTS Opticien lunetier :

- 51 Béthény Pôle des Métiers de la Santé & des Sciences de la Vie de Champagne-Ardenne
- 54 Nancy Institut Supérieur d'Optique
- 57 Ottange Lycée des Métiers de l'Optique St André
- 67 Strasbourg Lycée privé ORT
- 67 Strasbourg Pôle Formation CCI Alsace Eurométropole

→ En apprentissage :

- 51 Betheny CFA Pôle des Métiers de la Santé & des Sciences de la Vie de Champagne-Ardenne



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

NIVEAUX DE
CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

ORTHOPHONISTE

(J1406)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

QUE FAIT-IL ?

L'orthophoniste prévient et prend en charge les troubles de la communication écrite et orale. Il est amené, à ce titre à s'occuper des malentendants auxquels il apprend à lire et à parler sur les lèvres, d'enfants souffrant de retards d'expression ou de troubles comme le bégaiement, ayant des difficultés d'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, de l'écriture ou du langage mathématique. Il soigne également des adultes ayant des troubles de la voix (chanteurs, professeurs...) ou privés de leurs facultés d'expression ou de compréhension (surdité, accidents cérébraux).

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les orthophonistes exercent, pour la plupart, en libéral. Les autres, salariés, travaillent soit dans le secteur public (services hospitaliers de pédiatrie, neurologie, ORL ou de rééducation fonctionnelle), soit dans le secteur privé dans des centres spécialisés (instituts médico-psychopédagogiques...).

CONDITIONS D'EXERCICE

L'orthophoniste exerce en collaboration avec le médecin, le psychologue, les enseignants, l'éducateur spécialisé et d'autres rééducateurs tels que psychomotriciens, ergothérapeutes etc. L'orthophoniste salarié a des horaires réguliers. Il peut travailler dans plusieurs établissements qui l'emploient à temps partiel.

En cabinet libéral, ses horaires sont décalés (notamment le soir) et adaptés aux contraintes de la clientèle.

COMMENT DEVENIR ORTHOPHONISTE ?

Ce métier est accessible après obtention du Certificat de capacité délivré par le ministère de l'enseignement supérieur. La formation dure 3 ans plus une quatrième année dédiée à la rédaction et à la présentation d'un mémoire d'études. Elle comprend au minimum 2840 heures dont 1640 heures d'enseignement théorique et 1200 heures d'enseignement clinique. L'admission à cette formation de niveau 2 nécessite la réussite d'un concours. Le candidat doit être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence reconnue et de satisfaire aux nombreux examens préalables.

Cette certification n'est pas accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Ils bénéficient d'une dispense de scolarité pour préparer une Licence de sciences de l'éducation ou de sciences sanitaires et sociales.

Après une expérience professionnelle de 4 ans, l'orthophoniste peut préparer en 1 an, le diplôme de cadre de santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.



LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

54 Vandoeuvre-les-Nancy Faculté de Médecine -
Département d'orthophonie

67 Strasbourg Faculté de Médecine -
Ecole d'orthophonie

NIVEAUX DE CERTIFICATION

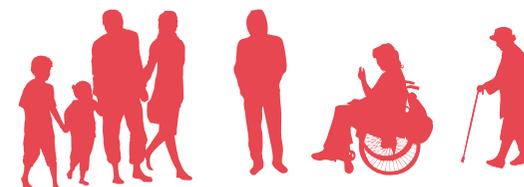
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



ORTHOPTISTE

(J1407) 300 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(91% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

QUE FAIT-IL ?

L'orthoptiste est le spécialiste du dépistage, de la rééducation et de la réadaptation oculaire. Il élabore et formalise un diagnostic orthoptique du patient à partir de l'examen clinique, de l'analyse de l'ordonnance et des données recueillies par test. Il évalue la fonction visuelle, la vision binoculaire et détecte les anomalies puis choisit les techniques de rééducation en orthoptie les plus adaptées.

Il préconise les moyens de suppléance des fonctions visuelles et évalue la qualité des pratiques et des résultats des actions d'orthoptie.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

La plupart des orthoptistes travaillent en libéral, dans leur propre cabinet ou en collaboration avec un ophtalmologiste. Certains peuvent également exercer dans la fonction publique hospitalière.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'orthoptiste travaille sur prescription médicale et propose un traitement sur mesure.

En cabinet, son planning s'adapte à la disponibilité de ses patients. La plupart des heures sont assurées tôt le matin et tard le soir.

Lorsqu'il est salarié, ses horaires sont plus réguliers. Il peut travailler pour plusieurs établissements à la fois.

COMMENT DEVENIR ORTHOPTISTE ?

Le métier est accessible après obtention du certificat de capacité. La formation, de niveau 3, dure 3 ans.

L'entrée en formation nécessite de passer un examen d'entrée. Le candidat doit être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence reconnue.

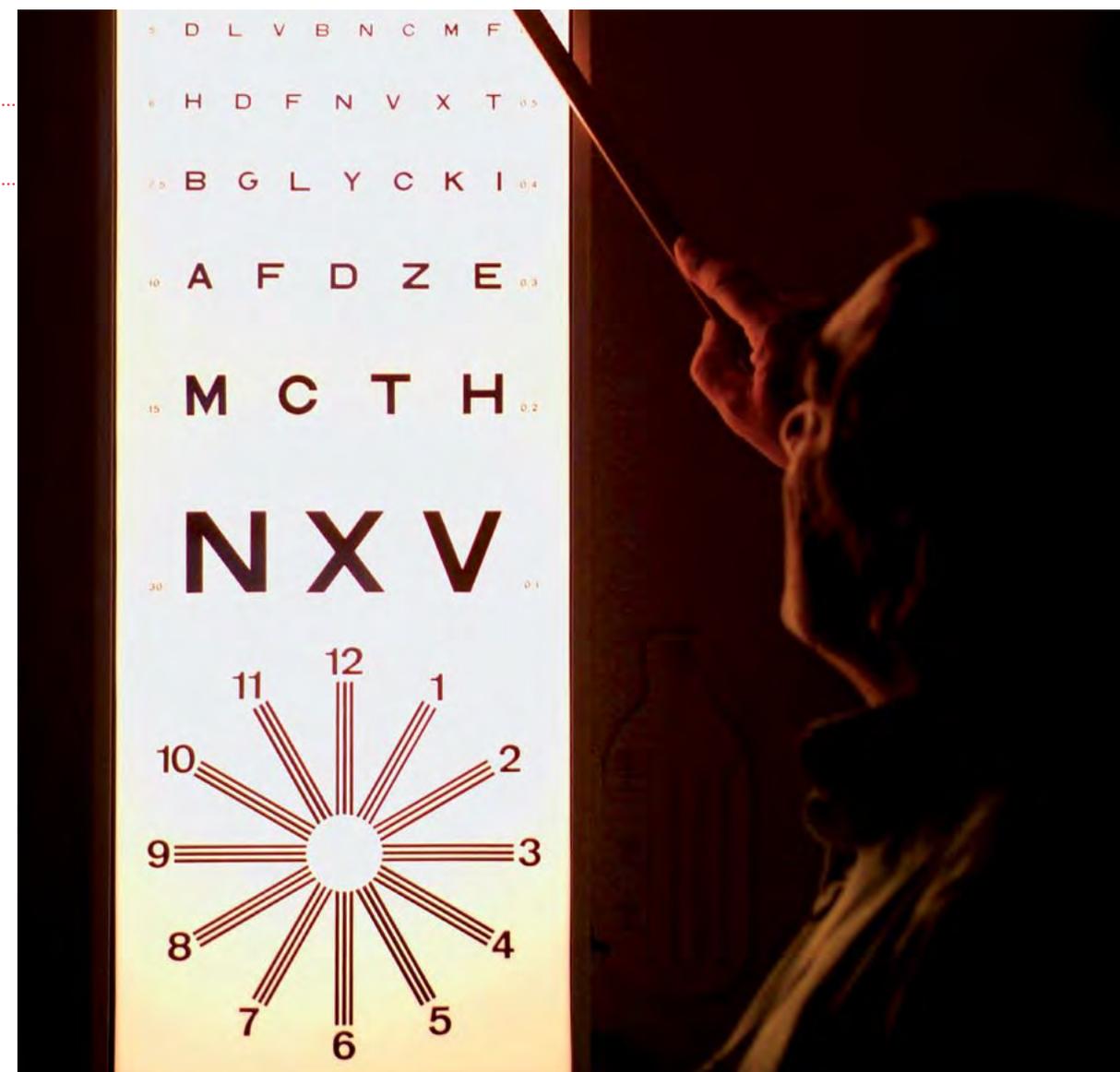
Ce certificat n'est pas accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Après une expérience professionnelle de 4 ans, l'orthoptiste peut préparer en 1 an, le diplôme de cadre de santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-specialistes-reeducation.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

67 Strasbourg Faculté de Médecine -
Ecole d'orthoptie

NIVEAUX DE
CERTIFICATION

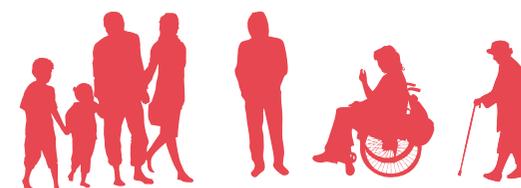
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



PEDICURE PODOLOGUE

(J1409) 900 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(64% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

QUE FAIT-IL ?

Le pédicure-podologue est un professionnel de la santé qui soigne toutes les affections de la peau et des ongles du pied. Sur prescription médicale, il conçoit et fabrique les semelles orthopédiques pour compenser les malformations du pied et pratique aussi des exercices de rééducation post-opératoire.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

L'immense majorité des pédicures-podologues exerce à titre libéral. Quelques postes existent dans la fonction publique hospitalière.

CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier de pédicure-podologue s'exerce seul mais aussi en relation avec les médecins (rhumatologues), les chirurgiens orthopédistes et les masseurs kinésithérapeutes. Le pédicure-podologue n'est pas habilité à pratiquer des interventions chirurgicales, domaine réservé des médecins ou des chirurgiens. Les horaires de travail sont décalés (notamment le soir) et adaptés aux contraintes de la clientèle. Des déplacements sont possibles au domicile du malade.

COMMENT DEVENIR PÉDICURE-PODOLOGUE ?

Le métier est accessible après obtention du Diplôme d'Etat. La formation dispensée sur 3 ans comprend 2028 heures d'enseignement théorique et pratique dont 1170 heures de stage. L'admission en formation nécessite la réussite à un concours d'admission ou après validation de la PACES. Le candidat doit être titulaire du baccalauréat, d'une équivalence reconnue ou de justifier de 5 années d'expérience professionnelle.

Ce diplôme n'est pas accessible par la Validation de Acquis de l'expérience. L'obtention du Diplôme d'Etat donne lieu l'attribution de 180 crédits ECTS.

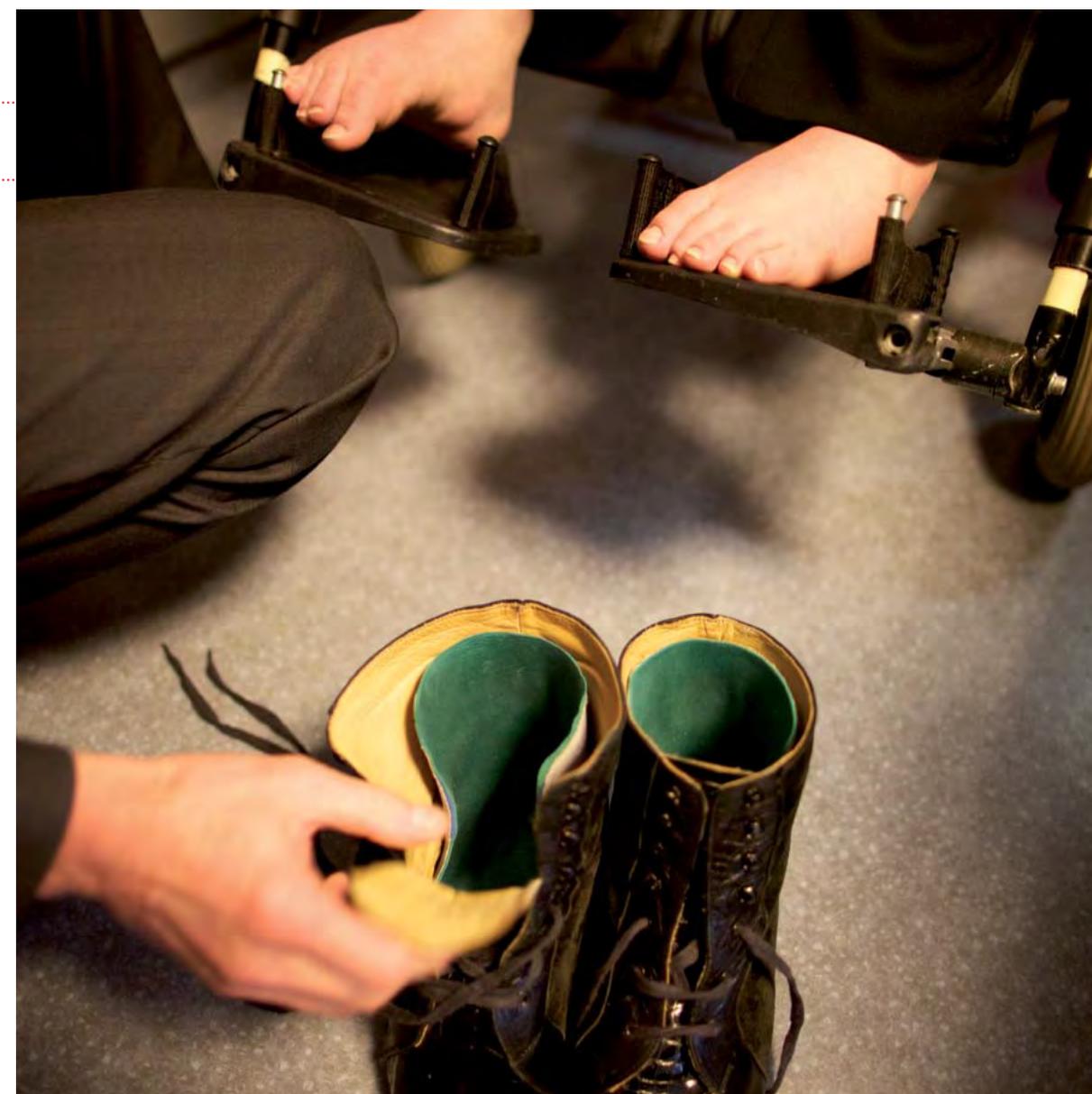
PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Grâce à des séminaires de formation, ils peuvent se familiariser avec la réflexologie plantaire, la podologie sportive ou encore l'utilisation des données informatiques pour le diagnostic et les prescriptions, par exemple.

Par ailleurs, après une expérience professionnelle de 4 ans, le pédicure-podologue peut préparer en 1 an, le Diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

LE MÉTIER EN ACTION

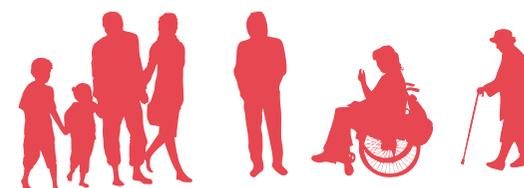
- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique: <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-specialistes-reeducation.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

A ce jour, cette formation n'est pas dispensée sur le territoire Grand Est.

Vous trouverez les établissements de formation sur l'ensemble du territoire français sur le site de l'ONISEP : www.onisep.fr



NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

PREPARATEUR(TRICE) EN PHARMACIE

(J1307) 7 000 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(90% DE FEMMES)



FORMATION
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

QUE FAIT-IL ?

Le préparateur en pharmacie est un professionnel qui concourt, sous la responsabilité du pharmacien, à la bonne dispensation du médicament et des produits de santé. Face à une ordonnance, il traduit les doses prescrites en nombre de boîtes ou de flacons. Au comptoir, il précise au client les conditions dans lesquelles le traitement doit être suivi. Pour tout produit dangereux délivré, il enregistre le nom du médecin et celui du patient. Il a aussi une fonction commerciale auprès de la clientèle.

Une partie importante du travail consiste à gérer l'approvisionnement, les stocks et les commandes. Le préparateur en pharmacie élimine les produits périmés, vérifie les livraisons, range et classe avec précision tous les produits reçus. Lorsqu'un médicament n'est plus disponible en officine, il contacte les fournisseurs afin de passer commande et note le jour de livraison.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

La plupart des préparateurs travaillent en officine. Ils peuvent aussi exercer dans l'industrie pharmaceutique. Dans ce cas, ils assurent le contrôle des matières premières et encadrent les équipes de travail.

CONDITIONS D'EXERCICE

Le préparateur en pharmacie est soumis aux horaires de travail des commerces. Il est amené à travailler le week-end. Par contre, il est très rare qu'il effectue des gardes et qu'il travaille de nuit (bien souvent, une seule personne est nécessaire pour assurer les gardes de nuit, et comme le préparateur n'a pas le droit d'être seul en officine, c'est au pharmacien de se charger des nuits).

La station debout prolongée demande une certaine résistance physique.

COMMENT DEVENIR PRÉPARATEUR(TRICE) EN PHARMACIE ?

Le métier est accessible après obtention du brevet professionnel qui se prépare en 2 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

La formation, de niveau 4, est accessible aux personnes titulaires du baccalauréat ou de tout diplôme français permettant de s'inscrire en première année d'études de pharmacie. La formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

Ce brevet professionnel n'est pas accessible par la Validation des Acquis de l'expérience.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Le préparateur en pharmacie d'officine peut en complément, se former en phytothérapie, homéopathie, appareillage médical, parapharmacie...

Le Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie permet également d'accéder au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière.



LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>

- Portrait statistique:

<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-preparateurs-en-pharmacie.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ En apprentissage

10 Troyes CFA de la Pharmacie de l'Aube

51 Bétheny CFA Pôle des métiers de la Santé et des Sciences de la Vie de Champagne-Ardenne

54 Tomblaine Lycée des métiers des services et du commerce Marie Marvingt avec le CFA Métiers et des Services

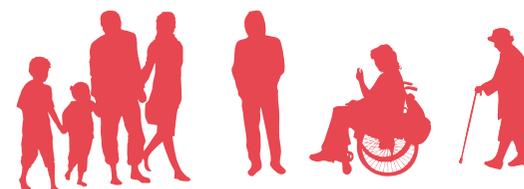
57 Forbach Lycée des métiers de service à l'entreprise Blaise Pascal avec le CFA du LPR Blaise Pascal

57 Metz CFA de la CCI de la Moselle

67 Strasbourg CFA du Lycée professionnel J.F Oberlin

68 Mulhouse CFA du LP Roosevelt

88 Epinal CFA Pôle des métiers des Vosges



NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

PREPARATEUR(TRICE) EN PHARMACIE HOSPITALIERE (J1307)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIES
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

QUE FAIT-IL ?

Acteur à part entière du système d'assurance qualité, le préparateur en pharmacie en milieu hospitalier est un professionnel qui concourt, sous la responsabilité du pharmacien, à la réalisation des préparations et à la bonne dispensation du médicament et des produits de santé. Il délivre les médicaments aux différents services et non directement aux malades.

Il est aussi chargé de la gestion, de l'approvisionnement, des achats des produits pharmaceutiques.

Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radiopharmaceutiques et anti-cancéreux. Il a également un rôle de conseil, d'encadrement et de formation.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le préparateur en pharmacie hospitalière exerce dans la fonction publique hospitalière.

CONDITIONS D'EXERCICE

Les horaires peuvent comporter des gardes la nuit, le dimanche et les jours fériés. Il peut être amené à travailler en milieu stérile.

COMMENT DEVENIR PRÉPARATEUR(TRICE) EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE ?

Le métier est accessible après obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.

Le brevet professionnel de préparateur en pharmacie constitue le pré-requis obligatoire pour préparer le Diplôme d'Etat de Préparateur en Pharmacie Hospitalière.

L'admission en formation nécessite d'avoir réussi des épreuves d'admission. La formation, de niveau 3, compte 1300 heures dont 660 heures d'enseignements théoriques et 640 heures de stages (soit 20 semaines).

Ce diplôme est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Après une expérience professionnelle de 4 ans, le préparateur en pharmacie hospitalière peut préparer en 1 an, le Diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ En apprentissage

57 Metz CFA Robert Schumann -Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH)

NIVEAUX DE CERTIFICATION

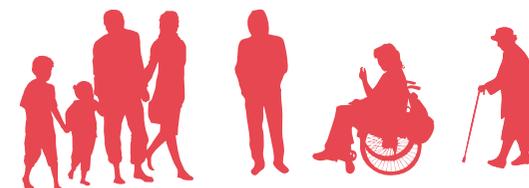
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



PROTHESISTE DENTAIRE

(J1410)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIES
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

QUE FAIT-IL ?

Les dentistes, stomatologues ou orthodontistes relèvent l'empreinte dentaire de leur client et la transmettent avec leur prescription au prothésiste. A partir de ces éléments, celui-ci conçoit un modèle d'étude ou une empreinte, et réalise une maquette, en utilisant dans certains cas un logiciel spécialisé. Sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique ou d'un chef de laboratoire, il conçoit et réalise des prothèses (prothèses amovibles, orthodontiques, fixées, implants...). La prothèse terminée, elle retourne dans les mains du dentiste ou stomatologue pour la pose et l'ajustage. Le prothésiste n'intervient que pour des retouches importantes. En plus des créations de prothèses dentaires, il répare, modifie des appareils dentaires, et réalise des appareils d'orthodontie. Il assure également la gestion administrative courante (gestion des stocks, des moyens financiers, voire des ressources humaines) et organise la production.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le prothésiste dentaire exerce principalement comme salarié en laboratoire de fabrication de prothèses dentaires. Les horaires de travail sont réguliers, sans exclure parfois des urgences à assurer. Il peut être salarié d'un cabinet dentaire si celui-ci dispose de son propre laboratoire de prothèses dentaires, voire dans un hôpital.

CONDITIONS D'EXERCICE

Très manuel, le prothésiste dentaire travaille seul. Il utilise des loupes, des instruments extrêmement fins et précis, sous une lumière artificielle lui donnant de très bonnes conditions de visibilité. Chaque prothésiste réalise lui-même entièrement la prothèse qui lui a été confiée. Le prothésiste ne rencontre pas les patients pour lesquels il réalise des appareils. Il est en contact uniquement avec ses commanditaires (dentistes, orthodontistes) et ses fournisseurs.

L'activité peut impliquer la manipulation de produits à risque (agents infectieux, toxiques, ...), un travail visuel de précision.

Le port d'une tenue professionnelle (blouse, masque, gants, ...) est obligatoire.

COMMENT DEVENIR PROTHESISTE DENTAIRE ?

Le métier est accessible après le bac professionnel prothèse dentaire (3 ans de formation après la 3^{ème}) ou via la filière artisanale en préparant le BTM (brevet technique des métiers en 3 ans après un bac général).

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

On peut poursuivre sa formation après le Bac professionnel en intégrant le BTS prothésiste dentaire. Dans la voie artisanale, c'est le BTMS (brevet technique des métiers supérieur) en 2 ans après le BTM qui permet de valider un niveau Bac + 2.

Après quelques années d'expérience et la qualification nécessaire, les prothésistes peuvent s'installer à leur compte. Un professionnel confirmé peut également devenir prothésiste dentaire qualifié ou hautement qualifié, voire chef de laboratoire.



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ **Certificat Technique des Métiers d'Auxiliaires en prothèse dentaire** (apprentissage)

67 Eschau CFA d'Eschau

→ **Brevet Technique de prothésiste dentaire** (apprentissage)

67 Eschau CFA d'Eschau

→ **BAC PRO Prothésiste dentaire**

54 Nancy Lycée Jean Prouvé

68 Mulhouse Lycée professionnel du Reberg

→ **Apprentissage**

51 Béthény CFA Santé et Sciences de la Vie

57 Metz CFA de l'Artisanat Ernest Meyer

→ **BTS Prothésiste dentaire** (apprentissage)

51 Béthény CFA Santé et Sciences de la Vie

→ **BTM Prothésiste dentaire** (apprentissage)

57 Metz CFA de l'Artisanat Ernest Meyer

67 Eschau CFA d'Eschau

→ **BTMS Prothésiste dentaire** (apprentissage)

67 Eschau CFA d'Eschau

NIVEAUX DE CERTIFICATION

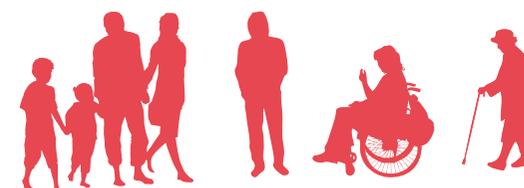
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



PSYCHOMOTRICIEN(NE)

(J1412) 500 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(91% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

QUE FAIT-IL ?

Le travail du psychomotricien vise à prendre en charge les personnes confrontées à des difficultés psychiques vécues et exprimées de façon corporelle en agissant sur leurs fonctions psychomotrices (tonus musculaire, émotions, équilibre, connaissance et représentation du corps, etc.). Le travail en psychomotricité comporte une dimension rééducative et une dimension thérapeutique.

Il traite des troubles dont peuvent souffrir les bébés, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées : bégaiement, tic, trouble de l'orientation, du comportement, inhibition, instabilité... Les indications sont variées. Le psychomotricien utilise des médiations (jeu, danse, arts plastiques, cheval etc.) pour améliorer les capacités motrices, cognitives et relationnelles.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Le métier de psychomotricien s'exerce principalement en tant que salarié, dans les centres spécialisés (centres de rééducation et de réadaptation, centres médico-psychopédagogiques), les maisons de retraite, les centres d'aide par le travail, les services de psychiatrie, de pédiatrie, de neurologie et de gériatrie des hôpitaux publics et privés, en structure libérale...

CONDITIONS D'EXERCICE

Le psychomotricien travaille en collaboration avec d'autres professionnels : médecins, psychologues, masseur-kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, infirmières, aide-soignants, puéricultrices, éducateurs.

Les horaires de travail sont réguliers et de jour. Il arrive de travailler pour plusieurs employeurs. L'activité demande une bonne condition physique.

COMMENT DEVENIR PSYCHOMOTRICIEN(NE) ?

Il faut avoir validé un Diplôme d'Etat après avoir suivi une formation durant 3 ans qui comporte 2 522 heures au total dont 1 842 heures de cours et 680 heures de stages pratiques. Pour entrer dans cette formation de niveau 3, il est impératif de réussir le concours à l'issue de la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES). Le diplôme n'est pas accessible par Validation des Acquis par l'Expérience

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Après une expérience professionnelle de 4 ans, le psychomotricien peut préparer le Diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur en institut.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique
<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-specialistes-reeducation.pdf>



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

68 Mulhouse Institut Interrégional en Psychomotricité

⚠ Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

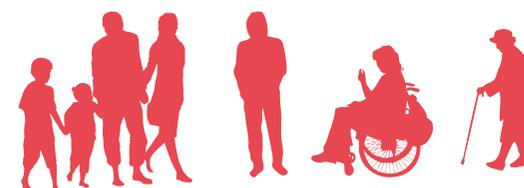
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



SAGE-FEMME

(J1104) 2 100 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST
(98% DE FEMMES)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

La profession de sage-femme est une profession médicale au même titre que les médecins, les dentistes et les pharmaciens.

QUE FAIT-IL ?

Cette profession est ouverte aux hommes depuis 1983. La sage-femme pratique les consultations prénatales et la préparation à la naissance et à la parentalité. Elle effectue les accouchements et la surveillance clinique de la mère et du nouveau-né immédiatement et dans les suites de couches. Elle a un rôle de diagnostic, de dépistage des facteurs de risques et des pathologies. Elle effectue les échographies, les prescriptions pharmaceutiques, biologiques ou radiologiques nécessaires. L'exercice de la profession peut comporter la réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les sages-femmes peuvent exercer en tant que salariés dans des établissements de soins publics, privés ou être salariés de la fonction publique territoriale en Protection Maternelle et Infantile (PMI). Ces professionnels peuvent s'installer en cabinet libéral.

CONDITIONS D'EXERCICE

Dans les services de maternité, les sages-femmes font majoritairement des gardes de 12 heures, de jour et de nuit, par roulements.

COMMENT DEVENIR SAGE-FEMME ?

La profession est accessible dès obtention du diplôme d'Etat (niveau 1). La formation est organisée en cycles sur 5 années. Elle est dispensée en alternance entre enseignement théorique et enseignement pratique.

Cette formation est accessible après la réussite de la première année commune aux professions de santé (PACES-filière maïeutique). Le nombre d'étudiants retenu sur la liste de classement est fonction d'un quota. Il faut être titulaire du baccalauréat. Ce diplôme n'est pas accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Certaines activités sont ouvertes aux sages-femmes mais nécessitent l'obtention d'un diplôme complémentaire pour être habilité à les pratiquer : acupuncture, ostéopathie ... Les sages-femmes peuvent avoir accès à des fonctions d'encadrement et de formation sous réserve d'avoir validé certains masters.

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique : <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-sages-femmes.pdf>



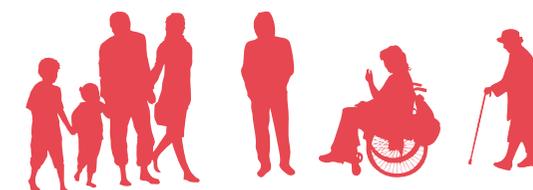
OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Ecole de Sages-Femmes du Centre Hospitalier

54 Nancy Ecole de Sages-Femmes Albert Fruhinsholz du Centre Hospitalier Régional Universitaire

57 Metz Ecole de Sages-Femmes du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville

67 Schiltigheim Ecole de Sages-Femmes CMCO



NIVEAUX DE
CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...

TECHNICIEN(NE) DE LABORATOIRE D'ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE (J1302)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE
INITIALE

QUE FAIT-IL ?

Le technicien en analyses biomédicales assure, sous la responsabilité du biologiste, l'exécution des examens biologiques qui concourent au diagnostic, au traitement ou à la prévention des maladies humaines ou qui font apparaître toute autre modification de l'état physiologique. Au cœur des nouvelles technologies, il entretient et vérifie le bon fonctionnement des appareils.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les techniciens d'analyses biomédicales travaillent principalement dans des laboratoires privés médicaux ou pharmaceutiques sous le contrôle d'un responsable. Ils peuvent également exercer dans des hôpitaux, cliniques, centres de recherche, services de la préfecture de police.

CONDITIONS D'EXERCICE

En laboratoire d'analyses médicales, le technicien d'analyses biomédicales travaille généralement à partir d'une prescription médicale.

Ses horaires sont réguliers en laboratoire privé, plus irréguliers à l'hôpital où il doit assurer des services de garde la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Un matériel automatisé de plus en plus sophistiqué diminue le nombre de manipulations mais exige des connaissances élargies en informatique.

Ce métier demande également une attention soutenue et de la résistance physique : position debout prolongée, manipulation de produits dangereux et contact permanent avec les microbes et des produits toxiques.

Le travail en équipe implique que le technicien de laboratoire soit ouvert au dialogue, et capable d'un bon contact avec le patient et le personnel soignant.

COMMENT DEVENIR TECHNICIEN(NE) DE LABORATOIRE D'ANALYSE DE BIOLOGIE MÉDICALE ?

Plusieurs diplômes donnent accès à ce métier :

- Diplôme d'Etat Technicien en analyses biomédicales
- BTS analyses biologiques médicales

Ce sont des diplômes de niveau 3. L'admission à ces formations nécessite d'être titulaire du baccalauréat, d'une équivalence reconnue ou de justifier de cinq années d'expérience professionnelle.

Ces diplômes ne sont pas accessibles par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

En suivant une formation complémentaire, le technicien en analyses biomédicales peut se spécialiser en biotechnologie médicale, en histologie ou en microscopie électronique ou se former aux techniques de contrôle qualité.

Après une expérience professionnelle de 4 ans, il peut préparer en 1 an, le diplôme de cadre de santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation.

LE MÉTIER EN ACTION

- Portrait statistique :

<http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-techniciens-medicaux.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

→ Pour le BTS Analyses de Biologie Médicale :

51 Reims Lycée Hugues Libergier

54 Tomblaine Lycée Varoquaux

67 Strasbourg Lycée Jean Rostand

68 Mulhouse Lycée Lavoisier

→ En apprentissage :

51 Bétheny CFA Pôle des métiers de la santé et des sciences de la vie

54 Tomblaine Lycée Varoquaux avec le CFA métiers des services

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



TECHNICIEN(NE) DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (K1305)



FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIES
CONTINUE

VALIDATION DE
VAE
L'EXPERIENCE

QUE FAIT-IL ?

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et à leur intégration dans leur environnement ainsi qu'à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de son intervention comme par exemple : l'accompagnement des usagers dans la gestion de leur budget au quotidien, l'élaboration de repas équilibrés, le soutien scolaire des enfants en difficulté, la préparation avec la famille du retour d'un enfant placé en institution, l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leur insertion sociale, etc.

Ce travailleur social peut également avoir un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion et contribue au développement de la dynamique familiale, en soutenant tout particulièrement la fonction parentale

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Il travaille à domicile pour des associations et services d'aide aux familles, les conseils départementaux et les mairies, les services de l'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO), les foyers de l'enfance, des centres d'accueil des demandeurs d'asile, des foyers d'hébergement et résidences pour personnes handicapées ou âgées, des lieux d'accueil pour adolescents ou adultes en difficultés, des structures d'insertion ou résidences sociales et autres établissements médico-sociaux ...

CONDITIONS D'EXERCICE

Le technicien de l'intervention sociale et familiale travaille souvent en collaboration avec d'autres travailleurs sociaux ou partenaires et peut être amené à effectuer des déplacements notamment au domicile des personnes suivies.

COMMENT DEVENIR TECHNICIEN(NE) DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE ?

Il faut avoir validé un Diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (niveau 4) après avoir suivi une formation dispensée sur une amplitude de 18 à 24 mois. La formation est dispensée en alternance entre enseignement théorique et enseignement pratique soit 950 heures d'enseignement théorique et 1 155 heures d'enseignement pratique en stage.

Pour entrer en formation, le candidat doit réussir les épreuves de sélection. Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur. La formation peut être suivie par la voie de l'apprentissage. Le Diplôme d'Etat est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

Le TISF peut se présenter aux sélections d'entrée pour les formations d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé, d'assistant de service social sans être titulaire du baccalauréat.



OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

→ Apprentissage

57 Metz Ecole des parents et des éducateurs (EPE)

67 Schiltigheim IFCAAD avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social

67 Schiltigheim IFCAAD

68 Illzach IFCAAD avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social

68 Illzach IFCAAD

NIVEAUX DE CERTIFICATION

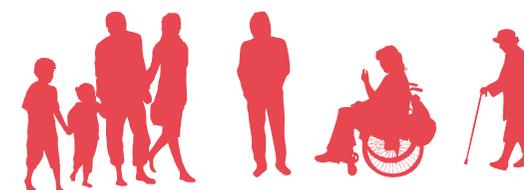
Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...



LES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

Certains titres ou diplômes permettent des exemptions à des épreuves de sélection pour l'entrée en formation dans le secteur sanitaire et social. Par ailleurs, ces titres ou diplômes permettent également de bénéficier de dispenses ou d'allègements de modules de la formation ciblée. La dispense se différencie de l'allègement par le fait qu'elle valide automatiquement le module de formation concerné.

Niveau 5 Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4 Certification niveau Bac

Niveau 3 Certification niveau Bac + 2 : BTS, DUT ...

Niveau 2 Certification niveau Bac + 3 et 4 : licence, master 1 ...

Niveau 1 Certification niveau Bac + 5 : master 2 ...

NIVEAU	DIPLOME VISÉ	DIPLOME POSSÉDÉ	EXEMPTIONS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		EXEMPTIONS DE FORMATION	
			ADMISSIBILITÉ ÉCRIT	ADMISSION ORAL	DISPENSE (DE MODULES DE FORMATION)	ALLÈGEMENT (DE MODULES DE FORMATION)
V	DIPLOME D'ÉTAT ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)	BEP carrières sanitaires et sociales	X		X	X
		CAP petite enfance	X		X	X
		CAP agricole Services aux personnes et vente en espace rural	X		X	X
		CAP assistant technique en milieu familial ou collectif	X		X	X
		BEPA services aux personnes	X		X	X
		CAPA service en milieu rural	X			X
		BAP d'assistant animateur technicien	X			X
		Titre professionnel assistant de vie aux familles	X		X	X
		DEAVS	X		X	X
		CQP assistant de vie	X		X	X
		DE assistant familial	X			X
		DE Aide Soignant (DEAS ou DPAS)	X		X	X
		DE Auxiliaire de puériculture (DEAP ou DPAP)	X			X
		DEAMP (ou CAFAMP)	X		X	X
V	DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT (DEAS)	Tout titre français au moins de niveau 4	X			
		Tout titre français sanitaire ou social au moins de niveau 5	X			
		Titre étranger permettant l'accès à l'université dans le pays d'origine	X			
		Bac Pro ASSP et Bac Pro SAPAT	X		X	
		DE aide médico psychologique	X		X	
		DEAP (ou DPAP)	X		X	
		DE ambulancier ou CCA	X		X	
		DEAVS	X		X	
		Mention complémentaire aide à domicile	X		X	
		Titre professionnel assistant de vie aux familles	X		X	
V	DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (DEAP)	Tout titre français au moins de niveau 4	X			
		Tout titre français sanitaire ou social au moins de niveau 5	X			
		Titre étranger permettant l'accès à l'université dans le pays d'origine	X			
		Bac Pro ASSP et SAPAT	X		X	
		DEAS (ou DPAS)	X		X	
		DEAVS	X		X	
		Mention complémentaire aide à domicile	X		X	
		DEAMP (ou CAFAMP)	X		X	

LES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

Niveau 5 Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4 Certification niveau Bac

Niveau 3 Certification niveau Bac + 2 : BTS, DUT ...

Niveau 2 Certification niveau Bac + 3 et 4 : licence, master 1 ...

Niveau 1 Certification niveau Bac + 5 : master 2 ...

NIVEAU	DIPLOME VISÉ	DIPLOME POSSÉDÉ	EXEMPTIONS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		EXEMPTIONS DE FORMATION	
			ADMISSIBILITÉ ÉCRIT	ADMISSION ORAL	DISPENSE (DE MODULES DE FORMATION)	ALLÈGEMENT (DE MODULES DE FORMATION)
V	DIPLOME D'ÉTAT D'AMBULANCIER (DEA)	Diplôme français niveau 4	X			
		Diplôme français niveau 5 sanitaire ou social	X			
		Titre étranger permettant l'accès à l'université dans le pays d'origine	X			
		Admis dans une école paramédicale	X			
		Auxiliaires ambulanciers ayant exercé 1 mois dans les 3 dernières années et remplissant les conditions susvisées	X			
		Auxiliaires ambulanciers ayant exercé 1 mois dans les 5 dernières années	X	X		
		DEAS (ou DPAS)	X		X	
		DEAP (ou DPAP)	X		X	
		Infirmier, kiné, pédicure, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur en électroradiologie	X	X	X	
		DEAVS	X		X	
		Titre professionnel assistant de vie aux familles	X		X	
IV	DIPLOME D'ÉTAT DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (DETISF)	Tout titre au moins de niveau 4	X			
		DE moniteur éducateur	X		X	X
		Bac pro services de proximité et vie locale	X		X	
		Bac pro services en milieu rural	X		X	X
		BEATEP activité sociale et vie locale			X	X
		BPJEPS animation sociale			X	X
		DEAVS			X	X
		Mention complémentaire aide à domicile			X	X
		DE assistant familial			X	X
		DE aide médico-psychologique				X
		Titre professionnel assistant de vie aux familles			X	

LES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

Niveau 5 Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4 Certification niveau Bac

Niveau 3 Certification niveau Bac + 2 : BTS, DUT ...

Niveau 2 Certification niveau Bac + 3 et 4 : licence, master 1 ...

Niveau 1 Certification niveau Bac + 5 : master 2 ...

NIVEAU	DIPLOME VISÉ	DIPLOME POSSÉDÉ	EXEMPTIONS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		EXEMPTIONS DE FORMATION	
			ADMISSIBILITÉ ÉCRIT	ADMISSION ORAL	DISPENSE (DE MODULES DE FORMATION)	ALLÈGEMENT (DE MODULES DE FORMATION)
IV	DIPLOME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR (DE ME)	Tout titre au moins de niveau 4	X			
		Diplôme européen ou étranger admis en dispense du bac	X			
		DE TISF	X		X	X
		Bac pro services de proximité et vie locale	X		X*	X
		Bac pro services en milieu rural	X		X	X
		BEATEP activité sociale et vie locale			X	X
		BPJEPS animation sociale			X	X
		DEAVS				X
		Mention complémentaire aide à domicile				X
		DE assistant familial				X
		DE aide médico-psychologique				X
III	DIPLOME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (DE ASS)	Éducateur jeunes enfants				X
		Éducateur spécialisé				X
		Éducateur technique spécialisé				X
		DEFA				X
		DE conseiller en économie sociale familiale				X
		Autre diplôme au moins de niveau 3				X
III	DIPLOME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS (DE EJE)	DE assistant de service social			X	X
		DE conseiller en économie sociale familiale			X	X
		DE éducateur spécialisé			X	X
		DE éducateur technique spécialisé			X	X
		DEFA			X	X
		Bac + 2				X
		DE moniteur éducateur				X
		DE technicien de l'intervention sociale et familiale				X
		DE auxiliaire de puériculture				X
		Licence ou équivalent				X
		DUT mention carrières sociales				X
Infirmier ou puéricultrice				X		
III	DIPLOME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (DE ES)	DE assistant de service social			X	X
		DE conseiller économie sociale familiale			X	X
		DE éducateur de jeunes enfants			X	X
		DE éducateur technique spécialisé			X	X

*si bac avec option activités de soutien et aide à l'intégration ou agrément activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté

LES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

Niveau 5 Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4 Certification niveau Bac

Niveau 3 Certification niveau Bac + 2 : BTS, DUT ...

Niveau 2 Certification niveau Bac + 3 et 4 : licence, master 1 ...

Niveau 1 Certification niveau Bac + 5 : master 2 ...

NIVEAU	DIPLÔME VISÉ	DIPLÔME POSSÉDÉ	EXEMPTIONS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		EXEMPTIONS DE FORMATION	
			ADMISSIBILITÉ ÉCRIT	ADMISSION ORAL	DISPENSE (DE MODULES DE FORMATION)	ALLÈGEMENT (DE MODULES DE FORMATION)
III	DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (DE ES)	DE relatif aux fonction d'animation ou DE JEPS			X	X
		Bac+2				X
		DE moniteur éducateur				X
		DE technicien de l'intervention sociale et familiale				X
		Moniteur atelier 2 ^e classe				X
		Bac + 2 (enseignement technologique)				X
		Diplôme d'infirmier psychiatrique				X
		DE AMP ou DEAVS avec 5 ans d'exercice professionnel				X
		Licence ou équivalent				X
		DUT mention carrières sociales				X
		Formation dispensée par le CNFE de la protection judiciaire de la jeunesse				X
		Infirmier ou infirmier puériculteur				X
		III	DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (DE ETS)	Educateur spécialisé		
Educateur de jeunes enfants					X	
Assistant service social					X	X
DE conseiller économie sociale familiale					X	X
DEFA					X	X
Moniteur éducateur					X	X
Technicien intervention sociale et familiale						X
Aide médico-psychologique						X
Moniteur atelier 2 ^e classe						X
Bac + 2 (enseignement technologique)						X
Diplôme d'infirmier psychiatrique						X
Licence ou diplôme niveau 1 ou 2 enseignement technologique						X
Diplôme d'instituteur (décret 1978)						X
Diplôme d'études supérieures d'instituteur (décret 1986)						X
Cadre infirmier de secteur psychiatrique						X
Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés (décret 1963)						X
Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration (décret 1987)						X
Formation dispensée par le CNFE de la protection judiciaire de la jeunesse				X		

LES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

Niveau 5 Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4 Certification niveau Bac

Niveau 3 Certification niveau Bac + 2 : BTS, DUT ...

Niveau 2 Certification niveau Bac + 3 et 4 : licence, master 1 ...

Niveau 1 Certification niveau Bac + 5 : master 2 ...

NIVEAU	DIPLÔME VISÉ	DIPLÔME POSSÉDÉ	EXEMPTIONS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		EXEMPTIONS DE FORMATION	
			ADMISSIBILITÉ ÉCRIT	ADMISSION ORAL	DISPENSE (DE MODULES DE FORMATION)	ALLÈGEMENT (DE MODULES DE FORMATION)
III	DIPLÔME D'ÉTAT DE MÉDIATEUR FAMILIAL (DE MF)	Diplôme national social de niveau 3	Allègement et dispense possible de l'unité de formation contributive correspondant à leur discipline			
		Diplôme national de niveau 2 juridique ou psychologique ou sociologique	Dispense de formation du module contributif correspondant à la discipline			
		Diplôme national de niveau 3 et 3 ans d'expérience professionnelle accompagnement familial, social, juridique, éducatif ou psychologique	Allègement et dispense possible du module de formation contributif correspondant à la discipline			
II	DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER (I DE)	Sage-femme				X
		Kinésithérapeute, ergothérapeute, pédicure, manipulateur électroradiologie			X*	
		Étudiant médecin admis en 2 ^e année 2 ^e cycle			X*	
II	DIPLÔME D'ÉTAT DE MANIPULATEUR EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE (DE MERM)	Infirmier, kinésithérapeute, ergothérapeute, pédicure			X*	
		Étudiant en médecine ayant validé le 1 ^{er} cycle			X*	
		Étudiant médecine ayant validé le 2 ^e cycle			X*	
II	DIPLÔME D'ÉTAT DE PÉDICURE-PODOLOGUE	Infirmier, kinésithérapeute, ergothérapeute			X*	
		Étudiant médecine admis en 2 ^e année 2 ^e cycle			X*	
II	CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADRANT ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE (CAFERUIS)	Diplôme social de niveau 3	Automatique si en emploi dans le secteur social ou médico-social			
		Diplôme de niveau 2	Possible si en emploi dans le secteur social ou médico-social			
		Diplôme de santé niveau 3 et 2 ans expérience professionnelle	Automatique si en emploi dans le secteur social ou médico-social			
		Diplôme équivalent à 2 ans d'enseignement supérieur	Possible si en emploi dans le secteur social ou médico-social			
I	DIPLÔME D'ÉTAT D'INGÉNIERIE SOCIALE (DEIS)	DSTS diplôme supérieur en travail social			X	X
		CAFERUIS certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrant et de responsable d'unité d'intervention sociale			X	X
		CAFDES certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social			X	X
I	DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE (DE MK)	Orthoptiste, Orthophoniste			X*	
		Sage-femme			X	
		Infirmier, manipulateur en électroradiologie médicale			X*	
		Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien			X*	
		Étudiant en médecine ayant validé le 1 ^{er} cycle			X	

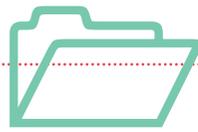
*si réussite à un examen spécifique

GUIDE DES AIDES À LA FORMATION

LES AIDES POUR LES APPRENANTS AYANT RÉUSSI LES ÉPREUVES AU CONCOURS D'ENTRÉE EN FORMATION SANITAIRE OU SOCIALE

JE SUIS...		QUELLES	AIDES ?	QUI CONTACTER ?	
ELÈVE OU ÉTUDIANT	EN LYCÉE OU À L'UNIVERSITÉ	L'ÉTAT (LES FRAIS D'INSCRIPTION PEUVENT ÊTRE À LA CHARGE DE L'ÉTUDIANT SELON LES CAS)	POSSIBILITÉ DE BOURSE D'ÉTAT	LE CIO, L'UNIVERSITE, LE CROUS http://www.etudiant.gouv.fr/pid33629/bourses-sur-criteres-sociaux.html	
	DANS UNE ÉCOLE DU SANITAIRE ET SOCIAL FINANCÉE PAR LA RÉGION	LA RÉGION GRAND EST FINANCE LES COÛTS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION INITIALE	LA RÉGION GRAND EST PEUT OCTROYER UNE BOURSE SOUS CERTAINES CONDITIONS	SIMULATION BOURSE SUR LE SITE DE LA RÉGION GRAND EST : http://www.grandest.fr/actions/bourse-sanitaire-sociale	
DEMANDEUR D'EMPLOI	BÉNÉFICIAIRE D'UNE INDEMNITÉ CHÔMAGE	LA RÉGION GRAND EST FINANCE LES COÛTS PÉDAGOGIQUES SOUS CERTAINES CONDITIONS http://www.grandest.fr/actions/formations-sanitaires-sociales/	PÔLE EMPLOI SELON LES CAS WWW.POLE-EMPLOI.FR	PÔLE EMPLOI MISSION LOCALE SIMULATION BOURSE SUR LE SITE DE LA RÉGION GRAND EST : http://www.grandest.fr/actions/bourse-sanitaire-sociale	
	NON BÉNÉFICIAIRE D'UNE INDEMNITÉ CHÔMAGE		LA RÉGION GRAND EST PEUT OCTROYER UNE BOURSE SOUS CERTAINES CONDITIONS		
SALARIÉ	EN CONTRAT EN ALTERNANCE	EN APPRENTISSAGE : L'EMPLOYEUR OU LA RÉGION GRAND EST http://www.grandest.fr/unmetier-unavenir/	SALAIRE VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR	L'EMPLOYEUR L'OPCA L'OPACIF	
		EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : OPCA ET EMPLOYEUR http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/article/le-contrat-de-professionnalisation			
	EN CDD, CDI OU INTÉRIM	A LA DEMANDE DE L'EMPLOYÉ-E : OPACIF SOUS CERTAINES CONDITIONS			SALAIRE VERSÉ PAR L'OPACIF SOUS CERTAINES CONDITIONS SALAIRE VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR http://www.orientation-pour-tous.fr/etudier-se-former/s-orienter-dans-la-formation-continue/
		A LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR : L'OPCA SOUS CERTAINES CONDITIONS			
EN CONTRAT AIDÉ	OPCA- EMPLOYEUR SOUS CERTAINES CONDITIONS	SALAIRE VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR			

EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU RECONNUE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH), CONTACTER :
L'AGEFIPH (www.agefiph.fr) - LA MDPH (www.mdph.fr) - CAP EMPLOI (www.capemploi.net)



ARS

L'Agence régionale de santé (ARS) a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social.

BTS

Le Brevet de Technicien Supérieur est un diplôme pouvant être obtenu après deux ans d'études suivant le baccalauréat.

CAFDES - CAFDESIS

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement Social ou de Service d'Intervention Sociale. Des prérequis sont nécessaires à la préparation de ce diplôme.

CAFERUIS

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale. Des prérequis sont nécessaires à la préparation de ce diplôme.

CAP

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle est un diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il peut être préparé par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage, par la formation professionnelle continue (destinée à des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle) ou par des candidats majeurs n'ayant pas suivi de formation.

CDD

Le Contrat à Durée Déterminée est un contrat de travail par lequel un employeur recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi.

CDI

Le Contrat à Durée Indéterminée est la forme normale et générale de la relation de travail. Par définition, il ne prévoit pas la date à laquelle il prend fin.

CEP

Toute personne active (salarié, non salarié, demandeur d'emploi...) peut bénéficier tout au long de sa vie professionnelle d'un conseil en évolution professionnelle (CEP). Cette offre de service est gratuite et l'accompagnement est confidentiel. Le CEP permet :

- d'être informé sur son environnement professionnel et l'évolution des métiers dans sa région ;
- de mieux connaître ses compétences, de les valoriser et d'identifier les compétences utiles à acquérir pour favoriser une évolution professionnelle ;

- d'identifier les emplois correspondant aux compétences acquises ;
- d'être informé sur les différents dispositifs à mobiliser pour réaliser son projet d'évolution professionnelle.

CERTIFICAT DE CAPACITÉ

Il s'agit d'une attestation, délivrée par certaines écoles, de la capacité de ceux qui se destinent à la profession à laquelle prépare cette école (ex : orthophonie).

CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Mis en place par une branche professionnelle pour répondre à ses besoins spécifiques, ce certificat atteste de la maîtrise par un individu de compétences liées à une qualification identifiée par la branche considérée. Le CQP, qui n'a pas de niveau reconnu par l'État, n'a de valeur que dans la branche professionnelle ou le regroupement de branches professionnelles qui l'a créé.

CFA

Le Centre de Formation des Apprentis dispense aux jeunes sous contrat d'apprentissage, une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise. Les formations dispensées doivent conduire à un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles. http://www.onisep.fr/content/download/762585/14283388/file/guide_apprentissage_GrandEst_2017_web.pdf

CIF

Le Congé Individuel de Formation a pour objet de permettre à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation, tout en bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle de sa rémunération et des coûts de formation.

CIF CDD

Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un congé individuel de formation (CIF-CDD) d'un an maximum.

Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté :

- de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ;
- dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois.

En cas de prise en charge — totale ou partielle — des dépenses de formation par l'Opacif, vous avez droit à une rémunération versée par ce dernier. Elle est calculée sur votre dernière rémunération et représente à peu près le maintien de votre rémunération habituelle.

Vous êtes stagiaire de la formation professionnelle et avez une protection sociale contre le risque «accident du travail». A noter que la durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi de Pôle emploi). Des conditions particulières pour les jeunes (CIF CDD Jeune)

CNFP

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est un établissement public, paritaire et déconcentré qui intervient dans la formation et l'emploi des 1,8 million d'agents territoriaux. Il soutient les collectivités territoriales dans leur gestion des emplois.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui assure une formation en alternance au sein d'une structure privée ou publique sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation d'apprentis (CFA). Il donne à l'apprenti le statut de salarié, rémunéré selon un pourcentage du smic, ou du salaire minimum conventionnel. A l'issue de la formation, dont la durée varie de 1 à 3 ans selon le métier et le niveau préparé, l'apprenti reçoit un diplôme s'il a passé les examens avec succès.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, dont l'objectif est de permettre au salarié l'acquisition d'une qualification professionnelle et d'accéder à un emploi. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation, qui associe des enseignements généraux, professionnels et technologiques en centre de formation, et l'acquisition d'un savoir-faire, par l'exercice en entreprise d'une ou plusieurs activités correspondant à la qualification visée.

CONVENTION COLLECTIVE

Les conventions collectives sont des contrats conclus entre les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés. Elles traitent des conditions de travail et d'emploi et des garanties sociales des salariés.

CPA-CPF (depuis le 1^{er} janvier 2017 pour la Fonction Publique Territoriale)

Compte Personnel d'Activité (CPA) : dispositif individuel de sécurisation des parcours professionnels pour tous les salariés ; il regroupe notamment le Compte Personnel de Formation (CPF), crédité chaque année de 24 heures de formation, dans la limite de 120 heures, puis au-delà de ce seuil de 12 heures par an, jusqu'à un plafond de 150 heures au total. Le CPF se substitue au DIF (Droit Individuel à la Formation). Pour rappel, le CPA est aussi constitué du Compte Engagement Citoyen (CEC), qui permet d'obtenir des droits à formation supplémentaires (20 heures par an dans la limite de 60 heures) grâce à l'exercice d'activités citoyennes (bénévolat associatif par exemple).

DÉPENDANCE

La dépendance est un état, une situation d'une personne (ou d'un groupe) qui n'a pas son autonomie par rapport à un autre, qui n'est pas libre d'agir à sa guise, ne peut pas remplir des fonctions ni effectuer des gestes essentiels à la vie quotidienne sans le concours d'autres personnes.

DIPLÔME D'ETAT

Il s'agit d'une validation reconnue par l'État sur l'ensemble du territoire français.

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Diplômes nationaux délivrés par les universités au nom du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

DRDJSCS

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale délivre les diplômes d'État du secteur sanitaire et social, de l'animation et du sport et habilite les formations menant au diplômes de l'animation et du sport.

DUT

Un Diplôme Universitaire de Technologie se prépare en Institut Universitaire de Technologie (IUT). Il s'agit d'un cycle de formation court (2 ans) qui ouvre les portes de la vie active. Comme les BTS, les DUT sont très nombreux et très variés.

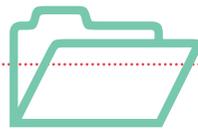
ECTS (European Credits Transfer System) : c'est un système européen de transfert et d'accumulation de crédits développé par l'Union Européenne qui permet de faciliter la comparaison des études de différents pays européens. Ce système concerne uniquement des formations d'enseignement supérieur.

EMPLOYEURS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Les Employeurs du social, sanitaire et médico-social sont les hôpitaux, cliniques, centres de rééducation (IR, RIP...), établissements de soins de suite (repos, convalescence), établissements d'accueil et hébergement de personnes âgées (EHPAD, AHPA, MAPAD, résidences pour personnes âgées, Unités de Soins de Longue Durée, Unité Alzheimer...), établissements et services pour adultes handicapés (FAM, MAS, ESAT, entreprise adaptée...) ou enfants handicapés (IME, IMP, ITEP, IMPro, ..), maintien et aide à domicile (SSIAD, SESSAD, SAD), prévention et protection (MECS, Foyer de l'enfance...), aide sociale, hébergement social (CHRS...). Ces structures peuvent avoir différents statuts : public, territorial, associatif, privé à but lucratif ou non lucratif.

EHPAD

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sont des maisons de retraite médicalisées, habilités à héberger des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus. Quel que soit leur statut juridique actuel ou leur appellation, ces établissements doivent respecter des règles et être conventionnés. Les EHPAD doivent avoir un ratio de personnel qualifié de plus de la moitié de leur salarié.



ESAT

Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (anciennement Centres d'aide par le travail – CAT -). Il s'agit d'établissements médico-sociaux, accessibles aux personnes handicapées sur décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer une activité à caractère professionnel dans un milieu de travail protégé. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif.

EXAMEN DE NIVEAU

Examen organisé par la DRDJSCS Grand Est permettant aux personnes qui ne sont pas titulaires du Baccalauréat ou d'un équivalent de se présenter au concours d'accès à des formations menant aux diplômes suivants : Assistant de Service Social, Educateur de Jeunes Enfants et Educateur Spécialisé.

FAM

Foyer d'Accueil Médicalisé. Cette catégorie d'établissement médico-social accueille des adultes gravement handicapés, mentalement ou physiquement, dont la dépendance les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel, et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants, ou qui, en dehors du besoin de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour les actes essentiels, ont besoin d'un soutien et d'une stimulation constante, ainsi que d'un suivi médical et paramédical régulier.

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE

Regroupement d'établissements ou de structures d'une branche professionnelle qui œuvrent dans un objectif commun.

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

Elle regroupe les ministères, les services déconcentrés et les établissements publics administratifs dépendants des ministères.

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Elle comprend les hôpitaux publics, les maisons de retraite publiques et tous les établissements publics sanitaires et sociaux.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Elle se compose des collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes...) et leurs établissements publics administratifs.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Elle permet aux personnes entrées dans la vie active de continuer à se former tout au long de leur carrière professionnelle afin de s'adapter à l'évolution des techniques et ainsi favoriser leur adaptation au monde du travail.

HANDICAP

Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Les personnels du secteur sanitaire et social sont amenés à travailler dans des établissements et services pour adultes handicapés (FAM, MAS, ESAT, entreprise adaptée...) ou enfants handicapés (IME, IMP, ITEP, IMPro...). Ces structures peuvent avoir différents statuts : public, territorial, associatif, privé à but lucratif ou non lucratif.

IFSI

Institut de Formation en Soins Infirmiers

IFAS

Institut de Formation d'Aide-Soignant

IME

Les Instituts Médico-Educatifs sont des établissements qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience mentale. Les établissements médicoéducatifs pour déficients sensoriels ou moteurs portent également d'autres appellations : Institut d'Education Sensorielle (IES), Institut d'Education Motrice (IEM), etc.

ITEP

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques sont des établissements médicoéducatifs qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. L'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes, ordinaires ou spécialisées, d'établissements scolaires proches. Chaque enfant bénéficie d'un suivi médical, psychiatrique, psychologique, paramédical adapté à ses besoins.

MAS

Maison d'Accueil Spécialisée. En principe, les MAS accueillent des personnes encore plus dépendantes que la population des FAM (Foyers d'Accueil Médicalisé). Dans la pratique, les publics sont sensiblement les mêmes. Les intervenants dans les MAS ne diffèrent pas de ceux des FAM.

NIVEAU DE FORMATION

Cela concerne les niveaux de diplômes :

Niveau 5 = Certification correspondant au niveau CAP, BEP

Niveau 4 = Certification correspondant au niveau Bac

Niveau 3 = Certification correspondant au niveau Bac + 2 : BTS, DUT ...

Niveau 2 = Certification correspondant au niveau Bac + 3 et 4 : licence, master1 ...

Niveau 1 = Certification correspondant au niveau Bac + 5 : master 2 ...

OPACIF

Il s'agit d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé au titre du Congé Individuel de Formation. Il est chargé de collecter, mutualiser et gérer les contributions des entreprises au titre du congé individuel de formation (CIF). Ces organismes ont une compétence soit interprofessionnelle et régionale (FONGECIF), soit dans certains cas une compétence de branche professionnelle. Le fonctionnement et la gestion des OPACIF obéissent, pour l'essentiel, aux règles applicables à tous les organismes collecteurs paritaires agréés.

OPCA

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés sont chargés de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle. Ils sont agréés et contrôlés par l'Etat. Au-delà de cette vocation première financière, certains OPCA exercent des activités d'appui et de conseil aux entreprises et aux salariés de la branche.

PACES (Première Année Commune des Etudes de Santé) :

Cette première année est commune aux quatre filières de santé : médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique, ainsi que, pour le territoire alsacien, à des formations paramédicales pour trois métiers de la rééducation (masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien). Cette année est sanctionnée par un concours très sélectif.

PARAMÉDICAL

Qui a rapport aux soins médicaux mais qui n'est pas l'effet de l'acte d'un médecin.

PASSERELLE

Allègement ou dispense de modules de formation dans le cadre de certifications dans les mêmes domaines de formation.

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

La période de professionnalisation a pour objectif de favoriser le maintien dans l'emploi de certains salariés (<http://www.orientation-pour-tous.fr/-Periode-de-professionnalisation-.html>). La période de professionnalisation peut être mise en œuvre à l'initiative du salarié ou à celle de l'employeur.

PMI

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service du département. Il est dirigé par un médecin et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines médical, paramédical, social et psychologique. Le service PMI est chargé d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant. La PMI participe également aux actions

de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être. En général, il est aussi responsable de l'organisation de l'agrément des assistants maternels et familiaux et de leurs formations et a également pour mission de contrôler les établissements de la petite enfance.

PROFESSION LIBÉRALE

Il s'agit d'une profession intellectuelle exercée de manière indépendante (médecin, orthophoniste, etc). Ces professions sont rattachées à un régime de protection sociale particulier et cotisent aux caisses de retraite et de santé qui leur sont propres. Elles doivent également effectuer des déclarations sociales et fiscales. Certaines professions libérales font l'objet d'une réglementation particulière : règles déontologiques et contrôle d'instances professionnelles (ordre, chambre ou syndicat).

SSIAD

Les Services de Soins Infirmiers A Domicile interviennent principalement auprès de personnes âgées dépendantes, pour différer une hospitalisation ou pour faciliter leur retour à domicile après un séjour à l'hôpital. La plupart des soins dispensés en SSIAD sont des soins de nursing dispensés majoritairement par des aides-soignants. Infirmiers coordinateurs, infirmiers, aides-soignants, AES, auxiliaires médicaux peuvent également intervenir à domicile dans ce cadre.

TRAVAILLEUR SOCIAL

Il s'agit du professionnel qui œuvre dans le domaine de l'action sociale. Les plus connus sont les éducateurs spécialisés, les assistants de service social ou les éducateurs de jeunes enfants. Leurs missions sont de faciliter l'accès au droit et d'accompagner l'insertion des publics qu'ils ont en charge. Ils sont en première ligne pour gérer, comprendre et aider à résoudre leurs difficultés. Les travailleurs sociaux sont généralement employés par des associations ou des institutions : conseils départementaux, mairies ...

TRAVAIL PROTEGE

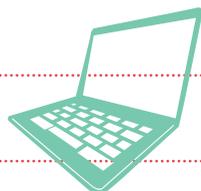
Milieu de travail qui permet à certaines personnes handicapées, d'exercer une activité rémunérée tout en bénéficiant de conditions adaptées à leurs possibilités. Selon le niveau de l'incapacité, le travailleur handicapé est orienté soit vers une entreprise adaptée, soit vers un ESAT.

VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel instauré par la loi. Elle permet, sans qu'il soit nécessaire de suivre un parcours de formation, l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou volontaire... après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises.

Attention, tous les titres professionnels ne sont pas accessibles par la VAE. Il est possible de bénéficier d'un accompagnement dans cette démarche, qu'on soit salarié ou demandeur d'emploi.

SITOGRAPHIE



CHIFFRES CLÉS

> L'OBSERVATOIRE DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Les chiffres-clés par secteur et par métier, des éléments pour mieux comprendre son évolution sur le site de l'OREF Alsace - rubrique « Observatoire du SASO » <http://www.oref-alsace.org/observatoire-du-saso/accueil>

> LES PUBLICATIONS ET STATISTIQUES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

www.drees.sante.gouv.fr

FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

> TROUVER UNE FORMATION PARTOUT EN FRANCE

<http://www.intercariforep.org/formations/recherche-formations.html>

> TROUVER UNE FORMATION PARTOUT EN FRANCE

et compléter les informations sur les métiers
www.onisep.fr

> COMPLETER LES INFORMATIONS SUR LES METIERS

www.onisep.fr

> VALIDER UN DIPLÔME PAR SON EXPÉRIENCE

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) sur le territoire Grand Est : <http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/sitographie/information-regionale/champagne-ardenne.html>
<http://www.lorpm.eu/s-informer-sur-la-vae-16.php>

> LES AUTORITES ACADEMIQUES QUI DELIVRENT LES DIPLÔMES :

Ils organisent les jurys, contrôlent les organismes de formation et délivrent les diplômes sous l'autorité directe des Ministres concernés.

• LA DRDJSCS

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) délivre les Diplômes d'Etat qui donnent accès aux carrières sanitaires et sociales, de l'animation et du sport.
<http://grand-est.drdjcs.gouv.fr/>

• L'ÉDUCATION NATIONALE

Autorité Académique des filières générales, technologiques et professionnelles
<https://www.ac-strasbourg.fr/academie/nous-connaitre/region-academique-grand-est/>

• LA DRAAF

Autorité Académique de l'enseignement agricole
<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

ANNUAIRES ET OFFRES EMPLOI / STAGES / APPRENTISSAGE

> PORTAIL PÔLE EMPLOI

Pôle emploi propose des services renforcés aux demandeurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non, et aux entreprises.
www.pole-emploi.fr

> SERVICE PUBLIC

Le site de l'administration française permet de se renseigner sur les carrières de la fonction publique : voir la rubrique « formation/travail ».
www.service-public.fr

> ACTION SOCIALE

Offres d'emploi dans le médico-social
<http://emploi.action-sociale.org/>

> ANNUAIRE DU SANITAIRE ET SOCIAL

Les coordonnées des structures du social, médico-social, hôpitaux et cliniques, maintien à domicile, ...
www.sanitaire-social.com

> L'APPRENTISSAGE SUR LE TERRITOIRE GRAND EST

<http://www.grandest.fr/unmetier-unavenir/>
<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Grand-Est/Strasbourg/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guide-de-l-Apprentissage-Grand-Est-2017>

• Les offres d'apprentissage :

En Alsace : <http://www.apprentissage-alsace.eu/>
En Champagne-Ardenne : <http://www.passapprentissage.com/>
En Lorraine : <http://saril.lorraine.eu/accueil.html>

> GUIDE DES METIERS TERRITORIAUX

<http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/guide-des-metiers-territoriaux-2014.pdf>

INFORMATIONS FINANCEMENTS DE FORMATIONS

> ACTALIANS

L'OPCA qui collecte et gère notamment les fonds des établissements de l'hospitalisation privée.
www.actaliens.fr

> AGEFOS-PME

OPCA interprofessionnel et OPCA des particuliers-employeurs.
www.agefos-pme.com

> ANFH

L'OPCA qui collecte et gère les fonds de formation professionnelle de la fonction publique hospitalière.

www.anfh.fr

> CENTRE INFFO

L'information sur la formation tout au long de la vie et les droits à la formation.

www.centre-inffo.fr

> FEPEM

La Fédération des Particuliers Employeurs de France est une organisation professionnelle qui défend et représente plus de 3,5 millions de particuliers employeurs.

<http://www.fepem.fr/>

> FONGECIF

Organisme paritaire et interprofessionnel qui accompagne pour se former en Congé Individuel de Formation, faire un bilan de compétences, valider une expérience professionnelle.

<https://www.fongecif-grandest.org/contact>

> OPCALIA

OPCA interprofessionnel www.opcalia.com

> PÔLE EMPLOI

Pôle emploi finance des formations pour les demandeurs d'emploi dans certains secteurs d'activités.

www.pole-emploi.fr

> RÉGION GRAND EST

Depuis 2005, la Région Grand Est finance les formations sanitaires et sociales en versant directement des subventions aux instituts de formation.

• Pour connaître établissements et formations concernés, les critères pour bénéficier d'une bourse ..., consultez le site de la Région Grand Est

<http://www.grandest.fr/actions/formations-sanitaires-sociales/>

• Pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse :
<http://www.grandest.fr/actions/bourse-sanitaire-sociale/>

> UNIFAF

L'OPCA qui collecte et gère les fonds de formation professionnelle des entreprises de la branche sanitaire, médico-sociale et sociale, privée à but non lucratif.

www.unifaf.fr

> UNIFORMATION

L'OPCA qui collecte et gère les fonds de formation professionnelle des associations, coopératives et mutuelles.
www.uniformation.fr

ACTUALITÉS ET SITES INSTITUTIONNELS DU SECTEUR

> AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST

L'Agence régionale de santé est compétente en matière de veille et sécurité sanitaire, protection et promotion de la santé et organisation des soins dans les secteurs hospitalier, ambulatoire et médico-social.

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

> CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE

La CNSA est à la fois une caisse, une agence et un espace public d'échanges pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

www.cnsa.fr

> CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Ils accompagnent, conseillent, financent des dispositifs de solidarité destinés à tous citoyens pour faire face aux changements et aux difficultés liés à chaque âge, au handicap, aux changements de situation familiale ou professionnelle, à la santé...

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES
<http://www.cd08.fr/>

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE
<http://www.aube.fr/3-le-conseil-departemental.htm>

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE
<http://www.marne.fr/>

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE
<http://haute-marne.fr/fr/>

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEURTHE & MOSELLE
<http://www.meurthe-et-moselle.fr/>

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE
<http://www.meuse.fr/>

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL LA MOSELLE
<http://www.moselle.fr/>

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
<http://www.vosges.fr/>

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN
www.haut-rhin.fr

> INFORMATIONS PRATIQUES DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Actualités, infos pratiques du secteur
www.ash.tm.fr

> MINISTÈRE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Toutes les actualités et politiques du Ministère
www.travail-emploi.gouv.fr
www.social-sante.gouv.fr

CARNET D'ADRESSES



CARNET D'ADRESSES



VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LES COORDONNÉES DES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION. POUR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉS PAS À LES CONTACTER DIRECTEMENT.

08 ARDENNES

CHARLEVILLE-MEZIERES
INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS
AFTRAL
45 avenue de Manchester
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
03.25.71.38.50
<http://www.aftral.com/ecoles/ifa-charleville-mezieres>

INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA SANTÉ
1 rue Pierre Hallali
08 000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
03 24 55 66 90
secretariatifsi@ch-charleville-mezieres.fr

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS RENÉ MIQUEL
1 Rue Pierre Hallali,
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
03 24 55 66 90
ifsi.secretariat@ch-charleville-mezieres.fr
<http://www.ifsi08.fr/>

LYCÉE POLYVALENT SAINT PAUL
6 place Winston Churchill
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
03 24 59 74 79
secretariatifsi@ch-charleville-mezieres.fr
<https://www.lycee-saint-paul.com/>

LYCÉE PROFESSIONNEL SIMONE VEIL
Rue Jean de la Fontaine
08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES
03 24 33 03 10
ce.0080010T@ac-reims.fr
<http://www.lp-etion.ac-reims.fr/>

LYCÉE SÉVIGNÉ
14 rue Mme de Sévigné
08013 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
03 24 59 83 00
ce.0080007P@ac-reims.fr
<http://sepia-ac-reims.fr/lyc-sevigne/-joomla-index.php>

LUCQUY
MAISON FAMILIALE RURALE
11 place de la gare
08300 LUCQUY
03 24 72 09 62
mfr.lucquy@mfr.asso.fr
<http://www.mfrlucquy.com>

MAUBERT-FONTAINE
LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ
BP 08
08260 MAUBERT-FONTAINE
03 24 35 20 35
lp.maubert@wanadoo.fr
<http://95.142.164.89/wordpress/>

RETHEL
LYCÉE POLYVALENT PAUL VERLAINE
19 Rue Normandie Niemen
BP 5134
08305 RÉTHEL
03 24 39 50 30
ce.0080039Z@ac-reims.fr
<http://www.lyceeverlaine-rethel.fr>

SEDAN
LYCÉE PROFESSIONNEL LE CHÂTEAU
1 Place du Château
BP 248
08208 SEDAN cedex
03 24 29 41 22
ce.0080048J@ac-reims.fr
<https://sepia.ac-reims.fr/lp-du-chateau/-joomla-index.php>

10 AUBE

ARCIS SUR AUBE
LYCÉE DES CORDELIERS
29 Rue des Cordeliers,
10700 ARCIS-SUR-AUBE
03 25 37 85 82
arcis-sur-aube@cneap.fr
<http://www.lescordeliers.fr/>

ST POUANGE
LYCÉE AGRICOLE CHARLES BALTET
Route Viélaïnes
10120 SAINT-POUANGE
03 25 41 64 00
legta.st-pouange@educagri.fr
<http://www.epldeleube.fr/web/2-lycee-agricole.php>

TORVILLIERS
AFTRAL
La Terre aux Poules,
10440 TORVILLIERS
03 25 71 38 50
<http://www.aftral.com/actualites/nos-formations>

TROYES
CFA DE LA PHARMACIE
10 Quater Rue des Bas Trevois
10000 TROYES
03 25 73 47 32
<https://www.cfa-pharmacie-troyes.com/>

GRETA SUD CHAMPAGNE
Lycée Les Lombards
12, avenue des Lombards
BP 80 166
10003 TROYES CEDEX
http://moodgreta.eu/Site_GIP_FC/index.php/greta/
greta-sud-champagne

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER
2 Avenue des Lombards
10000 TROYES
03 25 49 49 99
<http://www.ifsi-troyes.fr>
<https://www.ifsi-ifas.com/ifas-champagne-ardenne-ecole-aides-soignants-troyes-ifsi-ch.php>

INSTITUT DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE CHAMPAGNE ARDENNE - CROIX-ROUGE FRANÇAISE (IFSS)
18 Rue Louis Morin
10000 TROYES
03 25 81 41 00
<http://irfss-champagne-ardenne.croix-rouge.fr/>
Institut-Regional/IFSS-Troyes

LYCÉE JEANNE MANCE
Rue du paradis
10 000 TROYES
03 25 83 11 22
ce.0100078f@ac-reims.fr
<http://www.jeannemance.org>

LYCÉE POLYVALENT MARIE DE CHAMPAGNE
13, rue de la Reine blanche
BP 393
10 026 TROYES cedex
03 25 71 78 00
<http://www.lycee-marie-de-champagne.fr/>

51 MARNE

AVIZE
CFA AGRICOLE ET VITICOLE DE LA MARNE
61 avenue de Mazagran
51190 AVIZE
03 26 57 91 49
cfa.marne@educagri.fr
<https://www.avizeviticampus.fr/>

BETHENY
PÔLE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DES SCIENCES DE LA VIE DE CHAMPAGNE ARDENNE CFA SANTÉ
13 rue des docks rémois
51450 BÉTHENY
03 26 87 88 38
infos@cfpast.com
<http://www.cfpast.com>

CHALONS EN CHAMPAGNE
ECOLE D'AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE
CREAI
Cité Administrative Tirlet
51036 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 68 35 71
creai-ca@orange.fr
<http://www.creai-grand-est.fr>

INSTITUT DE FORMATION DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE
56 ter avenue du général Sarrail
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
03 26 64 60 53
ifps.chalons@croix-rouge.fr
<http://irfss-champagne-ardenne.croix-rouge.fr/>
Institut-Regional/IFPS-Chalons-en-Champagne

IUT DE CHÂLONS
rue Chaussée du port
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 21 81 83
iut.secretariat-cs@univ-reims.fr
<http://www.iut-rcc.fr>

LYCÉE ETIENNE OEHMICHEN
8 avenue du Mont Hery
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 69 23 00
ce.0510007f@ac-reims.fr
<http://www.lycee-etienne-oehmichen.fr>

LYCÉE FRÉDÉRIC OZANAM
1 rue de la Fraternité BP 2059
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 69 32 70
ce.0511147V@ac-reims.fr
<http://www.ozanam-lycee.fr>

EPERNAY
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER AUBAN MOET
137 rue de l'Hôpital - BP 137
51205 EPERNAY CEDEX
03 26 58 70 23
patricia.vion@ch-epernay.fr
<http://www.ch-epernay.fr/page/ifsi-ifas-auban-moet.html>

LYCÉE DES MÉTIERS STÉPHANE HESSEL
29 avenue de Champagne
51200 ÉPERNAY
Tel : 03 26 53 30 55
<http://www.lycee-hessel.fr/joomla/ct-menu-item-2>

LYCÉE PROFESSIONNEL SAINTE MARIE
26, rue du Docteur Verron
51 200 EPERNAY
03 26 51 63 28
lppe.st.marie51@wanadoo.fr
<http://www.escepernay.fr/>

REIMS
CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT DE CHAMPAGNE-ARDENNE
route de Bezannes - BP 107
51 054 REIMS
03 26 86 70 10
cr051@jeunesse-sports.gouv.fr
www.creps-reims.fr

CFA TRANSPORT ET LOGISTIQUE AFTRAL
16-18 rue du Val Clair
BP 53
51100 REIMS Cedex 02
03 26 85 95 20
nbatista@aft-iftim.com
<http://www.aftral.com/>

ECOLE D'AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE ÉCOLE DU CHEMIN VERT
Place du 11 Novembre
51100 REIMS
03 26 85 55 36
ecole.chemin-vert@laposte.net

ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES DIPLÔMÉS D'ÉTAT (IADE)
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS
hoffmann@chu-reims.fr
<https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/formations>

ECOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE (IBODE) DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS
03 26 78 74 65
ecibo@chu-reims.fr
<https://www.chu-reims.fr/>

ECOLE DE PUÉRICULTURE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS cedex
03 26 78 75 08
ecolepuer@chu-reims.fr
<https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/formations>

ECOLE DE SAGES-FEMMES
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS cedex
03 26 78 75 01
scolarite_esf@chu-reims.fr
<http://www.univ-reims.fr/formation/diplomes/diplomes-d-etat.8214.15673.html>

INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS
03 26 78 74 96
ifa@chu-reims.fr
<http://chu-reims.fr/>

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE DU CENTRE HOSPITALIER
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS cedex
03 26 78 77 93
<https://fap-sec@chu-reims.fr>

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS (IFAS) DU CENTRE HOSPITALIER
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS cedex
03 26 78 74 53
03 26 78 74 95
IFSI-sec@chu-reims.fr
ecole.as@chu-reims.fr
<https://chu-reims.fr/enseignement/irf/formations>

INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS
03 26 78 74 59
jjacques@chu-reims.fr
<http://www.chu-reims.fr/enseigne/ifcs.htm>
<https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/formations>

INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ÉLECTRODIAGNOSTIC MÉDICALE DU CENTRE HOSPITALIER
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS
03 26 78 74 67
ifmerm@chu-reims.fr
<https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/formations>

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE DU CENTRE HOSPITALIER
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS
03 26 78 74 00
ifmk@chu-reims.fr
<https://chu-reims.fr/enseignement/irf/formations>

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE (IRTS)
8 rue Joliot Curie
51053 REIMS
03 26 06 54 84
irtsca@irts-ca.fr
<http://irtsca.fr/>

LYCÉE LIBERGIER
55 rue Libergier
51100 REIMS
03 26 77 61 61
lycee.libergier@libergier.net
<http://www.libergier.net>

LYCÉE DES MÉTIERS STÉPHANE HESSEL
8 rue Godart Roger
BP 506
51200 EPERNAY
03 26 55 26 94
ce.0510068x@ac-reims.fr
<http://www.lycee-hessel.fr/>

LYCÉE POLYVALENT SAINT-MICHEL
39 rue Martin Peller
51100 REIMS
03 26 77 62 82
ce.0511145t@ac-reims.fr
<http://www.groupe-saint-michel.fr/>

LYCÉE PROFESSIONNEL EUROPE
71 avenue de l'Europe - BP 1059
51682 REIMS
03 26 85 28 33
ce.0510038P@ac-reims.fr
<http://www.lyceedesmetiers-europe-reims.fr/>

UFVCV CHAMPAGNE-ARDENNE
21 rue Dieu Lumière
51064 REIMS
03 26 35 80 60
champagne-ardenne@ufcv.fr
<https://www.ufcv.fr>

SEZANNE

LYCÉE LA FONTAINE DU VÉ

Rue de la Fontaine du Vé - BP 99
51122 SÉZANNE
03 26 80 65 10
lyc-la-fontaine-du-ve@ac-reims.fr
<https://fontaine-du-ve.com/lycee-polyvalent>

SOMME-VESLE

CFPPA DE L'ÉPINE

51 460 SOMME-VESLE
03 26 68 66 11
cfppa.somme-vesle@educagri.fr
<http://www.cfppalepine.fr/>

LYCÉE DE LA NATURE ET DU VIVANT DE SOMME VESLE

51 460 SOMME-VESLE
03 26 68 66 00
legta.somme-vesle@educagri.fr
<http://www.lycee-somme-vesle.fr>

VERTUS

MAISON FAMILIALE RURALE

Résidence Les Sausaies
19 ave St Vincent
BP 62
51130 VERTUS
03 26 52 22 20
mfr.vertus@mfr.asso.fr
<http://www.mfrvertus.com>

VITRY LE FRANÇOIS

LYCÉE FRANÇOIS 1^{ER}

Faubourg de Vitry le Brûlé
BP 90406
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
03 26 41 22 00

52 HAUTE-MARNE

BUXIERES LES VILLIERS

MAISON FAMILIALE ET RURALE

Grande rue
52000 BUXIÈRES LES VILLIERS
03 25 31 41 03
mfr.buxieres@mfr.asso.fr
<http://www.mfrbuxieres.com/>

CHAUMONT

LYCÉE E. BOUCHARDON

16 rue Youri Gagarine - BP 2085
52903 CHAUMONT cedex 09
03 25 03 23 42
ce.0520795g@ac-reims.fr
<http://sepia.ac-reims.fr/lyc-bouchardon/-spip-/>

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE CHAUMONT

2 rue Jeanne d'Arc BP 514
52014 CHAUMONT
03 25 30 70 09
ifsi@ch-chaumont.fr
<http://www.ch-chaumont.fr/0/2/16>

LYCÉE PRIVÉ OUDINOT

Route de Neuilly
52000 CHAUMONT
03 25 30 37 00
ce.0520685m@ac-reims.fr
<http://www.oudinot.org/>

DOULAINCOURT-SAUCOURT

MAISON FAMILIALE RURALE DE MONTROL

12 Rue Toupot de Beveaux - BP 17
52 270 DOULAINCOURT-SAUCOURT
03 25 94 62 25
mfr.doulaincourt@mfr.asso.fr
<http://www.mfr-doulaincourt.com/>

ST DIZIER

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS

1 carrefour Henry Rollin
52 115 SAINT-DIZIER
03 25 56 92 53
secretariat.ifas@ifsi.saintdizier.fr
<http://www.ch-saintdizier.fr/>

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ (ESTIC)

1 bis rue M de L. de Tassigny
52 115 SAINT-DIZIER cedex
03 25 56 51 73
estic@wanadoo.fr
<https://www.estic.fr/>

LYCÉE PROFESSIONNEL SAINT-EXUPÉRY

82 rue Anatole France
BP 1060
52 100 SAINT-DIZIER
03 25 05 10 16
ce.0520923w@ac-reims.fr
<http://www.lyc-saint-exupery-52.fr/>

WASSY

LYCÉE EMILE BAUDOT

77 rue de la madeleine
52130 WASSY
03 25 55 33 89
ce.0520032C@ac-reims.fr
<http://sepia.ac-reims.fr/lp-emile-baudot/-spip-/>

54 MEURTHE-ET-MOSELLE

BRIEY

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIEY

Résidence le Corbusier
54 150 BRIEY
03 82 47 16 70
IFSI-IFAS@ch-briey.fr
<http://ecolesensante-chr-metz-thionville.fr>

LYCÉE LOUIS BERTRAND

27 rue Albert de Briey
54 150 BRIEY
03 82 46 21 04
ce.0541286@ac-nancy-metz.fr
<http://www.citescolairebriey.fr/lycee-louis-bertrand>

JARNY

LYCÉE POLYVALENT JEAN ZAY

SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
2 rue de la Tuilerie
BP 39
54800 JARNY
03 82 46 53 53
ce.0540076@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-lycee-jean-zay-jarny>

JARVILLE LA MALGRANGE

AFTRAL

Avenue du Général De Gaulle
54140 JARVILLE LA MALGRANGE
03 83 15 83 83
<http://www.aftral.com/>

LAXOU

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE NANCY FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

1 rue du Docteur Archambault
BP 11010
54 521 LAXOU
03 83 92 51 46
ifcs@cpn-laxou.com
www.cpn-laxou.com/-instituts-de-formation.html

ÉCOLE SUPÉRIEURE RÉGIONALE DU COMMERCE ET DES AFFAIRES - CCI FORMATION 54

3 rue du Mouzon - BP 1101
54 521 LAXOU
03 83 95 36 13
esrca-nancy@lorraine.cci.fr
<http://www.lorraine.cci.fr/formations/nos-etablissements-de-formation/nos-ecoles/ecole-superieure-regionale-commerce-affaires/>

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE DE NANCY

1 rue du Docteur Archambault
BP 11010
54 521 LAXOU
03 83 92 51 50
ifsi@cpn-laxou.com
www.cpn-laxou.com/-instituts-de-formation.html

LUNEVILLE

IRFSS CROIX ROUGE FRANÇAISE

10 rue du coq ZI des Faienceries
54300 LUNÉVILLE
03 83 74 00 85
<http://irfss-alsace-lorraine.croix-rouge.fr/Institut-Regional/institutLuneville>

LYCÉE PROFESSIONNEL PAUL LAPIE

6 avenue Docteur Paul Kahn - BP 5021
54300 LUNÉVILLE
03 83 76 43 43
ce.0540037@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-paul-lapie-luneville/site/>

LONGWY

LYCÉE PROFESSIONNEL D'ARCHE

2 rue Vauban
54400 LONGWY
03 82 23 39 13
ce.0540032@ac-nancy-metz.fr
<https://www.lycee-darce.fr/>

MONT-ST-MARTIN

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH HÔTEL DIEU - GROUPE SOS SANTE

4 rue Alfred Labbé
54350 MONT-ST-MARTIN
03 82 44 72 65
ifas@alpha-sante.fr
http://www.groupe-sos.org/structures/876/Centre_Hospitalier_H_tel_Dieu

NANCY

CNFPT

6 quai Andreu de Billestein
54 000 NANCY
03 83 18 46 00
<http://www.cnfpt.fr>

ÉCOLE DE SAGE-FEMMES FRUNHINSHOLZ

10 rue du Dr Heydenreich
CHRU Maternité régionale Universitaire
54042 NANCY cedex
03 83 94 44 16
ecole-sages-femmes@maternite.chu-nancy.fr
<http://eicn.chu-nancy.fr/>

GIP FTLV

28, rue de Saurupt - BP 3039
54 012 NANCY cedex
03 83 55 06 58
ce.gip@ac-nancy-metz.fr
<http://www.greta-lorraine.fr/le-groupement-dinteret-public-formation-tout-au-long-de-la-vie>

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS CHU DE NANCY

29 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
54035 NANCY cedex
03 83 85 16 72
ifas@chu-nancy.fr
<http://eicn.chu-nancy.fr/ifas-1>

INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

Tour Marcel Brot
1 rue Joseph Cugnot
CO N° 60035
54 035 NANCY cedex
03 83 85 52 70
<http://eicn.chu-nancy.fr/irfa/>

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE Cedex
03 83 15 43 09
puericulture@chru-nancy.fr
<http://eicn.chu-nancy.fr/institut-de-formation-des-auxiliaires-de-puericulture/institut-de-formation-des-auxiliaires-de-puericulture>

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE

4 rue des Sables
54000 NANCY
03 83 22 24 60
<http://www.ergo-nancy.com/>

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CHRU DE NANCY

27 rue Lionnois
54 035 NANCY cedex
03 83 85 15 61
ifsi.lionnois@chru-nancy.fr
<http://eicn.chu-nancy.fr/ifsi/ifsi-lionnois-1>

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIÈRES DE PUÉRICULTURE (IFIP) DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

rue du Morvan, Hôpital de Brabois
54511 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY Cedex
03 83 15 43 09
puericulture@chru-nancy.fr
<http://eicn.chu-nancy.fr/ecole-de-puericulture>

INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE DU CENTRE HOSPITALIER

Tour Marcel Brot
1 rue Joseph Cugnot
CO N° 60034
54035 NANCY cedex
03 83 85 25 49
<http://eicn.chu-nancy.fr/ifmem/institut/1-institut-de-formation-de-manipulateurs-d-electroradiologie-medecale/>

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

57 Bis rue de Nabécor
54 000 NANCY
03 83 51 83 30
secretariat@kine-nancy.eu
<http://www.kine-nancy.eu/>

INSTITUT SUPÉRIEUR D'OPTIQUE

13/15 boulevard Joffre
54000 NANCY
03 83 38 17 24
<http://www.iso.fr/>

IRTS DE LORRAINE

201 avenue Raymond Pinchard
BP 2009
54 100 NANCY
03 83 93 36 36
com@irts-lorraine.fr
<http://www.irts-lorraine.fr>

LYCÉE CHARLES DE FOUCAULD

1 rue Jeannot
54 000 NANCY
03 83 35 27 14
cdfnan2@lycee-charlesdefoucauld.fr
<http://www.lycee-charlesdefoucauld.fr>

LYCÉE JEAN PROUVÉ

53 Rue de Bonsecours
54052 NANCY
03 83 35 25 73
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-jeanprouve-nancy/>

LYCÉE PROFESSIONNEL CLAUDE DAUNOT

10 boulevard Clémenceau - CS 35 234
54052 NANCY cedex
03 83 55 11 56
accueil@daunot.com
<http://www.daunot.fr>

LYCÉE PROFESSIONNEL MARIE-IMMACULÉE

33 avenue du Général Leclerc
54000 NANCY
03 83 56 14 03
maman2@scolalor.tm.fr
<http://www.scolasite.net/site/e/e87y>

SANT'EST CFA

4 rue Monseigneur Thouvenin
54 000 NANCY
03 83 41 62 70
contact@santestcfa.fr
<http://www.santestcfa.fr>

UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

5 rue Albert Lebrun
BP 80403
54001 NANCY Cedex
03 72 74 73 00
<http://pharma.univ-lorraine.fr/>

PONT-SAINT-VINCENT

LYCÉE PROFESSIONNEL LA TOURNELLE

2 rue de Lorraine
54 550 PONT-SAINT-VINCENT
03 83 47 28 13
ce.0540060@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-la-tournelle/>

TOMBLAINE

LYCÉE DES MÉTIERS DES SERVICES ET DU COMMERCE MARIE MARVINGT

8 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
03 83 29 90 90
ce.0540061@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-marie-marvingt/>

LYCÉE ARTHUR VAROQUAUX

10 rue Jean Moulin - BP 1004
54 510 TOMBLAINE
03 83 29 28 35
ce.0540044@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-arthur-varoquaux/>

CFA DES MÉTIERS DES SERVICES ET DU COMMERCE MARIE MARVINGT

8 Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
03 83 20 27 86
ce.0542413@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/cfa-services-tomblaine>

TOUL

CFA AGRICOLE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

12 rue Drouas
54 200 TOUL
03 83 43 01 13
cfa.meurthe-moselle@educagri.fr
www.tinyurl.com/psnux44

LYCÉE PROFESSIONNEL RÉGIONAL DU TOULOIS

16 quai de la Glacière - BP 60327
54201 TOUL
03 83 65 54 54
ce.0540067@ac-nancy-metz.fr
<http://www.lyceedutoulois.fr>

VANDOEUVRE LES NANCY

ÉCOLE D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES DIPLÔMÉS D'ÉTAT (IADE)

Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE LES NANCY
03 83 15 38 49
Déménagement prochain vers la Tour Marcel Brot Nancy
iade@chru-nancy.fr
<http://eicn.chu-nancy.fr/ecole-regionale-d-infirmieres-anesthesistes>

ÉCOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE (IBODE)

Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE LES NANCY
03 83 15 78 60
Déménagement prochain vers la Tour Marcel Brot Nancy
ecoleibode@chru-nancy.fr
<http://eicn.chu-nancy.fr/ibode>

FACULTÉ DE MÉDECINE DÉPARTEMENT D'ORTHOPHONIE

9 avenue de la Forêt de Haye
BP 184
54505 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY
03 83 68 30 00
http://www.medecine.univ-lorraine.fr/enseignement/autres_formations/

IUT NANCY-BRABOIS FACULTÉ DE MÉDECINE

9 avenue de la Forêt de haye
cs 50184
54 505 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY cedex
03 72 74 60 00
medecine-scol12-resp@univ-lorraine.fr
<http://www.medecine.univ-lorraine.fr/contact/>

VILLERS LES NANCY ALAJI

6, route de l'aviation
54 600 VILLERS LES NANCY
03 83 57 58 32
cgreenwood@alaji.fr
<http://www.alaji.fr>

55 MEUSE

BAR-LE-DUC INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES SOIGNANTS - CENTRE HOSPITALIER DE BAR LE DUC

1 boulevard d'Argonne - BP 10510
55012 BAR-LE-DUC
03 29 45 88 09
ifsi@pssm.fr
<http://ifsi-ifas-meuse.fr>

LYCÉE PROFESSIONNEL EMILE ZOLA

5 rue d'Anjou - BP 509
55012 BAR-LE-DUC cedex
03 29 45 10 88
ce.0550003@ac-nancy-metz.fr

BRAS-SUR-MEUSE MAISON FAMILIALE RURALE

14 rue Raymond Poincaré
55 100 BRAS-SUR-MEUSE
03 29 84 35 10
mfr.bras@mfr.asso.fr
<http://www.formation-mfr-lorraine.fr>

COMMERCY MAISON FAMILIALE ET RURALE (MFR)

8, Rue du four à chaux
55 200 COMMERCY
03 29 91 04 36
mfr.commercy@mfr.asso.fr
<http://www.mfr-commercy.com>

DAMVILLERS MAISON FAMILIALE RURALE

4 avenue de Verdun
55 150 DAMVILLERS
03 29 85 60 54
mfr.damvillers@mfr.asso.fr
www.mfr-damvillers.fr

VERDUN

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS - CENTRE HOSPITALIER VERDUN
Place de la Digue - BP 10713
VERDUN
03 29 83 64 14
ifsi@ch-verdun.fr
<http://www.chvsm.org/content/présentation-de-lifsi>

LYCÉE DES MÉTIERS DE LA PRODUCTIQUE, DES AUTOMATISMES ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES JEAN-AUGUSTE MARGUERITTE

13 place du Commandant Galland
55100 VERDUN
03 29 86 14 28
ce.0550025@ac-nancy-metz.fr
<http://www.lyceemargueritte.fr>

LYCÉE PROFESSIONNEL ALAIN-FOURNIER

12 avenue Président Kennedy- BP 20731
55 107 VERDUN cedex
03 29 84 41 69
ce.0550026@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-alain-fournier-verdun>

LYCÉE PROFESSIONNEL SAINTE-ANNE

14 rue Mautrote
55100 VERDUN
03 29 83 36 50
ste.anne.ver@scolalor.net
www.sainte-anne.eu

57 MOSELLE

ALGRANGE LYCÉE SAINT-VINCENT DE PAUL

4 rue Marie Douchet
57440 ALGRANGE
03 82 86 62 62
lycee@vincentdepaul.net
www.vincentdepaul.net

BOUZONVILLE LYCÉE PROFESSIONNEL LA PROVIDENCE

Place du marché
57320 BOUZONVILLE
03 87 78 24 03
probou2@scolalor.tm.fr
www.sites.google.com/site/laprovidencebouzonville/

CHÂTEAU-SALINS LYCÉE AGRICOLE DU VAL DE SEILLE

40 route de Strasbourg
57170 CHÂTEAU-SALINS
03 87 05 12 39
legta.chateau-salins@educagri.fr
<http://www.eplea.chateau-salins.educagri.fr/>

DIEUZE LYCÉE POLYVALENT CHARLES HERMITE

6 chemin du Calvaire
57 260 DIEUZE
03 87 86 00 55
ce.0570021@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-hermite-dieuze/>

LYCÉE PROFESSIONNEL LA PROVIDENCE

1 rue des Frères Mesguin
57260 DIEUZE
03 87 86 04 86
secretariat.prov.dieuze@wanadoo.fr
www.la-providence-dieuze.com

FORBACH

CFA BLAISE PASCAL
Rue Paul Ney
57600 FORBACH
03 87 29 33 10
ce.0570033@ac-nancy-metz.fr
www.bpascal-forbach.fr/

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CHIC UNISANTE

6 rue Thérèse
BP 8022
57 604 FORBACH
03 87 88 80 86
ifsi.forbach@unisante.fr
<http://www.ifsi-forbach.fr>

LYCÉE DES MÉTIERS DE SERVICE À L'ENTREPRISE BLAISE PASCAL

5 rue Paul Ney
57 600 FORBACH
03 87 29 31 50
ce.0570030@ac-nancy-metz.fr
www.bpascal-forbach.fr/

FREYMING-MERLEBACH LYCÉE PROFESSIONNEL PIERRE ET MARIE CURIE

21 rue des Vosges - BP 32
FREYMING-MERLEBACH
03 87 29 80 20
ce.0570051@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-curie-freyming/>

HAYANGE LYCÉE PROFESSIONNEL MARYSE BASTIÉ

Rue du Tivoli
57700 HAYANGE
03 82 84 69 16
ce.0570077@ac-nancy-metz.fr
www.lp-marysebastie-57.fr

LE BAN ST MARTIN IRTS DE LORRAINE

41, Avenue de la liberté
57 050 LE BAN ST MARTIN
03 87 31 68 00
com@irts-lorraine.fr
www.irts-lorraine.fr

METZ AFPA GRAND EST (DIRECTION RÉGIONALE)

29, Rue Pierre Boileau
CS 50 011
57063 METZ cedex 02
Tél : 3936
<http://www.afpa.fr>
(toutes les coordonnées des Centres de formation de la Région Grand Est disponibles sur le site)

CFA DE LA CCI

5 Rue Jean Antoine Chaptal
57070 METZ
03 87 39 46 00
<http://www.cciformation.org/>

CFA ERNEST MEYER

5 Boulevard de la Défense
57070 METZ
03 87 39 31 50
<http://www.cma-moselle.fr/apprentissage-nos-cfa>

CFA ROBERT SCHUMAN

4 rue Mgr Pelt - BP 55130
57070 METZ
03 87 76 40 36
cfa.schuman-metz@wanadoo.fr
<http://www.cfa.lycee-schuman.fr>

CFA TRANSPORT ET LOGISTIQUE AFTRAL

ZAC de la Petite Voëvre
Route de la Mouée
57070 METZ
03 87 18 41 11
<http://www.aftral.com/>

ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE MOSELLE

1 Rue du Coetlosquet
57000 METZ
03 87 69 04 87
<http://epe57.fr/>

ECOLE DE SAGE-FEMMES DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THONVILLE

Université de Lorraine
Campus du Saulcy
57000 METZ
03 87 55 39 02
j.laurentjoie@chr-metz-thionville.fr
<https://ecolesensante.chr-metz-thionville.fr/>
SiteDesEcoles/SiteDesEcoles.nsf/

ECOLE SUPÉRIEURE RÉGIONALE DU COMMERCE ET DES AFFAIRES - CCI FORMATION LORRAINE

5 rue Jean-Antoine Chaptal
57000 Metz
03 87 39 46 00
esrca-metz@lorraine.cci.fr
<http://www.cciformation-lorraine.fr>

INFA LORRAINE

9 rue Claude Chappe
57070 METZ TECHNOPOLE
03 87 51 62 70
<https://www.infa-formation.com/>

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER

Campus Universitaire
Bâtiment Simone VEIL
Ile du Saulcy
57010 METZ
03 87 55 38 91
sec-ifs-mz@chr-metz-thionville.fr
<https://ecolesensante.chr-metz-thionville.fr/>
SiteDesEcoles/SiteDesEcoles.nsf/

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE LA CROIX ROUGE

14 Rue Général Lapasset
57070 METZ cedex
03 87 75 60 20
<http://irfss-alsace-lorraine.croix-rouge.fr/>

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIÈRES DE PUÉRICULTURE (IFIP) DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE METZ-THONVILLE

Campus Universitaire
Bâtiment Simone VEIL
Ile du Saulcy
57010 METZ
03 87 55 38 99
<https://ecolesensante.chr-metz-thionville.fr/>
SiteDesEcoles/SiteDesEcoles.nsf/

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

14 rue Général Lapasset
57070 METZ
03 87 75 60 20
ifsi.metz@croix-rouge.fr
www.irfss-alsace-lorraine.croix-rouge.fr/

INSTITUT DE FORMATION EN SANTÉ CHR DE METZ-THONVILLE

45 rue du Rabbin Elie Bloch
57000 METZ
03 87 55 38 91
sec-ifs-ifas-mz@chr-metz-thionville.fr
www.chr-metz-thionville.fr/

LYCÉE GEORGES DE LA TOUR

1 place de Maud'huy
57045 METZ
03 87 66 98 35
ce.0572757@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-georges-de-la-tour-metz/>

LYCÉE DES MÉTIERS DU SANITAIRE ET DU SOCIAL ALAIN-FOURNIER

Rue Emile Boilvin
57000 METZ
03 87 65 42 15
ce.0570061@ac-nancy-metz.fr
www.ac-nancy-metz.fr/lyc-alain-fournier-metz

LYCÉE PROFESSIONNEL ANNE DE MÉJANÈS

3 rue Goussaud
57000 METZ
03 87 30 13 85
mejmtz2@scolalor.tm.fr
<http://www.annedemejan.es.net>

LYCÉE ROBERT SCHUMAN_CFPFP

4, rue Monseigneur Pelt
57074 METZ
03 87 76 40 44
<http://cfa.lycee-schuman.fr/>

OTTANGE LYCÉE DES MÉTIERS DE L'OPTIQUE ST ANDRÉ

1 rue de l'église
57840 OTTANGE
03 82 50 57 55
andott2@scolalor.net
<http://www.st-andre.org/>

PELTRE LYCÉE NOTRE-DAME

2 rue de Metz
57245 PELTRE
03 87 74 36 80
accueil@ndpeltre.info
<http://www.ndpeltre.net/>

PHALSBOURG LYCÉE ERCKMANN CHATRIAN

13 rue de l'Arsenal
57370 PHALSBOURG
03 87 50 90 30
ce.0570081@ac-nancy-metz.fr
<http://www.lycee-erckmann-chatrian-phalsbourg.fr>

SARREBOURG INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER

25 avenue du Général de Gaulle
SARREBOURG
03 87 23 23 51
ifsi@ch-sarrebourg.fr
<http://www.ch-sarrebourg.fr/espace-professionnels/etudiants-stages>

SAINT-AVOLD INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS GROUPE SOS SANTÉ

15 rue Lemire
57 500 SAINT-AVOLD
03 87 90 67 41
ifas@hospitalor.com
http://www.groupe-sos.org/structures/928/IFAS_de_Saint_Avold

LYCÉE SAINTE-CHRÉTIENNE

1 passage du Pensionnat
57500 SAINT-AVOLD
03 87 92 07 77
accueil@stechretienne.fr
<http://www.stechretienne.fr>

SARREGUEMINES INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER ROBERT PAX

8 rue du Docteur Eugène-Jacques SCHATZ
SARREGUEMINES
03 87 95 89 00
ifsi-sgms@ch-sarreguemines.fr
<http://www.hopitaux-sarreguemines.fr>

LYCÉE DES MÉTIERS DES SERVICES AUX ENTREPRISES HENRI NOMINÉ

60 rue du Maréchal Foch
57215 SARREGUEMINES
03 87 95 31 32
ce.0570099@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-henri-nomine-sarreguemines/>

LYCÉE PROFESSIONNEL SIMON LAZARD

25 rue Jean-Jacques Kieffer
57215 SARREGUEMINES
03 87 95 03 24
ce.0570100@ac-nancy-metz.fr
www.lyceesimonlazard.fr

THONVILLE INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THONVILLE

Hôpital Bel Air
Rue du Friscaty
57126 THIONVILLE
03 82 55 85 26
e.bordage@chr-metz-thionville.fr
<http://www.chr-metz-thionville.fr/>

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL METZ-THONVILLE

Hôpital Bel Air
Rue du Friscaty
57126 THIONVILLE
03 82 55 85 26
e.bordage@chr-metz-thionville.fr
<http://www.chr-metz-thionville.fr/>

LYCÉE JEAN-BAPTISTE COLBERT

7 Impasse Colbert
57100 THIONVILLE
03 82 88 47 06
ce.0572027@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-colbert-thionville/>

67 BAS-RHIN

BISCHWILLER

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

17 route de Strasbourg BP7
67241 BISCHWILLER cedex
03 88 80 22 37
igrunder@ch-bischwiller.fr
www.ch-bischwiller.fr

BOUXWILLER

LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVÉ SCHATTENMANN

88 Grand rue
67330 BOUXWILLER
03 88 70 70 64
contact@lycee-schattenmann.org
www.lycee-schattenmann.org

BRUMATH

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE L'EPSAN

141 avenue de Strasbourg - BP 83
67173 BRUMATH cedex
03 88 64 61 56
ifsi@ch-epsan.fr
<http://www.ch-epsan.fr>
<https://www.ifsi-ifas.com/ifas-alsace-ecole-aides-soignants-brumath-ifsi-epsan.php>

ESCHAU

CFA D'ESCHAU

21, rue des Fusiliers Marins
BP 30 415
67 412 ESCHAU
03 88 59 00 80
www.cfa-eschau.fr

ERSTEIN

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU PAYS D'ERSTEIN

2 rue de la laine peignée
67150 ERSTEIN
03 88 75 36 50 / 51
ifsi@ifsi-erstein.fr
www.ifsi-pays-erstein.fr

LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE D'ERSTEIN

33 avenue de la Gare - BP 90087
67152 ERSTEIN cedex
03 88 59 87 67
lpa.erstein@educagri.fr
<http://epl67.fr/>

HAGUENAU

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER

19A rue de la Redoute - BP 40252
67504 HAGUENAU cedex
03 88 06 30 81
ifsi@ch-haguenau.fr
www.ch-haguenau.fr

LYCÉE PROFESSIONNEL ANDRÉ SIEGFRIED

12 rue des Dominicains - BP 40234
67504 HAGUENAU cedex
03 88 73 54 55
ce.0670024M@ac-strasbourg.fr
www.lyc-siegfried-haguenau.ac-strasbourg.fr

LYCÉE ROBERT SCHUMAN

2 quai des pêcheurs - BP 30233
67504 HAGUENAU cedex
03 88 07 44 00
ce.0670020H@ac-strasbourg.fr
www.lyc-schuman-haguenau.ac-strasbourg.fr

INGWILLER

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS LE NEUENBERG

38 rue du Pasteur Hermann
67340 INGWILLER
03 88 71 62 92
ifas@neuenberg.fr
www.fondation-diaconat.fr

MOLSHEIM

LYCÉE PROFESSIONNEL CAMILLE SCHNEIDER

13 avenue de la gare
67120 MOLSHEIM
03 88 38 14 41
ce.0670043H@ac-strasbourg.fr
<http://entea.fr/public/0670043H/Pages/default.aspx>

OERMINGEN

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ SAINTE THÉRÈSE

4 rue des alliés
67970 OERMINGEN
03 88 00 82 66
lycee.ste.therese@wanadoo.fr
www.lp-sainte-therese.com

SAVERNE

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE CATHERINE

19 côte de Saverne
BP 20105
67703 SAVERNE cedex
03 88 71 65 56
ifsi@ch-saverne.fr
www.ch-saverne.fr

LYCÉE GÉNÉRAL LECLERC

8 rue Poincaré - BP 80 129
67703 SAVERNE
03 88 02 12 12
ce.0670057Y@ac-strasbourg.fr
www.lycee-leclerc.fr

LYCÉE PROFESSIONNEL JULES VERNE

31 rue Saint Nicolas
BP 50126
67700 SAVERNE
ce.0670058z@ac-strasbourg.fr
<https://lyceevernesaverne.wordpress.com/>

SCHILTIGHEIM

ARAASM

12 rue Jean Monnet
CS 900 45
67311 SCHILTIGHEIM cedex
cfa@arassm.fr
<http://www.arassm.fr/>

ECOLE DE SAGE-FEMMES CENTRE MÉDICAL OBSTÉTRIQUE

19, rue Louis Pasteur
BP 120
67303 SCHILTIGHEIM CEDEX
03 88 11 67 68
esf@chru-strasbourg.fr
<http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/>
[Nos-formations-au-CHU/Sage-femme-ESF](http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formations-au-CHU/Sage-femme-ESF)

IFCAAD

12 rue Jean Monnet
CS 90045
67311 SCHILTIGHEIM cedex
03 88 18 61 31
accueil67@ifcaad.fr
www.ifcaad.fr

LYCÉE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIANT

12 rue du Barrage
67300 SCHILTIGHEIM
03 90 22 25 00
ce.0670062d@ac-strasbourg.fr
<http://www.lyc-briand-schiltigheim.ac-strasbourg.fr/>

SELESTAT

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER

23 avenue Pasteur BP 30248
67606 SELESTAT cedex
03 88 57 55 45
secretariat.ifsi@ch-selestat.fr
www.ifsi-selestat.fr

LYCÉE F.C. SCHWEISGUTH

6 Avenue Schweisguth
67 606 SÉLESTAT
03 88 58 07 80
ce.0671696E@ac-strasbourg.fr
<https://www.schweisguth.eu>

LYCÉE POLYVALENT JEAN BAPTISTE SCHWILGUÉ

8 avenue Adrien Zeller
67604 SELESTAT
03 88 58 83 00
ce.0671832C@ac-strasbourg.fr
<http://www.lyc-schwilgue-selestat.ac-strasbourg.fr>

STRASBOURG

CERIS

22 rue Descartes
BP 80010
67084 STRASBOURg cedex
03 68 85 66 38
boisson@unistra.fr
<https://sciences-sociales.unistra.fr/presentation/instituts/centre-detude-et-de-recherche-sur-lintervention-sociale/>

CFA DU LYCÉE OBERLIN

4, Rue de l'Académie
CS 50001
67 081 STRASBOURG cedex
03 88 21 22 32
<https://lyceeoberlinstrasbourg.wordpress.com/>
[laalternance-au-centre-de-formation-dapprentis/](http://alternance-au-centre-de-formation-dapprentis/)

EDIAC FORMATION

7 rue de Sultz
67100 STRASBOURG
03 88 14 42 90
contact@ediacformation.com
www.ediacformation.com

ECOLE D'INFIRMIÈRES ANESTHÉSISTES

DIPLÔMÉS D'ÉTAT (IADÉ)

6 rue Saint-Marc
67000 STRASBOURG
03 88 11 60 12
<http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/>
[Nos-formations/Infirmier-anesthesiste](http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formations/Infirmier-anesthesiste)

ECOLE SUPÉRIEURE EN TRAVAIL EDUCATIF ET SOCIAL (ESTES)

3 rue Sédillot - BP44
67065 STRASBOURG cedex
03 88 21 19 90
info@estes.fr
www.estes.fr

FACULTÉ DE MÉDECINE

ECOLE D'ORTHOPHONIE

4 rue Kirschleger
67085 STRASBOURG Cedex
03 68 85 35 03
lydia.menager@unistra.fr
<http://medecine.unistra.fr/fre/Formation/Formations-Para-Medicales>

FACULTÉ DE MÉDECINE

ECOLE D'ORTHOPTIE

4 rue Kirschleger
67085 STRASBOURG Cedex
03 68 85 35 03
lydia.menager@unistra.fr
<http://medecine.unistra.fr/fre/Formation/Formations-Para-Medicales>

FORM AS

MAISON DES SPORTS

4, rue Jean Mentelin BP 95 028
67035 STRASBOURG cedex 02
03 88 26 94 70
contact@form-as.fr
www.form-as.fr

HORIZON

24a rue des Magasins
67000 STRASBOURG
03 88 23 77 99
info@horizon-strasbourg.com
www.horizon-strasbourg.com

INFA

76 Rue de la Plaine des Bouchers
67000 STRASBOURg
03 88 24 75 24
<https://www.infa-formation.com/>

INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS

HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

70, rue de l'Engelbreit
67200 STRASBOURG
03 69 55 31 11
ifa67@chru-strasbourg.fr
<http://www.chru-strasbourg.fr/>

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS HÔPITAUX UNIVERSITAIRES

1 rue David Richard - BP 426
67091 STRASBOURG cedex
03 88 11 55 80
fabienne.groff@chru-strasbourg.fr
www.chru-strasbourg.fr

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS SAINT-VINCENT

20a rue Sainte Marguerite
67000 STRASBOURG
03 88 21 70 45
ifsi@ghsv.org
<http://ifsi.ghsv.org/>

INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES

1 rue David Richard
BP 426
67091 STRASBOURG cedex
03 88 11 55 82
<http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/>
[Nos-formations-au-CHU/Cadre-de-sante-IFCS](http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formations-au-CHU/Cadre-de-sante-IFCS)

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

6 rue Saint-Marc
67000 STRASBOURG
03 88 11 60 14
<http://www.chru-strasbourg.fr/>

INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION EN PUÉRICULTURE

1 rue David Richard
BP 426
67091 STRASBOURG
03 88 11 55 84
<http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/>
[Nos-formations-au-CHU/Puericultrice-IRFP](http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formations-au-CHU/Puericultrice-IRFP)

INSTITUT SUPÉRIEUR D'OPTIQUE

26 rue des Magasins
67000 STRASBOURG
03 88 15 80 80
<http://www.iso.fr/>

LYCÉE POLYVALENT JEAN ROSTAND

5 rue Edmond Labbe
67084 STRASBOURG
03 88 14 43 50
ce.0670084C@ac-strasbourg.fr
www.lycee-jean-rostand.fr

LYCÉE POLYVALENT RENÉ CASSIN - SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

4 rue Schoch
BP67
67046 STRASBOURG cedex
03 88 45 54 54
lyceerenecassin@ac-strasbourg.fr
www.lyceecassin-strasbourg.eu

LYCÉE PRIVÉ ORT

14 rue Sellénick
67083 STRASBOURG cedex
03 88 76 74 76
strasbourg@ort.asso.fr
<http://www.strasbourg.ort.asso.fr/>

LYCÉE PRIVÉ SAINTE CLOTILDE

19 rue de Verdun
67083 STRASBOURG cedex
03 88 45 57 20
info@clotilde.org
www.clotilde.org

LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN GEILER

14, rue des Bateliers
67000 STRASBOURG
03 88 14 31 43
ce.0670129B@ac-strasbourg.fr
www.lyceegeiler.com

LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN-FRÉDÉRIC OBERLIN

4 rue de l'Académie
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 22 30
ce.0670127Z@ac-strasbourg.fr
<https://www.lyceeoberlinstrasbourg.wordpress.com>

PÔLE FORMATION CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE

234 Avenue de Colmar
BP 40267
67021 STRASBOURG Cedex 1
03 88 43 08 00
contact@pole-formation-cci.org
<http://www.pole-formation-cci.org/>

RESCIF

160 Route du Polygone
67100 STRASBOURG
03 88 25 50 64
contact@rescif.com
<https://www.rescif.com/>

WALBOURG

LYCÉE PRIVÉ SÉMINAIRE DE JEUNES

60 Grand'Rue
67360 WALBOURG
03 88 90 29 29
administration@seminairedejeunes.com
www.seminairedejeunes.com

WISSEMBOURG

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

24 route de Weiler BP 20 003
67166 WISSEMBOURG cedex
03 88 54 11 10
ifas@ch-wissembourg.fr
www.ch-wissembourg.fr

LYCÉE POLYVALENT STANISLAS

7 rue du lycée - BP 4014
67 163 WISSEMBOURG
03 88 54 17 00
ce.0670114K@ac-strasbourg.fr
www.lycee-stanislas.fr

68 HAUT-RHIN

ALTKIRCH

LYCÉE POLYVALENT JEAN JACQUES HENNER

Section d'enseignement professionnel
20 rue de Hirtzbach
68130 ALTKIRCH
03 89 07 57 07
ce.0680001G@ac-strasbourg.fr
www.lycee-jihenner.fr

CARSPACH

Lycée professionnel privé Sonnenberg
1 rue du moulin
68130 CARSPACH
03 89 40 97 80
ce.0680154Y@ac-strasbourg.fr
www.lyceesonnenberg.com

COLMAR

ASFORM ALSACE

9 Rue Guebwiller
68023 COLMAR CEDEX
03 89 20 79 40
www.asform@msa-services.fr

COLLÈGE EPISCOPAL ST ANDRÉ

19 Rue Rapp
68000 COLMAR
<https://st-andre.com/>

ECOLE RÉGIONALE D'INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE (ERIBODE)

55 rue du Docteur Paul Betz
68000 COLMAR
03 89 12 46 50
<https://web.ch-colmar.fr/KIOSQUE/IFSI/>

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DU CENTRE ALSACE
DIACONAT CENTRE ALSACE
18 rue Charles Sandherr
68000 COLMAR
03 89 21 22 50
<http://www.ghca.fr/index.php/fr/centre-formation/formation-auxiliaire-de-puericulture-ap>

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS - HÔPITAUX CIVILS DE COLMAR
39 avenue de la Liberté
68024 COLMAR cedex
03 89 12 42 91
secifsi.ecoles@ch-colmar.fr
www.ch-colmar.fr
<https://www.infirmiers.com/concours-aide-soignant/dates-concours-ifas/ifsi-colmar-hopitaux-civils-de-colmar.htm>

INSTITUT DE FORMATION DU GROUPE HOSPITALIER DU CENTRE ALSACE
DIACONAT CENTRE ALSACE
18 rue Charles Sandherr BP 20129
68000 COLMAR cedex
03 89 21 22 50
institut.formation@diaconat-mulhouse.fr
institut.formation@ghca.fr
www.ghca.fr

LYCÉE POLYVALENT BLAISE PASCAL
74 rue du Logelbach
68025 COLMAR
03 89 22 92 10
ce.0680010S@ac-strasbourg.fr
www.lyc-pascal-colmar.ac-strasbourg.fr

LYCÉE PRIVÉ SAINT ANDRÉ
19 rue Rapp
68000 COLMAR
03 89 21 75 21
ce.0680149T@ac-strasbourg.fr
www.st-andre.com

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ SAINT-JEAN
3 rue Saint Jean
68000 COLMAR
03 89 21 98 10
ce.0681656F@ac-strasbourg.fr
www.st-jean-colmar.fr

GUEBWILLER
LYCÉE POLYVALENT JOSEPH STORCK SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
24 rue Jules Ferry - BP 70230
68504 GUEBWILLER
03 89 74 99 50
ce.0681839E@ac-strasbourg.fr
www.lycee-storck.org

ILLZACH
IFCAAD
2b rue des Alouettes CS 30082
68312 ILLZACH cedex
03 89 52 25 26
accueil68@ifcaad.fr
www.ifcaad.fr

MASEVAUX
LYCÉE PROFESSIONNEL JOSEPH VOGT
5 rue Paul Burgi
68290 MASEVAUX
03 89 38 07 00
ce.0680027K@ac-strasbourg.fr
www.lycee-masevaux.org

MULHOUSE
CENTRE DE FORMATION D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
22 Avenue du Président Kennedy
68200 MULHOUSE
03 89 42 65 16
<https://cfeje-mulhouse.fr/>

CFA DU LYCÉE ROOSEVELT
18 Rue de la Tour du Diable
68069 MULHOUSE
<http://www.cfa-roosevelt.fr/>

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
14 boulevard Roosevelt
68067 MULHOUSE cedex
03 89 32 55 66
Institut.de.formation.d.Aides-Soignants
<https://www.diaconat-formation.fr/nos-instituts-centres-de-formation/ifas-de-mulhouse>

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE DE RÉADAPTATION DE MULHOUSE
57 rue Albert Camus
68 093 MULHOUSE
03 89 32 46 46
mijfritzinger@arfp.asso.fr
www.arfp.asso.fr

INSTITUT INTERRÉGIONAL DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE
2 rue du Docteur Léon Mangeney
BP 1370
68070 MULHOUSE cedex
03 89 64 62 55
sandrine.monnet@ghrmsa.fr

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE (ANTENNE DE L'IFMK ALSACE)
2 rue du Docteur Mangeney
BP 1370
68100 MULHOUSE Cedex
03 89 64 82 60
IFMK@ch-mulhouse.fr

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS
2 rue du Dr Léon Mangenay - BP 1370
68070 MULHOUSE cedex
03 89 64 62 55
secr-ifs@ch-mulhouse.fr
www.ghrmsa.info

INSTITUT INTERRÉGIONAL EN PSYCHOMOTRICITÉ
2 rue du Docteur Léon Mangeney
BP 1370
68070 MULHOUSE cedex
03 89 64 62 55
IFPM@ch-mulhouse.fr

INSTITUT SUPÉRIEUR DU SOCIAL DE MULHOUSE (ISSM)
4, Rue Schlumberger
68200 Mulhouse
03 89 33 20 00
contact@issm.asso.fr
www.issm.asso.fr

LYCÉE MICHEL DE MONTAIGNE
5 rue de Metz
68090 MULHOUSE cedex
03 89 46 33 44
ce.0680032r@ac-strasbourg.fr
www.lycee-montaigne.net

LYCÉE PROFESSIONNEL DU REBBERG
1 rue de Verdun BP 81033
68 050 MULHOUSE
Tél : 03 89 31 74 40
ce.0680041A@ac-strasbourg.fr
www.lyceedurebberg.fr

ROUFFACH
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER
27 rue du 4e RSM-BP 29
68250 ROUFFACH
Tél : 03 89 78 70 63
contact.ifs@ch-rouffach.fr
www.ifs-rouffach.com

SAUSHEIM
INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS DU HAUT-RHIN
1 avenue Charles de Gaulle
Autoport Sud Alsace
68390 SAUSHEIM
Tél : 03 89 63 61 75
secretariat.ifa@orange.fr

SAINTE-MARIE-AUX-MINES
LYCÉE POLYVALENT LOUISE WEISS - SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
5A route du stade
68160 Sainte-Marie-Aux-Mines
03 89 58 70 36
ce.0680068E@ac-strasbourg.fr
www.lyc-weiss-ste-marie-mines.ac-strasbourg.fr

SAINT LOUIS
LYCÉE JEAN MERMOZ
53 rue du Dr Hurst
68300 Saint-Louis
03 89 70 22 70
<http://www.lyceemermoz.com>

SAUSHEIM
INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS DU HAUT-RHIN (ATSU 68)
Autoport Sud-Alsace
1, avenue du Général de Gaulle
68390 Sausheim
03 89 61 74 74
secretariat.ifa@orange.fr

WITTENHEIM
LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ DON BOSCO
60 rue d'Ensisheim- BP 25
68272 WITTENHEIM cedex
03 89 52 62 25
contact@donboscowit.eu
www.donboscowit.eu

88 VOSGES

BULGNEVILLE
MAISON FAMILIALE RURALE
178 rue des Récollets
88140 Bulgnéville
03 29 09 11 24
mfr.bulgneville@mfr.asso.fr
www.mfr-bulgneville.com

COLROY-LA-GRANDE
MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT-DIÉ - LA PORTE D'ALSACE
4 le nouveau Sâales
88490 Colroy-la-Grande
03 29 56 97 13
mfr.st-die@mfr.asso.fr
www.mfrsaintdie.fr

EPINAL
CFA PÔLE DES MÉTIERS DES VOSGES
16, Avenue Dutac
88 000 Epinal
03 29 69 21 88
www.cfa-epinal.fr

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER
3, avenue Robert Schuman
BP 590
88 021 EPINAL cedex
03 29 68 74 01
03 29 68 74 02
Sec.ifs@ch-ed.fr
Sec.ifas@ch-ed.fr
<http://www.ch-emile-durkheim.fr>

LYCÉE LOUIS LAPICQUE
5 rue Nicolas Bellot
88000 Epinal
03 29 82 47 42
ce.0880019@ac-nancy-metz.fr
www.lycee-lapicque.fr

HAROL
LYCÉE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ LA PROVIDENCE
684 rue de la Mairie
88270 Harol
03 29 66 84 23
harol@cneap.fr
www.leap-harol.fr

MAISON FAMILIALE RURALE
29 rue de l'Eglise
88220 Harol
03 29 32 53 11
mfr.hadol@mfr.asso.fr
www.mfr-hadol.fr

NEUFCHÂTEAU
INSTITUT FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS - NEUFCHÂTEAU-VITTEL
30 rue Sainte Marie
88300 Neufchâteau
03 29 94 83 00
secretariat-ifs@ch-ouestvosgien.fr
www.ch-ouestvosgien.fr

LYCÉE PROFESSIONNEL JEANNE D'ARC
1 avenue de Herringen
88300 Neufchâteau
03 29 94 03 20
direction-janeufchateau@orange.fr
<http://www.enseignement-prive.info/etablissement/lycee-professionnel-jeanne-d-arc-neufchateau>

REMIREMONT
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE REMIREMONT
1, rue Georges Lang
BP 161
88 204 REMIREMONT cedex
03 29 23 41 24
ifs@ch-remiremont.fr
ifas@ch-remiremont.fr
<http://www.ch-remiremont.fr>

LYCÉE PROFESSIONNEL JEANNE D'ARC
2 rue Maldoyenne
88200 Remiremont
03 29 62 23 73
jdarem2@scolalor.tm.fr
www.scolalor.org/jdarem/jeanne_darc/index.php

SAINTE-DIÉ-DES-VOSGES
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER SAINT-DIÉ
11 rue de la Vaxenaire
BP 61005
88 101 Sainte-Dié-des-Vosges
03 29 52 45 20
ifas@gcsdukemberg.fr
www.ifas-stdie.com

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER SAINT-DIÉ
rue du Nouvel Hôpital
BP 7746»
88187 Sainte-Dié-des-Vosges cedex
03 29 52 83 60
ifs@ch-saintdie.fr
www.ch-saintdie.fr

LYCÉE PROFESSIONNEL
JEAN-BAPTISTE JACQUES AUGUSTIN
20 rue du Nouvel Hôpital
88100 Sainte-Dié des Vosges
03 29 52 25 25
ce.0880057@ac-nancy-metz.fr
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-jacques-augustin-saint-die>

SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE
MAISON FAMILIALE RURALE
29 chemin du Bois Lasau
88290 Saulxures-sur-Moselotte
03 29 24 60 59
mfr.saulxures@mfr.asso.fr
www.mfrsaulxures.com

THAON-LES-VOSGES
LYCÉE DES MÉTIERS D'ART ET DES SERVICES À LA PERSONNE EMILE GALLÉ
5 rue Auguste Dedecker
BP 80012
88152 Thaon-les-Vosges
03 29 39 31 67
accueil@lp-thaon.fr
www.lp-thaon.fr

CE GUIDE A ÉTÉ ÉLABORÉ PAR LA RÉGION GRAND EST AVEC LA COLLABORATION DES SERVICES ACADÉMIQUES, DE L'ONISEP GRAND EST, DE L'ARS, DE LA DRDJSCS GRAND EST ET DE LA DRAAF

Pour plus d'informations trouvez toutes les précisions sur :
www.fss.grandest.fr



Maison de la Région
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région
5 rue de Jéricho
C570441
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

Septembre 2017

Retrouvez-nous sur

